

## **Cadre Légal**

### **Article L.5211-47 du code général des collectivités territoriales :**

Dans les établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le dispositif des actes réglementaires pris par l'organe délibérant ou l'organe exécutif est transmis dans le mois, pour affichage, aux communes membres ou est publié dans un recueil des actes administratifs dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

### **Article R.5211-41 du code général des collectivités territoriales :**

Dans les établissements publics de coopération comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le recueil des actes administratifs créé, le cas échéant, en application de l'article L. 5211-47, a une périodicité au moins semestrielle.

Ce recueil est mis à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération. Le public est informé, dans les vingt-quatre heures, que le recueil est mis à sa disposition, par affichage aux lieux habituels de l'affichage officiel des communes concernées.

La diffusion du recueil peut être effectuée à titre gratuit ou par vente au numéro ou par abonnement.

### **Article L2131-1 du code général des collectivités territoriales :**

Les actes pris par les autorités communales sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. Pour les décisions individuelles, cette transmission intervient dans un délai de quinze jours à compter de leur signature.

Cette transmission peut s'effectuer par voie électronique, selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat.

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de ces actes.

La preuve de la réception des actes par le représentant de l'Etat dans le département ou son délégué dans l'arrondissement peut être apportée par tout moyen. L'accusé de réception, qui est immédiatement délivré, peut être utilisé à cet effet mais n'est pas une condition du caractère exécutoire des actes

### **Extrait de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales :**

Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

**Vu les délibérations du conseil communautaire du 10 juillet 2020 n° DCC 2020-095 et n° DCC 2020-096 :** Délégations de pouvoirs au président et au bureau.

## **Classement**

**Le classement des actes est effectué selon 3 critères :**

1 : Catégories d'actes

2 : Domaines - Objets

3 : Chronologie

# SOMMAIRE

## PREMIERE PARTIE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Conseil communautaire du 19 mai 2022

N° DCC 2022-048 - Equipements et actions touristiques - Fourniture, pose et dépose de signalisation de repérage (signalisation de type H, SIL et RIS) Route des Vins de la Côte Roannaise - Marché avec la société SIGNAUX GIROD SA

N° DCC 2022-049 – Assemblées - Exercice des pouvoirs délégués au Président et au bureau - Compte-rendu

N° DCC 2022-050 – Finances - Compte de Gestion 2021 - Budget général

N° DCC 2022-051 – Finances - Compte de Gestion 2021 - Budget annexe – Assainissement

N° DCC 2022-052 – Finances - Compte de Gestion 2021 - Budget annexe - Equipements de tourisme et loisirs

N° DCC 2022-053 – Finances - Compte de Gestion 2021 - Budget annexe - Transports publics

N° DCC 2022-054 – Finances - Compte de Gestion 2021 - Budget annexe - Locations immobilières

N° DCC 2022-055 – Finances - Compte de Gestion 2021 - Budget annexe - Aménagement de zones d'activités économiques

N° DCC 2022-056 – Finances - Compte de Gestion 2021 - Budget Office du Tourisme de Roannais Agglomération

N° DCC 2022-057 – Finances - Election Président de séance pour vote des comptes administratifs

N° DCC 2022-058 – Finances - Compte Administratif 2021 - Budget Général

N° DCC 2022-059 – Finances - Compte Administratif 2021 - Budget Annexe Assainissement

N° DCC 2022-060 – Finances - Compte Administratif 2021 - Budget Annexe Equipements de tourisme et de loisirs

N° DCC 2022-061 – Finances - Compte Administratif 2021 - Budget Annexe Transports publics

N° DCC 2022-062 – Finances - Compte Administratif 2021 - Budget Annexe Locations immobilières

N° DCC 2022-063 – Finances - Compte Administratif 2021 - Budget Annexe Aménagement de zones d'activités économiques

N° DCC 2022-064 – Finances - Compte Administratif 2021 - Budget Office du Tourisme de Roannais Agglomération

N° DCC 2022-065 – Finances - Reprise et affectation des résultats 2021 - Budget annexe - Locations immobilières

N° DCC 2022-066 – Finances - Reprise et affectation des résultats 2021 - Budget Général - Exercice 2022

N° DCC 2022-067 – Finances - Reprise et affectation des résultats 2021 - Budget annexe - Aménagement de zones d'activités économiques

N° DCC 2022-068 – Finances - Décision modificative N°1 – 2022 - Budget Général

N° DCC 2022-069 – Finances - Décision modificative N°1 – 2022 - Budget annexe - Equipements de tourisme et de loisirs

N° DCC 2022-070 – Finances - Décision modificative N°1 – 2022 - Budget annexe - Transports publics

N° DCC 2022-071 – Finances - Décision modificative N°1 – 2022 - Budget annexe - Aménagement de zones d'activités économiques et commerciales

N° DCC 2022-072 - Equipements et actions touristiques Office de Tourisme intercommunautaire - Roannais Tourisme - Subvention exceptionnelle

N° DCC 2022-073 - Ressources Humaines - Création d'un Comité Social Territorial et d'une Formation spécialisée en matière de Santé, Sécurité et des Conditions de travail

N° DCC 2022-074 - Ressources Humaines - Mise en place du vote électronique pour les élections professionnelles de décembre 2022

N° DCC 2022-075 - Ressources Foncières - Bilan des acquisitions et des cessions de biens immobiliers exercice 2021

N° DCC 2022-076 - Développement économique - Convention pluriannuelle entre Roannais Agglomération et la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne - Partenariat cadre développement économique 2022-2026 - Programme d'actions partenariales de Roannais Agglomération avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne Déclinaison opérationnelle et financière - année 2022

N° DCC 2022-077 - Aménagement de l'espace communautaire - SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO 2022 – 2026 - Fonds de concours à la commune de Saint-Martin-d'Estréaux - Stationnements vélo Place de la bascule

N° DCC 2022-078 - Aménagement de l'espace communautaire - Acquisition de bus électriques et du système de charge - Accord-cadre avec le Groupement IVECO France (mandataire)/CEGELEC MOBILITY

N° DCC 2022-079 - Grand Eolien - Convention d'avances en comptes courants au profit de la Société par Actions Simplifiées (SAS) PARC DES VENTS DES NOËS

N° DCC 2022-080- Assainissement - Tarifs assainissement collectif

## **DEUXIEME PARTIE DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**NEANT**

## **TROISIEME PARTIE DECISIONS DU PRESIDENT**

N° DP 2022-179 du 19 mai 2022 - Travaux, maintenance et entretien - Aménagement des abords de la plage de Villerest et de la salle de réception « la Papèterie » (Groupement de commandes entre Roannais Agglomération et la commune de Villerest) Lot 1 « Terrassements- Voirie – Réseaux – Bassin de rétention » - Avenant n°1 avec la société EIFFAGE ROUTE CENTRE EST

N° DP 2022-180 du 19 mai 2022 - Travaux, maintenance et entretien - Aménagement des abords de la plage de Villerest et de la salle de réception « la Papèterie » (Groupement de commandes entre Roannais Agglomération et

la commune de Villerest) - Lot 2 « Espaces verts- Mobiliers » - Avenant n°1 avec le groupement PEPINIERS ET JARDINS D'AIGUILLY / CHARTIER

N° DP 2022-181 du 19 mai 2022 - Achats publics - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Notre-Dame-de- Boisset - Résiliation du marché avec le groupement Bureau d'études REALITES (mandataire) / BIONSIGHT

N° DP 2022-182 du 19 mai 2022 - Développement économique - Aéroport de Roanne - Piste et ses alentours - Commune de Saint-Léger-sur-Roanne - Convention d'usage d'une piste aux fins d'essais avec la société NEXTER SYSTEMS

N° DP 2022-184 du 20 mai 2022 - Marché de fournitures, pose et dépose de signalisation de repérage route des vins de la Côte Roannaise. Référé précontractuel -Décision d'ester en justice

## **QUATRIEME PARTIE ARRETES DU PRESIDENT**

N°AP 2022-047 du 23 mai 2022 - DELEGATION DE SIGNATURE - Abrogation de l'arrêté n° AP 2022-039 du 15 avril 2022 - Jérôme CHARRETIER Responsable du Pôle « Assainissement » mis à disposition de Roannais Agglomération pour l'exercice de la compétence assainissement

N°AP 2022-048 du 23 mai 2022 - DELEGATION DE SIGNATURE - \_Jean-Philippe NOAILLY - Responsable "Missions de Roannaise de l'eau" Mis à disposition de Roannais Agglomération pour l'exercice de la compétence Assainissement

## **PREMIERE PARTIE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **Conseil communautaire du 19 mai 2022**

N° DCC 2022-048 - Equipements et actions touristiques - Fourniture, pose et dépose de signalisation de repérage (signalisation de type H, SIL et RIS) Route des Vins de la Côte Roannaise - Marché avec la société SIGNAUX GIROD SA

Vu les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique et portant sur les marchés publics passés en appel d'offres ouvert ;

Vu les articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique relatifs aux accords-cadres mono-attributaire « à bons de commande » sans montant minimum et avec montant maximum ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et plus particulièrement la compétence facultative « Equipements et actions touristiques » ;

Considérant que Roannais Agglomération doit équiper en signalisation de repérage les communes concernées par le projet de mise en place d'une « route des vins en côte roannaise » soit : Ambierle, Changy, Le Crozet, Lentigny, Ouche, La Pacaudière, Renaison, Saint Alban les Eaux, Saint André d'Apchon, Saint Bonnet des Quarts, Saint Haon le Châtel, Saint Haon le Vieux, Saint Jean Saint Maurice s/ Loire, Villemontais ;

Considérant qu'à cet effet, une consultation a été organisée le 25 février 2022 en appel d'offres ouvert sur la base d'un lot unique d'une durée d'un an reconductible tacitement une fois pour la même durée, sans toutefois excéder 2 ans ;

Considérant les 4 plis reçus ;

Considérant l'analyse des offres et la pondération des critères de choix ;

Considérant que la Commission d'appel d'offres en date du 2 mai 2022 a attribué l'accord-cadre mono-attributaire de fourniture, pose et dépose de signalisation de repérage (signalisation de type H, SIL et RIS) route des vins de la Côte roannaise.

#### **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- approuve l'accord-cadre mono-attributaire de fourniture, pose et dépose de signalisation de repérage (signalisation de type H, SIL et RIS) route des vins de la côte roannaise avec la société SIGNAUX GIROD SA ;
- précise que cet accord-cadre est conclu pour une durée d'un an reconductible tacitement une fois pour la même durée sans toutefois excéder 2 ans, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 250 000 € HT au vu des prix unitaires du bordereau des prix ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit marché ;
- dit que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet sur le Budget Général – section Investissement.

N° DCC 2022-049 – Assemblées - Exercice des pouvoirs délégués au Président et au bureau - Compte-rendu

Le Conseil communautaire de Roannais Agglomération a délégué au Président et au Bureau communautaire des attributions.

L'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, stipule que le Président doit rendre compte de l'exercice des pouvoirs délégués, auprès de l'organe délibérant.

**N° DP 2022-133 du 15 avril 2022 - Développement économique - Aéroport de Roanne - Commune de Saint-Léger-Sur-Roanne - Hangar HOTEL - Convention d'occupation précaire du domaine public du 20 avril 2022 au 19 juillet 2022 avec Monsieur Jean-Pierre BUISSON**

**Le Président décide :**

- d'approuver la convention d'occupation précaire du domaine public aéroportuaire, avec Monsieur Jean-Pierre BUISSON, dirigeant, domicilié 25 rue Auguste Gelin 42120 LE COTEAU ;
- de préciser que la convention d'occupation précaire du domaine public aéroportuaire concerne l'occupation d'un espace de stationnement pouvant accueillir un avion, dans le bâtiment Hangar HOTEL situé dans l'enceinte de l'aéroport de Roanne à Saint-Léger-sur-Roanne ;
- de dire que l'objet de cette occupation est le stationnement à titre privé d'un avion de loisir ;
- de fixer la durée de cette occupation à 3 mois : du 20 avril 2022 au 19 juillet 2022 inclus ;
- d'indiquer que le montant de la redevance est fixé conformément à la grille tarifaire en vigueur.

**N° DP 2022-134 du 15 avril 2022 – Finances - Cession d'un toboggan aquatique pentagloss à la société J§J industrie et d'un toboggan aquatique piscine à Monsieur PLANCHIER Jordan**

**Le Président décide :**

- d'approuver la cession d'un toboggan aquatique pentagloss à l'entreprise J §J industrie et d'un toboggan aquatique piscine à Monsieur PLANCHIER Jordan ;
- de préciser que ces biens ne sont pas référencés dans l'inventaire de Roannais Agglomération ;
- de préciser que le prix de vente est de 3 946 € pour l'achat du toboggan pentagloss et de 2 000 € pour l'achat du toboggan aquatique piscine ;
- de dire que les frais de déplacement sont à la charge des acheteurs ;
- de préciser que ces recettes seront encaissées sur le budget général 2022 – chapitre 75 – nature 75888 ;
- d'autoriser Jacques TRONCY, Vice-Président délégué aux finances, à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette décision.

**N° DP 2022-135 du 15 avril 2022 - Agriculture-Environnement - « Gravière aux Oiseaux » - Commune de Mably - Contrat de prêt à usage Avec Jamel BOUAYAD**

**Le Président décide :**

- d'approuver le contrat de prêt à usage avec Monsieur Jamel BOUAYAD, entrepreneur individuel en élevage, domicilié 228 rue du Mayollet 42153 RIORGES ;
- de préciser que ce contrat de prêt à usage concerne l'occupation d'une PARTIE des parcelles dépendant de la « Gravière aux Oiseaux » à Mably, cadastrées section D n° 1520 et 1526 ;
- d'indiquer que la surface totale des parcelles ne sera pas pâturée, et limitée aux zones matérialisées sur le plan annexé au prêt et visé par les parties, soit une surface de 87 a ;
- de dire que l'objet de cette occupation est uniquement le pâturage par des ovins et/ou caprins et/ou équidés dans le but de limiter la croissance de la plante renouée, de lutter contre l'enfrichement et de maintenir des milieux ouverts sur les bords de Loire ;
- de préciser qu'un état de conservation équilibré des terrains sera recherché dont seul Roannais Agglomération sera juge ;
- de fixer la durée de mise à disposition du 20 avril 2022 au 30 novembre 2022 inclus ;
- de préciser que ce contrat de prêt à usage est consenti à titre gratuit.

**N° DP 2022-136 du 15 avril - Action culturelle - Saison culturelle 2022 - Conservatoire de musique et danse de Roannais Agglomération - Occupations de locaux**

**Le Président décide :**

- d'approuver les autorisations d'occupation proposées par les Communes de Roanne, du Coteau, de Perreux, de Saint Jean Saint Maurice et de La Pacaudière, pour la réalisation de manifestations organisées par le Conservatoire de musique et danse de Roannais Agglomération comme suit :

DATES	EVENEMENT	SITE	ADRESSE	PROPRIETAIRE DU SITE
Vendredi 29 avril 2022 09h – minuit	Montage / Répétition Concert / Démontage Résonnance année 3 Poésie de la matière	Musée Joseph Déchelette	22 rue Anatole France 42300 Roanne	Ville de Roanne Hôtel de Ville Roanne
Lundi 2 mai 2022 au mercredi 1 <sup>er</sup> juin 2022 08 h – minuit	Montage / expo / démontage Résonnance année 3 Poésie de la matière	Théâtre de Roanne	1 rue Molière 42300 Roanne	Ville de Roanne Hôtel de Ville Roanne
Lundi 2 mai 2022 9h – 15 h	Montage / Répétition Concert / Démontage Apero-zical			
Vendredi 13 mai 2022	Rencontres musicales scolaires	Espace des Marronniers	57 rue Anatole France	Ville du Coteau Hôtel de Ville Le Coteau
Mardi 17 mai 2022 9h – 20h	Montage / Répétition Concert / Démontage Résonnance année 3 Poésie de la matière	Salle des Vignes	260 rue des Vignes 42120 Perreux	Commune de Perreux Hôtel de Ville Perreux
Mardi 24 mai 2022 au mardi 31 mai 2022 9h – minuit	Montage / Répétition Concert / Démontage Résonnance année 3 Poésie de la matière	Musée Joseph Déchelette	22 rue Anatole France 42300 Roanne	Ville de Roanne Hôtel de Ville Roanne
Samedi 4 juin 2022 9h – minuit	Montage / Répétition Concert / Démontage Résonnance année 3 Poésie de la matière	Salle Saint Vincent	20 Place de Verdun 42120 Perreux	Commune de Perreux Hôtel de Ville Perreux
Mardi 7 juin 2022 8h – minuit	Concert / spectacle Orchestrales	Cour du Petit Louvre Et Locaux du Petit Louvre  Salle ERA en situation de repli en cas de pluie	42310 La Pacaudière	Commune de La Pacaudière Hôtel de Ville La Pacaudière
12 juin 2022	Montage / Répétition Concert / Démontage	Parvis de la mairie	42155 Saint Jean Saint Maurice sur Loire	Commune de Saint Jean Saint Maurice sur Loire
Jeudi 16 juin 2022 9h – minuit	Montage / Répétition Concert / Démontage Classe de théâtre	Théâtre de Roanne	1 rue Molière 42300 Roanne	Ville de Roanne Hôtel de Ville Roanne
Lundi 27 juin 2022 au jeudi 30 juin 2022 9h – minuit	Montage / Répétition Concert / Démontage Opéra de Quat'sous			

- d'indiquer que la durée de ces occupations comprend le temps de préparation et de réalisation ;
- de préciser que ces occupations sont consenties à titre gratuit.

**N° DP 2022-137 du 15 avril 2022 - Agriculture-Environnement - « Gravières de Mâtel » - Communes de Roanne et Perreux - Contrat de prêt à usage avec Monsieur Sébastien JARJOT et Madame Fanchon CHELLES**

**Le Président décide :**

- d'approuver le contrat de prêt à usage avec Monsieur Sébastien JARJOT et Madame Fanchon CHELLES, agriculteurs, demeurant lieudit « Racodons », 1430 Chemin de Chante Midi à Vivans ;



- de préciser que ce contrat de prêt à usage concerne l'occupation d'une partie des parcelles dépendant des « Gravières de Mâtel », cadastrées section BW n° 20, sur la commune de Roanne, et section B n° 416, 417, 418, 1863 et 1864 sur la commune de Perreux ;
- d'indiquer que la surface totale des parcelles ne sera pas pâturée, et sera limitée aux zones matérialisées sur le plan annexé au prêt et visé par les parties, soit une surface de 11 ha 51 a ;
- de dire que l'objet de cette occupation est uniquement le pâturage par des ovins et/ou caprins dans le but de limiter la croissance de la plante renouée, de lutter contre l'enfrichement et de maintenir des milieux ouverts sur les bords de Loire ;
- de préciser qu'un état de conservation équilibré des terrains sera recherché dont seul Roannais Agglomération sera juge ;
- de fixer la durée de mise à disposition du 20 avril 2022 au 30 novembre 2022 inclus ;
- de préciser que ce contrat de prêt à usage est consenti à titre gratuit.

**N° DP 2022-138 du 15 avril 2022 - Direction juridique, Assemblées, Commande publique - Plainte contre X, pour agression d'un agent de Roannais Agglomération dans l'exercice de ses missions de collecte des déchets ménagers et perturbations dans le bon fonctionnement du service**

***Le Président décide :***

- de déposer une plainte au nom de Roannais Agglomération contre X pour coups injures et menaces contre un agent de Roannais Agglomération entraînant un arrêt de travail d'au moins 7 jours et perturbant le fonctionnement du service collecte des déchets ménagers.

**N° DP 2022-139 du 15 avril 2022 - Agriculture - environnement - Zone de La Villette - Rue Denis Papin Commune de Riorges - Concession d'usage temporaire d'une réserve foncière du 20 avril 2022 au 15 septembre 2022 avec Monsieur Alain MONCORGE**

***Le Président décide :***

- d'approuver la concession d'usage temporaire d'une réserve foncière avec Monsieur Alain MONCORGE, exploitant agricole, demeurant 761 Chemin Marc Sangnier 42640 SAINT ROMAIN LA MOTTE ;
- de préciser que cette concession d'usage temporaire concerne l'occupation de la parcelle de terrain non bâtie cadastrée section BB numéro 11, d'une contenance de 3 ha 24 a 06 ca, située Zone de la Villette, rue Denis Papin, sur la commune de Riorges ;
- de préciser que cette occupation est consentie pour l'exercice de son activité d'herbages d'été exclusivement compatible avec les clauses environnementales incluses dans la concession ;
- de dire que la concession prend effet le 20 avril 2022 et se termine le 15 septembre 2022 inclus ;
- d'indiquer que l'occupation est consentie à titre gratuit, conformément à la délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2021.

**N° DP 2022-140 du 15 avril 2022 - Développement économique - Zone d'activités de Valmy Rue des Martyrs de Vingré - Commune de Roanne - Contrat administratif de mise à disposition de biens immobiliers du 1er mai 2022 au 30 avril 2023 avec la société TRANSPORTS ALAIN MAISONHAUTE**

***Le Président décide :***

- d'approuver le contrat administratif de mise à disposition de biens immobiliers avec la société TRANSPORTS ALAIN MAISONHAUTE, société à responsabilité limitée à associé unique, ayant son siège social 17 Boulevard de Valmy 42300 Roanne, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Roanne, sous le n° 380 705 533 ;
- de préciser que ce contrat administratif de mise à disposition de biens immobiliers concerne l'occupation d'une surface de 6 101 m<sup>2</sup> environ à prendre sur la parcelle de terrain non bâtie cadastrée section BS numéro 130, d'une contenance de 1 ha 53 a 26 ca, située 1 rue des Martyrs de Vingré, Zone d'activités de Valmy, sur la commune de Roanne ;
- de préciser que cette occupation est consentie exclusivement pour du stationnement et du stockage dans le cadre de l'exercice d'une activité de transport-logistique ;
- de dire que le contrat administratif est consenti pour une durée de 12 mois, prenant effet le 1er mai 2022 et se terminant le 30 avril 2023 inclus, renouvelable 2 fois par tacite reconduction pour la même durée de 12 mois ;
- d'indiquer que l'occupation est consentie à titre onéreux, moyennant une redevance d'occupation annuelle de 36 000,00 € HT/nets hors charges et taxes.

**N° DP 2022-141 du 15 avril 2022 - Protection fonctionnelle accordée à M. Habib KAOUBI agent de Roannais Agglomération**

***Le Président décide :***

- d'accorder la protection fonctionnelle à M. Habib KAOUBI, agent de Roannais Agglomération ;



- de prendre en charge les frais et honoraires d'avocats inhérents à la défense des intérêts de M. Habib KAOUBI.

**N° DP 2022 -142 du 20 avril 2022 - Clôture de la régie de recettes - Aire de camping-car Villerest au 1er mai 2022 - Abrogation DP 2019-117 du 21 mars 2019**

**Le Président décide :**

- d'abroger la décision du Président n° DP 2019-117 du 21 mars 2019 et de clôturer au 1er mai 2022 la régie de recettes de l'aire de camping-car de Villerest ;
- de dire que Monsieur le Président de Roannais Agglomération et Monsieur le Trésorier de la Trésorerie de Roanne Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

**N° DP 2022-143 du 21 avril 2022 - Agriculture - Environnement - Zone de « Sarcey » - Commune de SAINT ANDRE D'APCHON - Concession d'usage temporaire d'une réserve foncière du 1er mai 2022 au 30 avril 2023 avec le GAEC RECONNU DES PLACES**

**Le Président décide :**

- d'approuver la concession d'usage temporaire d'une réserve foncière avec le GAEC RECONNU DES PLACES, ayant son siège social 136 chemin des Places à Ouches ;
- de préciser que la concession d'usage temporaire d'une réserve foncière concerne l'occupation de la parcelle de terrain cadastrée section AL n° 218, d'une superficie de 35 a 28 ca, située zone de Sarcey, commune de Saint-André-d'Apchon ;
- d'indiquer que cette occupation est consentie pour de l'activité d'élevage exclusivement compatible avec la nature du terrain qui est en pré et pâturage ;
- de dire que la concession d'une durée d'un an prendra effet le 1er mai 2022 et se terminera le 30 avril 2023 inclus, et qu'elle pourra se renouveler une seule fois pour la même durée d'un an de manière expresse ;
- d'indiquer que l'occupation est consentie à titre onéreux, conformément à la grille tarifaire en vigueur approuvée par le Conseil Communautaire.

**N° DP 2022-144 du 21 avril 2022 - Agriculture - Environnement - Zone de « Sarcey » - Commune de SAINT ANDRE D'APCHON - Concession d'usage temporaire d'une réserve foncière du 1er mai 2022 au 30 avril 2023 avec Christian MAZIOUX**

**Le Président décide :**

- d'approuver la concession d'usage temporaire d'une réserve foncière avec Christian MAZIOUX, exploitant agricole, domicilié 1316 route d'Arcon à Saint-André-d'Apchon ;
- de préciser que la concession d'usage temporaire d'une réserve foncière concerne l'occupation de la parcelle de terrain cadastrée section AL n° 220, d'une superficie de 36 a 02 ca, située zone de Sarcey sur la commune de Saint-André-d'Apchon ;
- d'indiquer que cette occupation est consentie pour de l'activité d'élevage exclusivement, compatible avec la nature du terrain qui est en pré et pâturage ;
- de dire que la concession d'une durée d'un an prendra effet le 1er mai 2022 et se terminera le 30 avril 2023 inclus, et qu'elle pourra se renouveler une seule fois pour la même durée d'un an de manière expresse ;
- d'indiquer que l'occupation est consentie à titre onéreux, conformément à la grille tarifaire en vigueur approuvée par le Conseil Communautaire.

**N° DP 2022-145 du 21 - Agriculture - Environnement - Zone de « Sarcey » - Commune de SAINT ANDRE D'APCHON - Concession d'usage temporaire d'une réserve foncière du 1er mai 2022 au 30 avril 2023 avec Claude MEUNIER**

**Le Président décide :**

- d'approuver la concession d'usage temporaire d'une réserve foncière avec Claude MEUNIER, exploitant agricole, domicilié 167 route d'Arcon à Saint-André-d'Apchon ;
- de préciser que la concession d'usage temporaire d'une réserve foncière concerne l'occupation des parcelles de terrain cadastrées section AL n° 221, 223, 224, 225, 226 et 227, d'une superficie totale de 2 ha 88 a 67 ca, situées zone de Sarcey sur la commune de Saint-André-d'Apchon ;
- d'indiquer que cette occupation est consentie pour de l'activité d'élevage exclusivement, compatible avec la nature du terrain qui est en pré et pâturage ;
- de dire que la concession d'une durée d'un an prendra effet le 1er mai 2022 et se terminera le 30 avril 2023 inclus, et qu'elle pourra se renouveler une seule fois pour la même durée d'un an de manière expresse ;
- d'indiquer que l'occupation est consentie à titre onéreux, conformément à la grille tarifaire en vigueur approuvée par le Conseil Communautaire.

**N° DP 2022-146 du 21 avril 2022 – Numérique – Numériparc - Commune de Roanne - Bail dérogatoire au bail commercial du 1er mai 2022 au 30 avril 2025 inclus avec Alexis MONTARDRE**

**Le Président décide :**

- d'approuver le bail dérogatoire au bail commercial avec Monsieur Alexis MONTARDRE, entrepreneur individuel, connu sous le nom «L'heureux talent », ayant son siège 947 rue Pierre Dubreuil 42153 RIORGES ;
- de préciser que le bail dérogatoire au bail commercial concerne l'occupation du bureau n° GP 7-1 d'une surface de 15,81 m<sup>2</sup>, situé dans l'enceinte du Numériparc, 27 rue Langénieux à Roanne ;
- de dire que l'occupation du bureau est consentie exclusivement pour les activités de Conseils aux entreprises en matières de ressources humaines et plus particulièrement de recrutement;
- de préciser que ce bail dérogatoire au bail commercial prendra effet le 1er mai 2022 et se terminera le 30 avril 2025 inclus ;
- d'indiquer que le loyer de bureau et le prix des services sont fixés conformément à la grille tarifaire en vigueur.

**N° DP 2022-147 du 21 avril 2022 - Milieux Naturels - Travaux d'amélioration de l'accessibilité des sites des bords de Loire pour les personnes en situation de handicap - Marché avec la société EUROVIA DALA**

**Le Président décide :**

- d'approuver le marché de travaux d'amélioration de l'accessibilité des sites des bords de Loire pour les personnes en situation de handicap, avec la société EUROVIA DALA ;
- de préciser que le marché est conclu au vu des prix unitaires du bordereau des prix sur la base des quantités effectivement réalisées, pour un montant estimatif de 38 808,34 € HT ;
- de dire que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts au Budget Général – opération 170 section investissement.

**N° DP 2022-148 du 21 avril 2022 - Achats publics - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du décret sur la maîtrise énergétique des bâtiments tertiaires - Groupement de commandes entre la Ville de Roanne (coordonnateur) et Roannais Agglomération**

**Le Président décide :**

- de constituer un groupement de commandes entre la Ville de Roanne (coordonnateur) et Roannais Agglomération en vue de la passation de marchés communs pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du décret tertiaire sur la maîtrise énergétique ;
- d'approuver la convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes ;
- de préciser que la Ville de Roanne est désignée en qualité de coordonnateur du groupement de commandes et qu'à ce titre, elle est chargée d'organiser la procédure de passation des marchés pour le choix du titulaire ;
- de préciser que la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

**N° DP 2022-149 du 21 avril 2022 - Ressources humaines - Centre technique d'exploitation - Boulevard de Valmy Commune de Roanne - Convention d'occupation de salles avec le CNFPT**

**Le Président décide :**

- d'approuver la convention d'occupation de salles avec la délégation d'Auvergne Rhône-Alpes du CNFPT ayant son siège 18 rue Edmond Locard à Lyon ;
- de préciser que la convention d'occupation concerne l'occupation de la salle de réunion située au sein du Centre technique d'exploitation (CTE), sis boulevard de Valmy à Roanne ;
- de dire que cette occupation est consentie exclusivement pour une activité de formation ;
- de fixer la durée de cette occupation jusqu'au 31 décembre 2022 inclus ;
- d'indiquer que l'occupation est consentie à titre gratuit.

**N° DP 2022-150 du 29 avril 2022 – Numérique – Numériparc - Commune de Roanne - Avenant n°1 au bail commercial avec la société PRIISM**

**Le Président décide :**

- d'approuver l'avenant n°1 au bail commercial avec la société PRIISM, Société à responsabilité limitée à associé unique, ayant son siège 27 rue Lucien Langénieux à Roanne ;
- d'indiquer que l'avenant n°1 a pour objet de mettre à disposition de la société PRIISM le bureau n°GP4-4 d'une surface de 20,73 m<sup>2</sup>, en lieu et place du bureau n° GP 7-1, tout en conservant le bureau n°18 d'une surface de 61.92 m<sup>2</sup>, et de bénéficier de deux packs mobiliers supplémentaires ;
- de préciser que ces bureaux sont situés au sein du Numériparc, 27 rue Langénieux à Roanne ;

- de dire que cet avenant au bail commercial prend effet le 1er mai 2022 et pour une durée limitée à celle du bail commercial, soit jusqu'au 10 février 2031 ;
- d'indiquer que le loyer des bureaux et le prix des services sont fixés conformément à la grille tarifaire en vigueur.

**N° DP 2022-151 du 29 avril 2022 – Tourisme -Ponton « Atlantique Marine » - Zone touristique de la plage - Commune de Villerest - Convention d'occupation précaire du domaine public du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 31 décembre 2022 avec la société « Bateau promenade Lac de Villerest ».**

**Le Président décide :**

- d'approuver le contrat d'occupation, avec la société « Bateau Promenade Lac de Villerest », ayant son siège 193 route des Frères Montgolfier à Villerest ;
- de préciser que le contrat d'occupation concerne l'occupation du ponton « Atlantique Marine », situé sur le plan d'eau de la zone touristique de la plage de Villerest ;
- de dire que l'objet de cette occupation est l'exercice de l'activité de bateau promenade, liée à la découverte du fleuve Loire ;
- de dire que le contrat prendra effet le 1er mai 2022 et prendra fin le 31 décembre 2022 inclus ;
- d'indiquer que la redevance est conforme à la grille tarifaire en vigueur.

**N° DP 2022-154 du 2 mai 2022 - Achats publics - Maintenance du progiciel de gestion du Patrimoine AS-TECH et de l'interface avec le progiciel CIRIL – module « Immobilisation Standard » Avenant n°2 au contrat 2021/3006 avec la société AS-TECH - pour la maintenance de l'interface SIG**

**Le Président décide :**

- d'approuver l'avenant n°2 au contrat de maintenance de gestion du Patrimoine AS-TECH et de l'interface avec le progiciel CIRIL – module « immobilisation standard » avec la société AS-TECH ;
- de dire que le présent avenant est conclu pour un montant forfaitaire d'augmentation de + 337,50 € HT annuels, à partir du 1er mai 2022 et pour la durée du marché restant à courir ;
- de préciser que le contrat est ainsi porté à un montant forfaitaire de 11 230,77 € HT annuels ;
- de dire que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet.

**N° DP 2022-155 du 2 mai 2022 - Espaces naturels - Contrat Vert et Bleu Roannais - Evènement Trame Verte - Convention avec les Sauveteurs Secouristes de Mably**

**Le Président décide :**

- d'approuver la convention avec les Sauveteurs Secouristes de Mably pour la mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) lors de l'évènement scolaire sur le thème de la trame verte à la Gravière aux Oiseaux ;
- de préciser que le montant forfaitaire de cette mission s'élève à 400 € TTC.

**N° DP 2022-156 du 2 mai 2022 - Marchés publics - Travaux d'aménagement d'un local détente au C.T.E. de Roannais Agglomération - Mission de contrôle technique - Marché avec la société ALPES CONTROLES**

**Le Président décide :**

- d'approuver la mission de contrôle technique, relative aux travaux de construction d'un local détente au C.T.E. de Roannais Agglomération à la société ALPES CONTROLES ;
- de préciser que le montant forfaitaire de cette mission s'élève à 1 700,00 € HT.

**N° DP 2022-157 du 2 mai 2022 - Marchés publics - Travaux d'aménagement d'un local détente au C.T.E. de Roannais Agglomération - Mission de coordination de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (SPS) Marché avec la société CREA SYNERGIE**

**Le Président décide :**

- d'approuver la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (SPS), relative aux travaux de construction d'un local détente au C.T.E. de Roannais Agglomération à la société CREA SYNERGIE ;
- de préciser que le montant forfaitaire de cette mission s'élève à 1 342,50 € HT.

**N° DP 2022-158 du 2 mai 2022 – Assainissement - Renouvellement de l'armoire électrique du prétraitement du Coteau - Marché avec la société SCATE**

**Le Président décide :**

- d'approuver le marché de renouvellement de l'armoire électrique du prétraitement du Coteau avec la société SCATE ;
- de préciser que ce marché est conclu pour un montant forfaitaire de 67 790, 00 €HT ;

- de dire que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts au budget annexe « Assainissement ».

**N° DP 2022-159 du 2 mai 2022 - Travaux de déconstruction et de construction d'un Bâtiment d'Enseignement Supérieur en vue du regroupement des formations sur le Campus Mendes France à Roanne - Phase 2 : travaux de construction lot n° 11 « Plâtrerie-Peinture » Avenant n°1 Avec la société CHRISDECOR 2022**

**Le Président décide :**

- d'approuver l'avenant n°1 au lot n°11 « Plâtrerie-Peinture » de l'opération de construction d'un bâtiment d'Enseignement supérieur en vue du regroupement des formations sur le Campus Mendès-France à Roanne avec la société CHRISDECOR ;
- de préciser que cet avenant a pour objet de prendre en compte la suppression de divers éléments techniques (boîtes de rideaux de stores et trappes de visites, peintures des ouvrages métalliques et mur d'écriture, dallage béton) qui se sont révélés inutiles en cours d'exécution ;
- de préciser que cette modification entraîne une moins-value de 13 745,00 € HT sur le lot 11, correspondant à une diminution du montant du lot 11 de - 5,4 %.

**N° DP 2022-160 du 2 mai 2022 - Travaux de déconstruction et de construction d'un Bâtiment d'Enseignement Supérieur en vue du regroupement des formations sur le Campus Mendes France à Roanne - Phase 2 : travaux de construction Lot n° 12 « Carrelage » - Avenant n°1 Avec la société ANDRE PEREZ**

**Le Président décide :**

- d'approuver l'avenant n°1 au lot n°12 « Carrelage » de l'opération de construction d'un bâtiment d'Enseignement supérieur en vue du regroupement des formations sur le Campus Mendès-France à Roanne avec la société ANDRE PEREZ ;
- de préciser que cet avenant a pour objet de prendre en compte l'ajout d'un tapis d'entrée supplémentaire non prévu initialement et la suppression de deux siphons de sol et miroirs révélés inutiles en cours d'exécution ;
- de préciser que cette modification entraîne une plus-value de +105,98 € HT, correspondant à une augmentation du montant du lot 12 de + 0,4 %.

**N° DP 2022-161 du 2 mai 2022 - Travaux de déconstruction et de construction d'un Bâtiment d'Enseignement Supérieur en vue du regroupement des formations sur le Campus Mendes France à Roanne - Phase 2 : travaux de construction lot n° 16 « Chauffage VMC Plomberie » - Avenant n°1 - Avec la société ETS CL DESBENOIT**

**Le Président décide :**

- d'approuver l'avenant n°1 au lot n° 16 « Chauffage VMC Plomberie » de l'opération de construction d'un bâtiment d'Enseignement supérieur en vue du regroupement des formations sur le Campus Mendès-France à Roanne avec la société ETS CL DESBENOIT ;
- de préciser que cet avenant a pour objet de prendre en compte la fourniture et la pose d'un isolant acoustique autour de la descente d'eau pluviale, nécessaire au confort des occupants ;
- de préciser que cette modification entraîne une plus-value de + 662,31 € TTC, correspondant à une augmentation du montant du lot 16 de + 0,18 %.

**N° DP 2022-162 du 2 mai 2022 – Assainissement - Marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'opération de travaux d'augmentation de la capacité d'aération de la station d'épuration de Roanne Marché avec la société Artelia**

**Le Président décide :**

- d'approuver le marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'opération de travaux d'augmentation de la capacité d'aération de la station d'épuration de Ronne avec la société ARTELIA ;
- de préciser que le forfait de rémunération de la mission est de 33 000 € HT ;
- de dire que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts au budget « Assainissement ».

**N° DP 2022-163 du 3 mai 2022 - Déchets ménagers - Fourniture de composteurs pour Roannais Agglomération Lot 1 « fourniture de composteurs en bois » Avenant n°1 avec la société QUADRIA SAS - Indemnisation relative à la hausse des matières premières**

**Le Président décide :**

- d'approuver l'avenant n°1 à l'accord cadre de « Fourniture de composteurs en bois pour Roannais Agglomération » (lot 1) avec la société QUADRIA SAS ;
- de préciser que cet avenant vise à indemniser la société QUADRIA SAS du fait de la hausse des matières premières ;
- de préciser que l'indemnité s'élève à un montant net de 1098,02 € et sera versée à la notification de l'avenant.

## **DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

### **Bureau communautaire du 21 avril 2022**

#### **N° DBC 2022-037 – Mutualisation - Mise à disposition individuelle d'un agent de la Commune de SAINT-JEAN-SAINT-MAURICE-SUR-LOIRE au bénéfice du service culturel de Roannais Agglomération**

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- approuve la convention de mise à disposition individuelle de Monsieur Jean-Noël PELLEGRINI, agent de la Commune de Saint-Jean-Saint-Maurice-sur-Loire au poste d'adjoint technique, au sein du Service Culturel de Roannais Agglomération, à compter du 22 avril 2022, pour une durée de 10 mois 23 jours, à hauteur de 40 % de son temps de travail ;
- dit que cette mise à disposition fera l'objet d'un remboursement semestriel à terme échu par Roannais Agglomération ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention de mise à disposition individuelle.

#### **N° DBC 2022-038 - Développement économique - Travaux de fouilles archéologiques préventives dites « phase 3 » sur la ZAE de Nexter / Valmy sur la commune de Mably - Marché avec le groupement EVEHA / SADE**

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- approuve le marché de travaux de fouilles archéologiques préventives dites « phase 3 » sur la ZAE de Nexter Valmy sur la commune de Mably au vu des prix unitaires du Bordereau des Prix Unitaires avec le groupement EVEHA / SADE, pour un montant estimatif non contractuel de 401 468,00 € HT ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit marché ;
- dit que les dépenses seront prélevées sur le budget annexe 13 « aménagement des zones d'activités » – section de fonctionnement.

#### **N° DBC 2022-039 - Savoir, Recherche, Innovation - Convention de subvention de Roannais Agglomération et de l'Université Jean Monnet au Centre Hospitalier de Roanne pour l'achat et la maintenance de caisses enregistreuses au restaurant universitaire**

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- octroie une subvention au Centre Hospitalier de :  
7 000 € pour l'achat de 2 caisses enregistreuses  
1 600 € pour la maintenance des caisses enregistreuses
- dit que l'Université Jean Monnet accorde également une subvention au Centre Hospitalier de :  
7 000 € pour l'achat de 2 caisses enregistreuses
- approuve la convention de subvention entre Roannais Agglomération, l'Université Jean Monnet et le Centre Hospitalier de Roanne pour l'année 2022 ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération ;
- dit que la dépense sera imputée sur le budget général.

#### **N° DBC 2022-040 – Solidarité - Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) - Programmation et subventions au titre de l'année 2022**

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- approuve la programmation 2022 du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) pour un montant total de 50 000 € ;
- attribue les subventions suivantes au titre de l'année 2022 :



<b>Association Région Roannaise Aide aux Victimes et Médiation (ARRAVEM)</b> Prise en charge et accompagnement des victimes	21 000 €
<b>SOS Violence Conjugale 42</b> Traitement des violences conjugales	4 500 €
<b>Association Interprofessionnelle de Soins et de Prévention des Abus Sexuels (AISPAS)</b> Accueil, Écoute, Consultations psychologiques pour les victimes d'agression sexuelle	1 000 €
<b>Association de Gestion de l'Action Sociale des Ensembles Familiaux (AGASEF)</b> Expo Ensemble parlons-en !	2 500 €
<b>Association de Gestion de l'Action Sociale des Ensembles Familiaux (AGASEF)</b> Informations, sensibilisation aux problématiques de radicalité et de laïcité	1 000 €
<b>Association Rimbaud</b> Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie	15 000 €
<b>Groupe pour l'Emploi des Probationnaires (GREP)</b> Accompagnement socio-professionnel des personnes sous-main de justice sur le territoire de Roannais Agglomération	1 000 €
<b>Centre Hospitalier de Roanne</b> Création d'un dispositif de prise en charges des femmes victimes de violences (l'Unité Médico Judiciaire)	2 000 €
<b>Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD)</b> Point d'accès aux droits	2 000 €

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette délibération ;
- précise que cette dépense est prévue au budget primitif 2022.

#### **Le Conseil communautaire :**

- prend acte du compte rendu de l'exercice des pouvoirs délégués au Président et au Bureau.

#### **N° DCC 2022-050 – Finances - Compte de Gestion 2021 - Budget général**

Le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du budget général de Roannais Agglomération, a été arrêté par Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable (SGC) Loire Nord.

Ce document retrace l'ensemble des mouvements ayant affecté les comptes du budget général au cours de l'exercice 2021.

En vertu de la règle de séparation entre le comptable et l'ordonnateur, le compte de gestion regroupe les pièces justificatives relatives aux recettes et dépenses de l'exercice (justification de l'exécution du budget) et présente l'évolution de la situation patrimoniale et financière du budget annexe.

Il se compose de :

- l'état de consommation des crédits, qui retrace l'ensemble des opérations de l'année et les résultats ;
- la balance comptable, qui intègre les opérations débitrices et créditrices de l'année compte par compte, présentant ainsi une balance d'entrée et une balance de sortie. Elle comprend également les opérations portant sur la trésorerie (comptes de classe 5) et les mouvements portant sur les créances (comptes de classe 4) ;
- le bilan, qui décrit, à la clôture de l'exercice, l'évolution de l'ensemble du patrimoine du budget annexe. Il comprend un actif (total des biens immobiliers ou mobiliers, des créances et de la trésorerie) et un passif (total des moyens de financement : dotations, subventions, dettes...) ;
- le compte de résultat de l'exercice, qui retrace les seules opérations de l'année par grandes catégories.



Du point de vue des opérations strictement budgétaires, le Compte de Gestion comprend le résultat des exercices précédents, tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés. Il comprend également les opérations internes en vertu des dispositions du plan comptable.

Sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2021, il y a concordance entre les Comptes de Gestion et les Comptes Administratifs. Cependant, il y a un écart sur la reprise des résultats de 2020. Le résultat de clôture de la zone Lot Vilette a été repris par Roannais Agglomération au niveau du budget général alors que le SGC Loire Nord l'a repris dans le budget annexe aménagement de zones. L'écart constaté est de 15 828,86 € et sera régularisé en 2022 lors de la première décision modificative et l'affectation des résultats de 2021.

Vu le rapport présenté,

Vu le Compte de Gestion transmis par M le Trésorier du SGC Loire Nord,

	Résultat 2020	Part affecté à l'investissement	Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Résultat de clôture
Fonctionnement	9 481 905,72 €	1 800 000,00 €	73 538 197,77 €	79 022 974,24 €	5 484 776,47 €	13 166 682,19 €
Investissement	- 2 984 608,60 €		47 699 319,10 €	44 975 865,99 €	- 2 723 453,11 €	- 5 708 061,71 €
TOTAL	6 497 297,12 €		121 237 516,87 €	123 998 840,23 €	2 761 323,36 €	7 458 620,48 €

#### Le Conseil communautaire :

- prend acte du Compte de Gestion de l'exercice 2021 pour le budget général de Roannais Agglomération présenté par le Monsieur le Trésorier du SGC Loire Nord ;
- prend acte de l'écart 15 828,86 € constaté entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion qui sera régularisé en 2022.

#### N° DCC 2022-051 – Finances - Compte de Gestion 2021 - Budget annexe - Assainissement

Les Comptes de Gestion de l'exercice 2021 des budgets généraux et des budgets annexes, de Roannais Agglomération, ont été arrêtés par Monsieur le trésorier du SGC Loire Nord.

Ces documents sont des éléments de synthèse qui retracent l'ensemble des mouvements ayant affecté les comptes des collectivités au cours de l'exercice 2021.

En vertu de la règle de séparation entre le Comptable et l'Ordonnateur, le compte de gestion regroupe les pièces justificatives relatives aux recettes et dépenses de l'exercice (justification de l'exécution du budget) et présente l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la communauté d'agglomération.

Il se compose de :

- l'état de consommation des crédits, qui retrace l'ensemble des opérations de l'année et les résultats ;
- la balance comptable, qui intègre les opérations débitrices et créditrices, compte par compte, de l'année présentant ainsi une balance d'entrée et une balance de sortie. Elle comprend également les opérations portant sur la trésorerie (comptes de classe 5) et les mouvements portant sur les créances (comptes de classe 4) ;
- le bilan, qui décrit, à la clôture de l'exercice, l'évolution de l'ensemble du patrimoine des collectivités. Il comprend un actif (total des biens immobiliers ou mobiliers, des créances et de la trésorerie) et un passif, total des moyens de financement que détenaient les collectivités (dotations, subventions, dettes...) ;
- le compte de résultat de l'exercice, qui retrace les seules opérations de l'année par grandes catégories.

Du point de vue des opérations strictement budgétaires, le Compte de Gestion comprend le résultat des exercices précédents, tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés. Il comprend également les opérations internes en vertu des dispositions du Plan Comptable.

Sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2021, il y a concordance entre les Comptes de Gestion et les Comptes Administratifs. Ces résultats sont conformes aux résultats des Comptes Administratifs qui vous sont soumis, au cours de cette même séance.

Sur l'état de l'actif, il y a des discordances entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif qui seront régularisés prochainement avec le Trésor Public.

Vu le rapport présenté,

Vu les comptes de gestion transmis par Monsieur le trésorier du SGC Loire Nord,

L'exercice 2021 s'est traduit par un excédent de 5 727 803,77 €.

	<b>Résultat 2020 reporté</b>	<b>Mandats</b>	<b>Titres</b>	<b>Résultat de clôture</b>
Section de fonctionnement	4 201 379,32	9 269 238,57	10 813 950,57	5 746 091,32
Section d'investissement	2 731 949,61	5 575 627,69	2 825 390,53	-18 287,55
<b>TOTAL</b>	<b>6 933 328,93</b>	<b>14 844 866,26</b>	<b>13 639 341,10</b>	<b>5 727 803,77</b>

#### **Le Conseil communautaire :**

- prend acte du Compte de Gestion de l'exercice 2021 pour le budget annexe Assainissement de Roannais Agglomération présenté par Monsieur le trésorier du SGC Loire Nord.

N° DCC 2022-052 – Finances - Compte de Gestion 2021 - Budget annexe - Equipements de tourisme et loisirs

Le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du budget annexe équipements de tourisme et loisirs de Roannais Agglomération, a été arrêté par Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable (SGC) Loire Nord.

Ce document retrace l'ensemble des mouvements ayant affecté les comptes du budget annexe équipements de tourisme et loisirs au cours de l'exercice 2021.

En vertu de la règle de séparation entre le comptable et l'ordonnateur, le Compte de Gestion regroupe les pièces justificatives relatives aux recettes et dépenses de l'exercice (justification de l'exécution du budget) et présente l'évolution de la situation patrimoniale et financière du budget annexe.

Il se compose de :

- l'état de consommation des crédits, qui retrace l'ensemble des opérations de l'année et les résultats ;
- la balance comptable, qui intègre les opérations débitrices et créditrices de l'année compte par compte, présentant ainsi une balance d'entrée et une balance de sortie. Elle comprend également les opérations portant sur la trésorerie (comptes de classe 5) et les mouvements portant sur les créances (comptes de classe 4) ;
- le bilan, qui décrit, à la clôture de l'exercice, l'évolution de l'ensemble du patrimoine du budget annexe. Il comprend un actif (total des biens immobiliers ou mobiliers, des créances et de la trésorerie) et un passif (total des moyens de financement : dotations, subventions, dettes...) ;
- le compte de résultat de l'exercice, qui retrace les seules opérations de l'année par grandes catégories.

Du point de vue des opérations strictement budgétaires, le Compte de Gestion comprend le résultat des exercices précédents, tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés. Il comprend également les opérations internes en vertu des dispositions du plan comptable.

Sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2021, il y a concordance entre les Comptes de Gestion et les Comptes Administratifs. En particulier, les résultats du Compte de Gestion 2021 sont conformes aux résultats du Compte Administratif 2021.

Vu le rapport présenté,

Vu le Compte de Gestion transmis par M le Trésorier du SGC Loire Nord,

	Résultat 2020	Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Résultat de clôture
Fonctionnement		974 478,22 €	974 478,22 €	- €	- €
Investissement	133 800,61 €	636 682,59 €	502 881,98 €	-133 800,61 €	- €
TOTAL	133 800,61 €	1 611 160,81 €	1 477 360,20 €	-133 800,61 €	- €

#### Le Conseil communautaire :

- prend acte du Compte de Gestion de l'exercice 2021 pour le budget annexe équipements de tourisme et loisirs de Roannais Agglomération présenté par Monsieur le trésorier du SGC Loire Nord.

#### N° DCC 2022-053 – Finances - Compte de Gestion 2021 - Budget annexe - Transports publics

Le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du budget annexe transports publics de Roannais Agglomération, a été arrêté par Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable (SGC) Loire Nord.

Ce document retrace l'ensemble des mouvements ayant affecté les comptes du budget annexe locations immobilières au cours de l'exercice 2021.

En vertu de la règle de séparation entre le comptable et l'ordonnateur, le Compte de Gestion regroupe les pièces justificatives relatives aux recettes et dépenses de l'exercice (justification de l'exécution du budget) et présente l'évolution de la situation patrimoniale et financière du budget annexe.

Il se compose de :

- l'état de consommation des crédits, qui retrace l'ensemble des opérations de l'année et les résultats ;
- la balance comptable, qui intègre les opérations débitrices et créditrices de l'année compte par compte, présentant ainsi une balance d'entrée et une balance de sortie. Elle comprend également les opérations portant sur la trésorerie (comptes de classe 5) et les mouvements portant sur les créances (comptes de classe 4) ;
- le bilan, qui décrit, à la clôture de l'exercice, l'évolution de l'ensemble du patrimoine du budget annexe. Il comprend un actif (total des biens immobiliers ou mobiliers, des créances et de la trésorerie) et un passif (total des moyens de financement : dotations, subventions, dettes...) ;
- le compte de résultat de l'exercice, qui retrace les seules opérations de l'année par grandes catégories.

Du point de vue des opérations strictement budgétaires, le Compte de Gestion comprend le résultat des exercices précédents, tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés. Il comprend également les opérations internes en vertu des dispositions du plan comptable M43.

Sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2021, il y a concordance entre les Comptes de Gestion et les Comptes Administratifs. En particulier, les résultats sont conformes aux résultats du Compte Administratif 2021.

Vu le rapport présenté,

Vu le Compte de Gestion transmis par M le trésorier du SGC Loire Nord,

	Résultat 2020	Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Résultat de clôture
Fonctionnement	- €	10 778 344,68 €	10 778 344,68 €	- €	- €
Investissement	1 801 624,10 €	1 214 293,11 €	1 150 296,27 €	- 63 996,84 €	1 737 627,26 €
TOTAL	1 801 624,10 €	11 992 637,79 €	11 928 640,95 €	- 63 996,84 €	1 737 627,26 €

### Le Conseil communautaire :

- prend acte du Compte de Gestion de l'exercice 2021 pour le budget annexe Transports Publics de Roannais Agglomération présenté par Monsieur le trésorier du SGC Loire Nord.

#### N° DCC 2022-054 – Finances - Compte de Gestion 2021 - Budget annexe - Locations immobilières

Le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du budget annexe locations immobilières de Roannais Agglomération, a été arrêté par Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable (SGC) Loire Nord.

Ce document retrace l'ensemble des mouvements ayant affecté les comptes du budget annexe locations immobilières au cours de l'exercice 2021.

En vertu de la règle de séparation entre le comptable et l'ordonnateur, le Compte de Gestion regroupe les pièces justificatives relatives aux recettes et dépenses de l'exercice (justification de l'exécution du budget) et présente l'évolution de la situation patrimoniale et financière du budget annexe.

Il se compose de :

- l'état de consommation des crédits, qui retrace l'ensemble des opérations de l'année et les résultats ;
- la balance comptable, qui intègre les opérations débitrices et créditrices de l'année compte par compte, présentant ainsi une balance d'entrée et une balance de sortie. Elle comprend également les opérations portant sur la trésorerie (comptes de classe 5) et les mouvements portant sur les créances (comptes de classe 4) ;
- le bilan, qui décrit, à la clôture de l'exercice, l'évolution de l'ensemble du patrimoine du budget annexe. Il comprend un actif (total des biens immobiliers ou mobiliers, des créances et de la trésorerie) et un passif (total des moyens de financement : dotations, subventions, dettes...) ;
- le compte de résultat de l'exercice, qui retrace les seules opérations de l'année par grandes catégories.

Du point de vue des opérations strictement budgétaires, le Compte de Gestion comprend le résultat des exercices précédents, tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés. Il comprend également les opérations internes en vertu des dispositions du plan comptable.

Sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2021, il y a concordance entre les Comptes de Gestion et les Comptes Administratifs. En particulier, les résultats du Compte de Gestion 2021 sont conformes aux résultats du Compte Administratif 2021.

Vu le rapport présenté,

Vu le Compte de Gestion transmis par M le Trésorier du SGC Loire Nord,

	Résultat 2020	Dépenses	Part affecté à l'investissement	Recettes	Résultat 2021	Résultat de clôture
Fonctionnement	513 951,83 €	6 372 076,42 €	513 951,83 €	6 604 210,42 €	232 134,00 €	232 134,00 €
Investissement	- 1 097 738,78 €	859 463,12 €		6 351 458,88 €	5 491 995,76 €	4 394 256,98 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 583 786,95 €</b>	<b>7 231 539,54 €</b>		<b>12 955 669,30 €</b>	<b>5 724 129,76 €</b>	<b>4 626 390,98 €</b>

### Le Conseil communautaire :

- prend acte du Compte de Gestion de l'exercice 2021 pour le budget annexe locations immobilières de Roannais Agglomération présenté par Monsieur le trésorier du SGC Loire Nord.

N° DCC 2022-055 – Finances - Compte de Gestion 2021 - Budget annexe - Aménagement de zones d'activités économiques

Le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du budget annexe aménagement de zones de Roannais Agglomération, a été arrêté par Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable (SGC) Loire Nord.

Ce document retrace l'ensemble des mouvements ayant affecté les comptes du budget annexe aménagement de zones au cours de l'exercice 2021.

En vertu de la règle de séparation entre le comptable et l'ordonnateur, le Compte de Gestion regroupe les pièces justificatives relatives aux recettes et dépenses de l'exercice (justification de l'exécution du budget) et présente l'évolution de la situation patrimoniale et financière du budget annexe.

Il se compose de :

- l'état de consommation des crédits, qui retrace l'ensemble des opérations de l'année et les résultats ;
- la balance comptable, qui intègre les opérations débitrices et créditrices de l'année compte par compte, présentant ainsi une balance d'entrée et une balance de sortie. Elle comprend également les opérations portant sur la trésorerie (comptes de classe 5) et les mouvements portant sur les créances (comptes de classe 4) ;
- le bilan, qui décrit, à la clôture de l'exercice, l'évolution de l'ensemble du patrimoine du budget annexe. Il comprend un actif (total des biens immobiliers ou mobiliers, des créances et de la trésorerie) et un passif (total des moyens de financement : dotations, subventions, dettes...) ;
- le compte de résultat de l'exercice, qui retrace les seules opérations de l'année par grandes catégories.

Du point de vue des opérations strictement budgétaires, le Compte de Gestion comprend le résultat des exercices précédents, tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés. Il comprend également les opérations internes en vertu des dispositions du plan comptable.

Sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2021, il y a concordance entre les Comptes de Gestion et les Comptes Administratifs. Cependant, il y a un écart sur la reprise des résultats de 2020. Le résultat de clôture de la zone Lot Vilette a été repris par Roannais Agglomération au niveau du budget général alors que le SGC Loire Nord l'a repris dans le budget annexe aménagement de zones. L'écart constaté est de 15 828,86 € et sera régularisé en 2022 lors de la première Décision Modificative et l'affectation des résultats de 2021.

Vu le rapport présenté,

Vu le Compte de Gestion transmis par M le Trésorier du SGC Loire Nord,

	Résultat 2020	Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Résultat de clôture
Fonctionnement	201 962,23 €	9 857 226,15 €	9 896 102,34 €	38 876,19 €	240 838,42 €
Investissement	40 725,85 €	9 781 627,65 €	9 740 901,80 €	- 40 725,85 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>242 688,08 €</b>	<b>19 638 853,80 €</b>	<b>19 637 004,14 €</b>	<b>- 1 849,66 €</b>	<b>240 838,42 €</b>

## Le Conseil communautaire :

- prend acte du Compte de Gestion de l'exercice 2021 pour le budget annexe aménagement de zones d'activités de Roannais Agglomération présenté par Monsieur le trésorier du SGC Loire Nord ;
- prend acte de l'écart 15 828,86 € constaté entre le Compte Administratif et le Compte de gestion qui sera régularisé en 2022.

N° DCC 2022-056 – Finances - Compte de Gestion 2021 - Budget Office du Tourisme de Roannais Agglomération

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 22 juillet 2021 approuvant la dissolution de la régie autonome « Office du Tourisme de Roannais Agglomération » au 31 décembre 2021 ;

Ainsi, c'est le conseil Communautaire de Roannais Agglomération qui doit approuver le compte de gestion de l'office du Tourisme de Roannais Agglomération pour l'exercice comptable arrêté au 31 décembre 2021.

Le compte de gestion de l'exercice 2021 du budget Office du Tourisme de Roannais Agglomération, a été arrêté par Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable (SGC) Loire Nord.

Ce document retrace l'ensemble des mouvements ayant affecté les comptes du budget de l'Office du Tourisme de Roannais Agglomération au cours de l'exercice 2021.

En vertu de la règle de séparation entre le comptable et l'ordonnateur, le compte de gestion regroupe les pièces justificatives relatives aux recettes et dépenses de l'exercice (justification de l'exécution du budget) et présente l'évolution de la situation patrimoniale et financière du budget annexe.

Il se compose de :

- l'état de consommation des crédits, qui retrace l'ensemble des opérations de l'année et les résultats ;
- la balance comptable, qui intègre les opérations débitrices et créditrices de l'année compte par compte, présentant ainsi une balance d'entrée et une balance de sortie. Elle comprend également les opérations portant sur la trésorerie (comptes de classe 5) et les mouvements portant sur les créances (comptes de classe 4) ;
- le bilan, qui décrit, à la clôture de l'exercice, l'évolution de l'ensemble du patrimoine du budget annexe. Il comprend un actif (total des biens immobiliers ou mobiliers, des créances et de la trésorerie) et un passif (total des moyens de financement : dotations, subventions, dettes...) ;
- le compte de résultat de l'exercice, qui retrace les seules opérations de l'année par grandes catégories.

Du point de vue des opérations strictement budgétaires, le compte de gestion comprend le résultat des exercices précédents, tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés. Il comprend également les opérations internes en vertu des dispositions du plan comptable.

Sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2021, il y a concordance entre les comptes de gestion et les comptes administratifs. En particulier, les résultats du compte de gestion 2021 sont conformes aux résultats du compte administratif 2021.

Vu le rapport présenté,

Vu le compte de gestion transmis par M le Trésorier du SGC Loire Nord,

	Résultat 2020	Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Résultat de clôture
Fonctionnement	174 228,89 €	466 761,40 €	459 143,30 €	- 7 618,10 €	166 610,79 €
Investissement	7 334,82 €	3 195,25 €	5 529,44 €	2 334,19 €	9 669,01 €
TOTAL	181 563,71 €	469 956,65 €	464 672,74 €	- 5 283,91 €	176 279,80 €



## Le Conseil communautaire :

- prend acte du Compte de Gestion de l'exercice 2021 pour le budget de l'Office du Tourisme de Roannais Agglomération présenté par Monsieur le trésorier du SGC Loire Nord.

### N° DCC 2022-057 – Finances - Election Président de séance pour vote des comptes administratifs

Vu les articles L2121-14 et L5212-16 du Code général des collectivités territoriales.

Dans la séance où le compte administratif du président est débattu, l'assemblée délibérante élit son président. Le président peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote. Il n'est pas compté dans les membres présents pour le calcul du quorum. Toujours selon ce principe, une procuration donnée au président ne peut être utilisée lors du vote du compte administratif. De la même manière, le président ne peut donner procuration à un conseiller pour voter à sa place lors de ce vote.

## Le Conseil communautaire :

- désigne Daniel Fréchet, 1er Vice-Président, pour assurer la présidence de la séance en l'absence du Président ;
- précise que l'absence du Président correspond au vote des différents comptes administratifs :
  - budget général
  - budget annexe Locations immobilières
  - budget annexe Aménagement des zones d'activités
  - budget annexe Equipements de tourisme et loisirs
  - budget annexe Assainissement
  - budget annexe Transports urbains
  - budget Office du Tourisme de Roannais Agglomération

### N° DCC 2022-058 – Finances - Compte Administratif 2021 - Budget Général

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2020 approuvant le budget primitif du budget général pour l'exercice 2021,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire en date du 27 mai 2021 et du 28 octobre 2021 approuvant les décisions modificatives du budget général,

Le budget général est géré toutes taxes comprises. Il a été voté par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et par chapitre et chapitre-opération au niveau de la section d'investissement.

Il a été voté et exécuté selon l'instruction budgétaire et comptable M14. Roannais Agglomération a adopté le référentiel budgétaire et comptable M57 pour son budget général au 01/01/2022.

## **PRINCIPAUX ELEMENTS A RETENIR DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021**

### **BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES**

*En 2021, Roannais Agglomération compte 6 budgets : général, assainissement, équipements de tourisme et de loisirs, transports, locations immobilières et aménagements de zones d'activités. Le budget locations immobilières a été clôturé au 31/12/2021. Cette première partie présente les résultats et analyses tous budgets confondus.*

Le compte administratif 2021 reflète quatre éléments forts :

- **Une activité encore marquée par l'impact de la crise sanitaire** qui a débuté au premier trimestre de l'année 2020. La forte mobilisation de Roannais Agglomération se traduit notamment par le

versement d'aides exceptionnelles pour soutenir l'économie et la poursuite des investissements devant permettre au territoire de rebondir rapidement en sortie de crise.

- **Un endettement mesuré.** Aucun emprunt n'a été réalisé depuis 2017 et la structure de la dette est saine. L'encours de dette des budgets consolidés est de 25,9 millions d'euros au 31 décembre 2021 soit 247 € par habitant alors que la moyenne nationale s'élève à 369 € par habitant (données 2020). Cette situation très favorable pour un début de mandat permet d'envisager un recours raisonnable à l'emprunt dans les années à venir, afin de financer les investissements.
- **Une politique d'investissement dynamique.** Les dépenses d'équipement (travaux, études, subventions d'équipement versées) s'élèvent à 16,8 millions d'euros contre 13,5 millions d'euros en 2020. Cette accélération de l'investissement a vocation à se poursuivre au fur et à mesure que les projets passeront des phases d'études aux phases de réalisation.
- Une maîtrise de la section de fonctionnement. **L'épargne nette<sup>1</sup> s'élève à 11,4 millions d'euros fin 2021 (contre 9,5 M€ en 2020)**, ce qui permet de rembourser le capital de la dette (3,5 millions d'euros) et de financer la part des investissements non financés par des subventions d'investissement.

**Le résultat comptable de clôture cumulé est de 19,8 millions d'euros.** Il comprend le résultat cumulé antérieur (12,7 millions d'euros) et le résultat de l'année 2021 (7,1 millions d'euros).

<sup>1</sup> [ recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) ] – [ dépenses réelles de fonctionnement (dont charges financières) et remboursement en capital de la dette ]. Elle correspond à l'autofinancement moins l'annuité de dette.

Liste des budgets	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Résultat Total	Résultat avec restes à réaliser
Budget principal	13 182 511	- 5 708 062	7 474 449	10 208 194
Budget des équipements économiques et de tourisme	-	-	-	83 691
Budgets assainissement	5 746 091	- 18 288	5 727 803	3 400 893
Budgets Aménagement des zones d'activités	225 010	-	225 010	225 010
Budgets des locations immobilières	232 134	4 394 257	4 626 391	4 591 339
Budget transports publics	-	1 737 627	1 737 627	1 824 702
<b>Total budgets</b>	<b>19 385 746</b>	<b>405 534</b>	<b>19 791 280</b>	<b>20 166 447</b>

**Les dépenses réelles s'élèvent à 106,8 millions d'euros**, dont 85,1 millions d'euros en fonctionnement et 21,7 millions d'euros en investissement.

En particulier, les dépenses de gestion (dépenses réelles de fonctionnement, hors exceptionnel et intérêts d'emprunt) sont en progression de 4,7% par rapport à 2020 (82,3 millions d'euros contre 78,6 millions d'euros en 2020). Cette augmentation se retrouve dans tous les budgets de la communauté d'agglomération même si elle concerne essentiellement le budget annexe assainissement (+ 1 786 k€) et le budget transports publics (+ 957 k€). Par chapitre, on note :

- La stabilité de la masse salariale brute 19,8 M€ en 2021 contre 19,7 M€ en 2020
- L'augmentation des charges à caractère général de 3 307 K€
- La stabilité des autres charges

**Les recettes réelles s'élèvent à 113,9 millions d'euros**, dont 105,7 millions d'euros en fonctionnement et 8,2 millions d'euros en investissement.

En particulier, les recettes de gestion (recettes réelles de fonctionnement hors exceptionnel et produits financiers) sont en hausse également de 3,3%, elles s'élèvent à 97,8 millions d'euros contre 94,7 millions d'euros en 2021. Cette hausse concerne essentiellement le poste « subventions ».

## COMPTE ADMINISTRATIF 2021

### DU BUDGET GENERAL

#### SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GENERAL

**Le résultat comptable (sans restes à réaliser) de clôture cumulé est de 7,5 M€, dont :**

- 13,2 M€ en fonctionnement, en hausse par rapport à 2020 (9,4 M€). Le résultat de fonctionnement 2021 s'établit à 5,5 M€, auquel s'ajoute le report du résultat antérieur pour 7,7 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de 2% par rapport à 2020 (- 1,4 M€). Cette baisse s'explique par la réduction de 1,8 M€ des dépenses exceptionnelles (c'est en effet en dépenses exceptionnelles qu'ont été imputées en 2020 les aides versées au titre du fonds de solidarité aux entreprises et les aides aux particuliers pour le soutien aux acteurs du tourisme de notre territoire) et l'augmentation de 0,3 M€ des dépenses à caractère général. Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 2% par rapport à 2020 (+1,5 M€). Cette augmentation est due à l'augmentation des dotations de 1,9 M€ (compensation de la réforme fiscale) et de 0,2 M€ des produits des services, que minore une baisse de 0,7 k€ du produit de la fiscalité.

**Au global, l'épargne de gestion s'établit à 10,8 M€ en hausse de 3 M€ par rapport à 2020.**

- -5,7 millions d'euros en investissement, contre -3 M€ en 2020

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 14,6 M€, dont 12,7 M€ de dépenses d'équipement (études, travaux et subventions d'équipement versées) et 1,9 M€ de remboursement du capital de la dette.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 6,3 M€. Aucun emprunt nouveau n'a été réalisé.

**L'épargne brute s'élève à 10,4 M€, l'épargne nette (ou capacité autofinancement) s'élève à 8,4 M€.**

**Les restes à réaliser affichent un solde positif de 2,3 M€, ce qui porte le résultat de clôture cumulé avec restes à réaliser à 10,2 M€.**

	CA 2020	CA 2021
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses réelles de fonctionnement	68 500 328,31	67 117 423,13
Dépenses d'ordre de fonctionnement	6 460 523,33	6 420 774,64
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>74 960 851,64</b>	<b>73 538 197,77</b>
Recettes réelles de fonctionnement	76 627 314,06	78 156 269,66
Recettes d'ordre de fonctionnement	3 408 474,92	866 704,58
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>80 035 788,98</b>	<b>79 022 974,24</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>5 074 937,34</b>	<b>5 484 776,47</b>
Reprise du résultat antérieur	4 406 968,38	7 697 734,58
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	<b>9 481 905,72</b>	<b>13 182 511,05</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses réelles d'investissement	10 150 116,60	14 606 029,11
Dépenses d'ordre d'investissement	3 700 548,46	33 093 289,99
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>13 850 665,06</b>	<b>47 699 319,10</b>
Recettes réelles d'investissement	6 573 061,98	6 328 505,94
Recettes d'ordre d'investissement	6 752 596,87	38 647 360,05
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>13 325 658,85</b>	<b>44 975 865,99</b>
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-525 006,21</b>	<b>-2 723 453,11</b>
Reprise du résultat antérieur	-2 459 602,39	-2 984 608,60
<b>Résultat d'investissement cumulé</b>	<b>-2 984 608,60</b>	<b>-5 708 061,71</b>
<b>Résultat de clôture sans restes à réaliser</b>	<b>6 497 297,12</b>	<b>7 474 449,34</b>
Restes à réaliser en dépenses	3 909 153,21	1 843 180,33
Restes à réaliser en recettes	5 107 162,10	4 576 924,78
<b>Solde Reste à réaliser</b>	<b>1 198 008,89</b>	<b>2 733 744,45</b>
<b>Résultat de clôture avec restes à réaliser</b>	<b>7 695 306,01</b>	<b>10 208 193,79</b>

## Le détail des postes révèle que l'impact de la crise sanitaire a encore été important pour le budget général en 2021 :

- De nombreux événements et interventions ont dû être annulés, ce qui se traduit par des moindres dépenses
- Des équipements ont été fermés ou ont fonctionné en jauge réduite (piscine, patinoire...), ce qui induit une perte de recettes ;
- Des aides ont été versées pour soutenir l'économie et nos entreprises, en particulier 325 k€ au titre du solde du fonds de solidarité mis en place en 2020 et 196 k€ d'aides économiques ;
- Enfin, les dépenses de fonctionnement 2020 liées à la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19 ont pu être étalées sur 5 ans en raison du dispositif exceptionnel mis en place en 2020. Ainsi, l'exercice 2020 comptabilise une dépense de 483 910 € en vertu de ce dispositif.

### CALCUL DES PRINCIPAUX INDICATEURS DU BUDGET GENERAL

En k€	CA 2020	BP + DM 2021	CA 2021
Produits de la fiscalité	53 103	51 619	<b>52 436</b>
Dotations et concours de l'Etat	16 138	17 814	<b>18 032</b>
Produits des services	4 913	5 012	<b>5 117</b>
Autres produits	287	110	<b>242</b>
<b>Produits de gestion courante</b>	<b>74 441</b>	<b>74 555</b>	<b>75 827</b>
Charges à caractère général	9 994	11 592	<b>10 297</b>
Charges de personnels	19 260	20 166	<b>19 384</b>
Subventions et contributions	14 230	15 038	<b>14 465</b>
Participation équilibre budgets annexes	939	1 764	<b>880</b>
AC et fonds de péréquation	20 389	20 518	<b>20 516</b>
Autres charges (financières)	-8	-11	<b>-11</b>
<b>Charges de gestion courante</b>	<b>64 804</b>	<b>69 067</b>	<b>65 531</b>
<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>9 637</b>	<b>5 488</b>	<b>10 296</b>
Produits exceptionnels	1 368	1 629	<b>1 652</b>
Charges exceptionnelles	3 246	1 704	<b>1 186</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>7 759</b>	<b>5 413</b>	<b>10 762</b>
Produits financiers	15	9	<b>9</b>
Intérêts de la dette	451	403	<b>401</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>7 323</b>	<b>5 019</b>	<b>10 370</b>
Capital de la dette	1 975	1 932	<b>1 930</b>
<b>Epargne nette - Autofinancement</b>	<b>5 348</b>	<b>3 087</b>	<b>8 440</b>

En k€	CA 2020	CA 2021
<b>Volume d'investissement à financer</b>	<b>8 175</b>	<b>12 673</b>
Autofinancement	5 348	<b>8 440</b>
Ressources propres (FCTVA, cessions)	1 903	<b>1 680</b>
Subventions	1 374	<b>3 193</b>
Autres recettes d'investissement	1 600	<b>321</b>
Emprunt	0	<b>0</b>
<b>Volume des ressources</b>	<b>10 225</b>	<b>13 634</b>
<b>Variation de l'excédent global</b>	<b>2 050</b>	<b>961</b>
<b>Affectation clôture Lot Vilette</b>	<b>0</b>	<b>16</b>
<b>Excédent global de clôture</b>	<b>6 497</b>	<b>7 474</b>

## **Dépenses réelles de fonctionnement 2021 : réalisation à 90%**

Les charges à caractère général sont réalisées à 89% (disponible en fin d'année : 1 296 k€)

- Dépenses de publications et imprimés : - 128 k€
- Dépenses de fluides (eau, électricité, chauffage, carburants, gaz) : - 89 k€
- Frais de maintenance : -92 k€ (par exemple : coûts copie, MPPE2 bâtiments sportifs, DTNSI, déchets ménagers ...)
- Entretien des terrains, bâtiments, nettoyage et voiries : - 117 k€ (par exemple : médiathèque de Roanne, Nauticum, Patinoire, voirie ...)
- Remboursement de frais aux communes pour la mise à disposition de services : - 59 k€
- Frais d'honoraires divers : - 286 k€
- Frais d'études : - 95 k€
- Les achats de prestations de service : - 65 k€
- Frais de formation des agents : -65 k€...

La sous réalisation est en grande partie explicable par l'annulation de manifestations, la fermeture d'équipements ou le décalage d'actions induits par la crise sanitaire.

Les dépenses de gestion courante sont réalisées à 91% (disponible en fin d'année : 1 457 k€)

- Subventions d'équilibre aux budgets annexes : ces subventions sont ajustées pour équilibrer la section d'exploitation des budgets annexes à l'euro près. Celle du budget annexe transports est inférieure à ce qui avait été voté au budget (0,35 M€ versé pour 1,15 M€ voté), le produit du versement mobilité a été nettement supérieur aux prévisions.
- Les contributions aux syndicats ainsi que les subventions versées ont été inférieures aux prévisions.

Les dépenses de personnels sont réalisées à 96% (disponible en fin d'année : 782 k€).

Cette réalisation inférieure au budget s'explique par des départs d'agents non prévus au moment de la préparation budgétaire (départs d'agents quittant la collectivité, maladie occasionnant une baisse de salaire, changement de temps de travail à la baisse). Ces départs ont été remplacés tardivement (fin 2021, voir début 2022), non remplacés, ou remplacés de manière avantageuse financièrement, ce qui a généré une moindre dépense du budget prévu.

Ces gains sont un peu tempérés par des dépenses non prévues (négociations salariales, hausse de temps de travail, ...)

## **Recettes de fonctionnement 2021 : réalisation à 102%**

Des recettes fiscales plus importantes que prévues : + 817 k€ par rapport au budget voté. Ceci est en particulier dû aux rôles supplémentaires et complémentaires de Cotisation Foncière des Entreprises et de Taxes d'habitation et Foncières (+764 k€).

Des produits exceptionnels importants en 2021 : 2 146 k€ (cessions, solde de la concession Mettalox...).

## **Les investissements 2021**

Avec 12 662 k€ en 2021, les dépenses réelles d'investissement ont retrouvé un niveau correct mais la crise a encore ralenti les chantiers. Elles sont constituées par :

- des opérations d'équipement en maîtrise d'ouvrage directe (6 724 k€) : construction de l'espace formation situé 12 avenue de Paris à Roanne, travaux aménagements des parkings de la plage sur la commune de Villerest, travaux de voirie, mise en place du « portail citoyen », acquisitions de matériels pour le service déchets ménagers...
- des subventions d'équipement versées (2 519 k€) : aide aux particuliers dans le cadre du programme local habitat, différents soutiens aux travaux des communes et organismes
- des avances de trésorerie versées aux budgets annexes pour 3 413 k€.

Les investissements sont financés principalement par les affectations des résultats 2020, subventions d'investissements reçues et le remboursement du FCTVA.

Les subventions et FCTVA reportées s'élèvent à 4 577 k€.

## DETAIL DES POSTES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET GENERAL

Pour la lisibilité du rapport et de l'analyse, les montants sont exprimés en k€. Les montants à l'euro près sont disponibles dans les maquettes du compte administratif.

### 1. Section de fonctionnement

#### 1.1. Les dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	REALISE 2020	BP 2021 + DM	REALISE 2021
011-Charges à caractère général	9 994 416,01	11 592 459,00	10 296 635,08
012-Charges de personnel	19 260 028,59	20 166 136,00	19 383 704,94
014-Attribution de compensation	20 389 241,58	20 518 041,00	20 516 052,49
65-Autres charges de gestion courante	15 169 252,03	16 801 505,00	15 344 979,40
66-Charges financières	441 360,14	391 730,00	390 296,86
67-Charges exceptionnelles	2 903 407,57	1 626 629,00	1 109 390,35
68-Provisions	342 622,39	77 000,00	76 364,01
022-Dépenses imprévues		3 000 000,00	0,00
<b>Total opérations réelles</b>	<b>68 500 328,31</b>	<b>74 173 500,00</b>	<b>67 117 423,13</b>
042-Opérations d'ordre de section à section	6 460 523,33	5 760 000,00	6 420 774,64
023-Virement à la section d'investissement	0,00	4 788 500,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>74 960 851,64</b>	<b>84 722 000,00</b>	<b>73 538 197,77</b>

#### 1.1.1. Les charges à caractère général : 10 297 k€

Ces charges représentent 15,3% des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles sont composées :

- d'achats de fournitures pour 2,45 M€ (en hausse de 10,7 % par rapport à 2020).
- 445 k€ d'achats de prestations de services : secteur de la petite enfance et centres de loisirs (45 k€), service culturel (48 k€ pour la culture, 53 k€ pour le conservatoire et 63 k€ pour la lecture publique), service santé et solidarité (prévention des chutes, nutrition 18 k€), animations sportives (79 k€), sites et milieux naturels (9 k€), service tourisme (7 k€), direction transition numérique et informatique (104 k€) et divers autres services (18 k€).
- 1 002 k€ de dépenses de fluides : eau et assainissement, électricité, chauffage et gaz pour les bâtiments de Roannais Agglomération (981 k€ en 2020). L'augmentation est essentiellement liée à la reprise des services.
- 283 k€ d'achat de carburant (déchets ménagers, véhicules de service) : poste en hausse de +37,7 % par rapport à 2020 et qui revient au niveau de 2019. Cette augmentation est liée à l'augmentation du prix du carburant et à une reprise des activités des services.
- 724 k€ d'achats divers (alimentation, fournitures d'entretien et de petits équipements, vêtements de travail, produits pour la boutique de la Cure, fournitures administratives). Ce poste comprend également les achats de livres pour la lecture publique (164 k€).
- Des services extérieurs pour 7,47 M€ (+1,3 % par rapport à 2020)
- 2 078 k€ de contrats, dont 1 634 k€ pour la collecte des déchets ménagers.



- 1 217 k€ d'entretien et réparations sur biens immobiliers et mobiliers : entretien espaces verts, bâtiments, voirie
  - 937 k€ de frais de maintenance de divers bâtiments : ascenseurs, extincteurs, chaudières... (en hausse de 10,9% par rapport à 2020).
  - 597 k€ versés aux communes membres dans le cadre des mutualisations de services des communes telles que les prestations d'entretien des PAV réalisées par les communes ;
  - 630 k€ d'honoraires divers (exemples : animation du PIG (programme intérêt général) 277 k€, mission prospection économique 27 k€, assistances externes sur divers dossiers (actions du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi 71 k€, développement durable 75 k€, plateforme technologique, finances...) en baisse par rapport à 2020 (739 k€).
  - 287 k€ de publications et annonces diverses (principalement Mag de l'Agglo).
  - 250 k€ de dépenses de télécommunications.
  - 369 k€ de locations mobilières et immobilières et de charges locatives (bureaux à la Mairie de St Léger 20 k€, charges locatives bâtiment Helvétique 30 k€, bureaux rue Brison 18 k€, bureaux rue Molière 25 k€, médiathèque de Roanne 71 k€, location trampoline pour le Nauticum 12 k€, location locaux et matériels pour le Fablab 28 k€, locaux service de médecine du travail 9 k€, cartes de stationnement pour le personnel 29 k€, locations des copieurs multifonction 34 k€, locations de matériels pour le service déchets ménagers 44 k€...).
  - 1 109 k€ de frais divers : 236 k€ de nettoyage de locaux, 100 k€ pour les contrats des clubs sportifs de haut niveau, 150 k€ de frais de formation (dont 25 k€ remboursés par les communes pour les formations mutualisées), 88 k€ d'études, 128 k€ d'assurances, 94 k€ de frais de gardiennage, 55 k€ de transports des élèves dans les piscines, 93 k€ de cotisations à des organismes, 45 k€ de frais de missions, 33 k€ de frais d'affranchissement, 78 k€ de frais de documentation, 3 € de frais bancaires, et 7 k€ divers.
- Des impôts et taxes payés pour 370 k€  
Il s'agit des taxes foncières et d'ordures ménagères sur les bâtiments appartenant à Roannais Agglomération pour 197 k€, du reversement de la taxe de séjour à l'Office du Tourisme pour 155 k€ et de 18 k€ de diverses taxes sur les véhicules.

### **1.1.2. Les dépenses de personnel : 19 383 705 €**

Ce sont des charges brutes qui représentent 28,9 % des dépenses réelles de fonctionnement.

3 627 k€ de recettes (postes subventionnés, remboursement des mises à disposition de personnels, remboursement sur salaire, remboursement frais formation, remboursement sur services mutualisés ...) viennent réduire ce poste de dépenses.

→ La dépense nette est de **15 756 441 €** (contre 15 698 185 € en 2020).

### **1.1.3. Les atténuations de produits : 20 516 052 €**

Elles représentent 30,6% des dépenses réelles.

- Attributions de compensation versées aux communes : 18 142 k€ (18 064 k€ en 2020)  
Leur montant correspond à la différence entre la fiscalité économique transférée à l'EPCI et les charges transférées par les communes.  
Il est rappelé que certaines communes ne sont pas bénéficiaires mais contributrices aux attributions de compensation (recettes de 163 k€).
- Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : 1 937 k€.  
Ce fonds a été institué lors de la réforme de la taxe professionnelle, son enveloppe est reconduite chaque année.
- Fonds national de Péréquation des ressources communales et Intercommunales (FPIC) : 437 k€.  
Le FPIC, mis en œuvre depuis 2012, consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Il met à contribution les territoires intercommunaux et les communes isolées dont le potentiel financier est supérieur à la moyenne nationale. Depuis 2013, le

montant du prélèvement tient également compte du revenu moyen par habitant du territoire. Les sommes ainsi collectées sont reversées aux territoires considérés comme les plus défavorisés, au vu de 3 critères : le potentiel financier, le revenu par habitant, l'effort fiscal. Cette dépense augmente chaque année depuis 2015.

Roannais Agglomération et ses communes membres sont sorties du dispositif bénéficiaire en 2020.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
FPIC (dépenses)	33 762	167 040	309 799	325 646	359 622	375 625	<b>437 341</b>

#### **1.1.4. Les charges de gestion courante : 15 345 k€**

Elles représentent 22,9 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce poste comprend notamment :

- La participation au Service Départemental de Secours et d'Incendie : 4 115 k€ (identique à 2020)
- Les participations à l'équilibre des budgets annexes : 880 k€ (en baisse par rapport à 2020 : 940 €) réparties comme suit :
  - Budget annexe tourisme et loisirs : 500 k€
  - Budget annexe aménagement de zones : 30 k€
  - Budget annexe des transports publics : 350 k€
- Les subventions versées aux associations et autres personnes de droit privé : 2 727 k€ (en hausse par rapport à 2020 : 2 710 k€)
  - Famille (petite enfance- enfance- jeunesse) 1 102 k€
  - Sport 518 k€
  - Solidarité (politique ville, précarité, PLIE) 264 k€
  - Développement économique 248 k€
  - Tourisme 145 k€
  - Enseignement artistique 128 k€
  - Enseignement supérieur 107 k€
  - Sites et milieux naturels 43 k€
  - Développement durable 36 k€
  - Habitat 36 k€
  - Agriculture 35 k€
  - Santé 30 k€
  - Communication 19 k€
  - Culture 14 k€
  - Environnement 1 k€
- Les contributions aux organismes de regroupement : 6 142 k€ (5 961 k€ en 2020), elles se répartissent ainsi :
  - SEEDR pour le traitement des déchets ménagers 5 054 k€
  - Roannaise de l'eau pour les eaux pluviales, le contrat de rivière et la défense contre les inondations 795 k€
  - SYEPAR pour la gestion du SCoT 100 k€
  - Syndicat Mixte du Barrage de Villerest 101 k€
  - Diverses contributions (Monts de la Madeleine, SIEL, Etablissement Public Loire) 92 k€
- Les subventions aux organismes publics : 733 k€, dont
  - 390 k€ pour les Universités Claude Bernard et Jean Monnet
  - 295 k€ pour l'Office du Tourisme
  - 48 k€ pour le self étudiant
- Les autres dépenses 747 k€, dont :
  - 60 k€ pour l'informatique en nuage
  - 30 k€ de contributions aux bornes de recharges électriques
  - 89 k€ pour des fonds de concours aux communes au titre de la neutralité fiscale
  - 562 k€ pour les indemnités, charges sociales et frais de mission des élus

6 k€ divers (créances admises en non-valeur et éteintes, frais de diffusion de musique dans les lieux publics)

#### **1.1.5. Les charges financières : 390 k€**

Il s'agit des intérêts payés au titre des emprunts : en baisse par rapport à 2020. Aucun nouvel emprunt n'ayant été souscrit, la part des intérêts dans l'annuité de la dette réduit mécaniquement.

#### **1.1.6. Les charges exceptionnelles : 1 109 k€**

Elles représentent 1,7 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce poste comprend notamment :

- 325 k€ au titre du solde de 2020 du fonds de solidarité versé à 325 entreprises dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19. Pour rappel, en 2020, Roannais agglomération avait aidé 2070 entreprises par un versement de 2 070 k€
- 197 k€ d'aides économiques versées à la SAOS Chorale Basket face à la crise sanitaire, à Bateau promenade, à l'entreprise MCA JMF l'Oberge du Barrage, à M. Welnowski en compensation des loyers perçus, à M. Lapandery et à M. Pras suite aux calamités agricoles subies au printemps 2021
- 50 k€ de dépenses pour le fonctionnement des centres de vaccination installés au Scarabée et au Fuyant
- 25 k€ de prestations pour le tournoi de tennis « Open de Roanne »
- 14 k€ de dépenses liées à la crise sanitaire de la COVID-19 (achats de masques, des produits virucides, des gels hydroalcooliques)
- 60 k€ versés dans le cadre du contentieux Gardoni pour le 12 avenue de Paris (pour rappel une provision avait été constituée pour faire face à cette dépense, elle a été reprise en 2021)
- 29 k€ de remise de pénalités pour les travaux de réaménagement du Nauticum
- 259 € de régularisations diverses (années antérieures, prise en charge de sinistres, ...)
- 150 k€ de contributions (contrainte de service public au délégataire du Scarabée GL Events, subvention concessionnaire SAS Bonvert pour l'aménagement de la zone de Bonvert)

#### **1.1.7. Les provisions : 76 k€**

Des provisions ont été constituées pour faire face au risque d'impayés (3 k€) et pour les jours déposés par les agents de Roannais Agglomération sur les comptes épargne temps (73 k€).

#### **1.1.8. Les opérations d'ordre : 6 421 k€**

Les opérations d'ordre ne donnent lieu ni à des prévisions budgétaires, ni à l'émission de titres et de mandats. Par opposition aux opérations réelles, elles n'ont pas d'impact sur la trésorerie. Il s'agit d'écritures comptables obligatoires.

Elles sont constituées par :

Les écritures d'amortissement	5 233 k€
Les valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	611 k€
Les plus-values sur cessions	93 k€
La dotation de la quote-part des dépenses de fonctionnement de 2020 liées à la crise sanitaire du Covid à étaler	484 k€

### **1.2. Les recettes de fonctionnement**

CHAPITRE	REALISE 2020	BP 2021 + DM	REALISE 2021
013-Atténuation de charges	286 519,53	110 000,00	241 975,72
70-Produits du domaine	4 173 731,03	4 415 930,00	4 335 307,92
73-Impôts et taxes	53 103 418,43	51 619 035,00	52 436 332,78
74-Dotations, subventions et participations	16 137 591,05	17 813 798,00	18 032 094,11

75-Autres produits de gestion courante	738 795,79	596 382,42	781 363,02
76-Produits financiers	14 710,47	9 000,00	8 951,21
77-Produits exceptionnels	1 701 960,13	1 457 820,00	2 146 450,21
78-Provisions	470 587,63	171 300,00	173 794,69
002-Reprise de résultat	4 406 968,38	7 697 734,58	7 697 734,58
<b>Total opérations réelles</b>	<b>81 034 282,44</b>	<b>83 891 000,00</b>	<b>85 854 004,24</b>
042-Opérations d'ordre de section à section	3 408 474,92	831 000,00	866 704,58
<b>TOTAL</b>	<b>84 442 757,36</b>	<b>84 722 000,00</b>	<b>86 720 708,82</b>

Les recettes réelles de fonctionnement sont composées des produits de la fiscalité, des dotations et concours de l'Etat, des produits de gestion courante et des recettes exceptionnelles (y compris les cessions d'un montant de 668 k€ en 2021).

### 1.2.1. Les produits du domaine : 4 335 k€

Ils représentent 5,1% des recettes réelles de fonctionnement. Ils concernent :

- Les redevances
  - A la patinoire 116 k€ (76 k€ en 2020)
  - Entrées + ventes au Nauticum 235 k€ + 16 k€ (248 k€ en 2020)
  - Les actions culturelles 12 k€ (44 k€ en 2020)
- La participation des familles
  - Pour l'enseignement artistique du conservatoire 182 k€ (137 k€ en 2020)
  - Dans les centres de loisirs enfance et jeunesse 101 k€ (72 k€ en 2020)
- Le remboursement des communes pour les dépenses mutualisées des services communs (y compris la part des charges de personnel)
  - DTNSI 1 074 k€
  - Direction de la communication 466 k€
  - Cabinet 70 k€
  - Service Autorisation Droits des Sols 270 k€
  - Direction des ressources humaines 963 k€
  - Direction générale 269 k€
- Les remboursements des dépenses de personnels dans le cadre d'une mise à disposition individuelle : 262 k€
  - Gérontologie 34 k€
  - Conservatoire 49 k€
  - Office du tourisme 13 k€
  - Voirie 26 k€
  - Culture 20 k€
  - Planification urbaine 42 k€
  - Mobilité 27 k€
  - Centre technique d'exploitation (CTE) 1 k€
  - Entretien bâtiment Helvétique 37 k€
  - Environnement 9 k€
  - Gardien pour l'université 4 k€
- Les remboursements des mises à disposition de personnels et les remboursements de frais de formation : 133 k€
  - Frais de formation 60 k€
  - Service ADS 7 k€
  - Lecture publique 47 k€
  - Service des sports 19 k€
  - Intervention bâtiments gravières aux oiseaux 0,5 k€

- La refacturation de dépenses de personnels et de frais au budgets annexes : 63 k€
 

Transports publics	23 k€
Tourisme et loisirs	15 k€
Locations immobilières	25 k€
- Des recettes diverses pour 105 k€  
 Cela concerne des recettes telles que la vente de bois (46 k€), la vente d'énergie des panneaux solaires du Scarabée (14 k€), les recettes des médiathèques de Roanne et Mably (10 k€), des aires de stationnement des camping-cars (9 k€), du Fablab (17 k€), la vente d'espaces publicitaires sur le Mag' Agglo (2 k€), les activités « sport nature » (2 k€), les participations sur les actions du service santé « sport sur ordonnance », les redevances des aires des gens du voyage (5 k€).

### 1.2.2. Les impôts et taxes : 52 436 k€

Les impôts et taxes représentent 61,1 % des recettes réelles de fonctionnement.

Le taux de TEOM a été harmonisé à 9 % sur l'ensemble du territoire. Les autres taux d'imposition votés pour 2021 sont identiques à ceux de 2020 (inchangés depuis 2013).

TH	10,45 %
TFB	1,98 %
TFNB	3,17 %
CFE	28,32 %
TEOM	9 %

Par rapport au budgété (Budget primitif et décisions modificatives), les recettes fiscales sont arrêtées avec un écart de +817 k€.

Cet écart est justifié par :

- Des rôles complémentaires et supplémentaires 764 k€
- Des produits fiscaux ajustés en raison d'une variation des bases différentes que celles prévues au moment du vote 40 k€
- Un produit de TASCOM moins élevé que celui prévu par les services fiscaux - 39 k€
- Un produit de la Taxe de séjour nettement supérieur aux prévisions 53 k€

### Evolution de la matière imposable par comparaison des bases des années précédentes

	2019	2020	2021
Bases CFE	44 569 919	45 033 016	36 547 246
Bases TH	149 930 285	152 315 448	6 536 874
Bases FB	143 458 925	146 648 426	140 163 104
Bases FNB	2 873 451	2 891 385	2 899 482
Bases TEOM	133 243 202	136 480 420	138 376 905
	<b>474 075 782</b>	<b>483 368 695</b>	<b>324 523 611</b>

La baisse importante des bases de CFE est liée au plan de relance en faveur de l'industrie, qui a réduit de 50% les bases des établissements industriels. La perte de recettes fiscales liée à cette mesure est compensée par l'Etat.

Les bases de foncier bâti diminuent également, du fait de cette même réforme, la perte est également compensée par l'Etat.

Pour la Taxe d'Habitation (TH), les bases continuent à baisser suite à la réforme pour la suppression de la taxe. Les bases du tableau ne correspondent donc plus qu'aux résidences secondaires. L'état reverse aux collectivités une fraction de la TVA nationale pour compenser la perte de la TH. En 2021, Roannais

Agglomération a perçu la somme de 16 530 k€ de fraction de TVA nationale, ce qui permet de conserver le même niveau de recettes qu'avant la réforme. Toutefois, il faut noter la perte de contrôle sur cette recette dans le temps.

#### Evolution détaillée des recettes fiscales

	2019	2020	2021	Evolution 2021/2020
Taxe d'habitation, taxes foncières	18 747 417	19 029 177	3 660 940	6,10%
Fraction de Tva nationale	0	0	16 530 028	
TEOM	10 972 128	11 239 417	12 447 539	10,75%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	12 623 228	12 757 357	10 347 350	-18,89%
Rôles supplémentaires CFE, taxe habitation, taxes foncières	592 427	616 697	763 842	23,86%
CVAE	6 233 047	6 748 891	6 317 194	-6,40%
TASCOM	1 494 723	1 619 291	1 496 979	-7,55%
IFER	466 615	510 990	531 434	4,00%
Autres (AC reçues, FPIC et taxes de séjour)	921 547	581 598	341 027	-41,36%
	<b>52 051 132</b>	<b>53 103 418</b>	<b>52 436 333</b>	<b>-1,26%</b>

Les attributions de compensation (AC) positives reçues des communes s'élèvent à 163 k€. Les recettes de la taxe de séjour s'élèvent à 153 k€ et sont reversées à l'office de tourisme.

#### **1.2.3. Les dotations, subventions et participations : 18 032 k€**

Ces recettes représentent 21% des recettes réelles. Elles sont composées par :

- La dotation globale de fonctionnement qui comporte deux éléments principaux :  
 Une dotation de compensation 10 108 k€ (10 311 k€ en 2020)  
 Une dotation d'intercommunalité 1 750 k€ (1 593 k€ en 2020)
- Les compensations de l'Etat relatives à la fiscalité : 3 282 k€ (1 534 k€ en 2020). L'augmentation est due à la réforme des bases fiscale pour les établissements industriels.
- Les subventions et participations reçues de l'Etat, de la Région AURA, du Département de la Loire et autres 2 692 k€ se répartissent comme ci-dessous (en k€)

Soutien filière pour valorisation des déchets (OCAD3E, ADELPHÉ, Adème, SEEDR, département, Citéo).	1 058
Famille (CAF, Département, MSA de la Loire)	566
PLH (Agence national de l'habitat, Adème)	339



Santé - insertion emploi - gérontologie (ARS, état, département)	206
Conservatoire (Département, DRAC)	120
Espaces verts, Bords de Loire, (Agence de l'eau, Région, Département, Etat...)	93
Lecture publique (Département, DRAC)	91
Agriculture (Etat, département)	70
Développement économique (Etat, communes, collectivités, CCI)	51
Développement durable (Adème)	25
Mobilité (contrat vélo) Adème	23
Sports (Département)	18
Culture (Département, DRAC, Région)	17
Ressources humaines - personnel handicapé (Département)	11
Enseignement supérieur (ASP, Europe)	3

- Les reversements des taxes d'aménagement des communes de Roanne, Riorges et Mably pour les zones Demi-Lieue Villette, ZAE Valmy, Lot Villette, Berges de Rhins pour 147 k€.
- Les subventions de poste (emplois aidés) sont en baisse : 16 k€ (23 k€ en 2020)
- Le FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments s'élève à 37 k€ (31 k€ en 2020).

#### **1.2.4. Les autres produits de gestion courante : 781 k€**

- Les loyers encaissés s'élèvent à 128 k€ (150 k€ en 2020) :

Technopole à Createch	11 k€
Centre Pierre Mendès France	19 k€
Halle Vacheresse à la Chorale de Roanne	50 k€
Patinoire	4 k€
Scarabée	12 k€
Plage	8 k€
CTE	4 k€
Boulodrome	5 k€
- Les remboursements de charges locatives : 89 k€
- La part salariale des chèques déjeuners pour 140 k€ (dépenses de même montant)
- Les remboursements des fluides pour l'aire d'accueil des gens du voyage : 5 k€
- Des recettes de valorisation des déchets : 420 k€ (Paprec pour les emballages, SEEDR pour le papier, Verallia pour le verre et BM pour le plastique).

#### **1.2.5. Les atténuations de charge : 242 k€**

Elles concernent les remboursements sur salaires (indemnités journalières, congés paternité, décharge syndicale, compensation du supplément familial de traitement, ...).

#### **1.2.6. Les produits financiers : 9 k€**

Il s'agit des remboursements des intérêts d'emprunts par les communes pour le financement du Boulevard Ouest (7 k€) et pour les voiries des communes de l'ancienne communauté de communes de Perreux (2 k€).

#### 1.2.7. Les produits exceptionnels : 2 146 k€

- Les recettes de cessions pour 668 k€ correspondent à :
 

Cession d'un terrain à Commelle Vernay	80 k€
Cession à la SAS Parc des Vents des Noës des études	564 k€
Des ventes d'un porteur grue du service déchets ménagers	16 k€
Des ventes des véhicules	6 k€
Des ventes de matériels de la ferme des Millets	1 k€
- Solde du bilan de clôture pour la concession  
ZA des Etines - Mettalox 1 049 k€
- Indemnités sur le contentieux de la crèche Berthelot 32 k€
- Vente de matériels ne figurant pas à l'actif de la collectivité 5 k€
- Des régularisations de mandats sur les exercices antérieurs
- (notamment marché avec la SAOS Chorale de Roanne) 100k€
- Facturation aux communes pour l'achat de masques 5 k€
- Remboursement de la taxe TIFCE sur l'électricité de 2018 34 k€
- Prise en charge par l'ARS des dépenses pour  
le centre de vaccination 57 k€
- Autres recettes diverses (remboursement assurances  
pour des sinistres, dégrèvement sécheresse,  
régularisation sur exercices antérieurs...) 197 k€

#### 1.2.8. Les provisions : 174 k€

Les reprises concernent des provisions réalisées qui n'ont plus lieu d'être, à la suite de recouvrements de certaines créances au cours de l'exercice pour 102 k€ et à la reprise de la provision constituée pour le contentieux de l'affaire Gardoni pour 71 k€.

#### 1.2.9. Les opérations d'ordre : 867 k€

Il s'agit **des opérations d'ordre de** constatation des quotes-parts de subventions rapportées aux résultats pour 800 k€, des écritures comptables liées aux cessions pour 36 k€ et des écritures comptables de régularisation d'amortissements pour 31 k€.

## 2. Section d'investissement

### 2.1. Les dépenses d'investissement

CHAPITRE	BP 2021	REALISE 2021	Reste à réaliser
10-Dotations Fonds divers	4 623,00	4 531,31	
16-Emprunts et dettes assimilées	1 946 000,00	1 944 493,09	
20-21-23-Opérations d'équipement	12 933 933,93	6 724 384,54	1 172 832,43
204-Subventions d'équipement versées	4 018 050,28	2 519 226,04	507 378,31
26-Participations et créances rattachées à des participations	211 280,00	200,00	160 080,00
27- Autres immobilisations financières	4 426 000,15	3 413 194,13	2 889,59
001-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 984 608,60	2 984 608,60	
020-Dépenses imprévues	213 854,04		
<b>Total opérations réelles</b>	<b>26 738 350,00</b>	<b>17 590 637,71</b>	<b>1 843 180,33</b>
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	831 000,00	866 704,58	
041-Opérations patrimoniales	32 655 000,00	32 226 585,41	
<b>TOTAL</b>	<b>60 224 350,00</b>	<b>50 683 927,70</b>	<b>1 843 180,33</b>

### 2.1.1. Dotations Fonds divers 5 k€

Il s'agit du solde de la régularisation du FCTVA perçu sur les investissements réalisés en 2020 sur la Halle Vacheresse à la suite du redressement fiscal pour 2 k€ et du transfert des résultats de la commune des Noés à Roannaise de l'eau pour 3 k€.

### 2.1.2. Emprunts et dettes : 1 944 k€

Il s'agit du remboursement du capital de la dette pour 1 930 k€ et du remboursement de cautions pour 14 k€.

L'encours de dette au 31/12/2021 est de 16 145 k€ € (18 075 k€ au 31/12/2020). Il n'y a pas eu de nouvel emprunt souscrit en 2021.

Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
16 144 959.85 €	2,29 %	13 ans et 8 mois	7 ans et 7 mois	22

### 2.1.3. Les opérations d'investissement votées : 9 239 k€

Opérations		BP 2021	Réalisé 2021	Restes à Réaliser
AP 1013	POLITIQUE DE L'HABITAT 2016-2021 : 1 184 457 € versés aux particuliers, 472 200 € à Ophéor et 17 077 € aux communes (Villerest, Notre Dame de Boisset et Saint Vincent de Boisset)	1 782 800,00	1 673 734,26	
AP 1019	REAMENAGEMENT 12 AVENUE DE PARIS : maîtrise d'œuvre pour la construction, travaux de construction.	4 100 000,00	2 180 122,78	
AP 1034	PARC AGRO CULINAIRE DU ROANNAIS : Bas de Rhins ; étude réalisation retenue d'eau, plan topographique, forages, assistance maitrise d'ouvrage compatibilité PLU, diagnostic amiante, étude restauration en circuit court, travaux bâtiment (suivi toiture, porte)	120 000,00	53 248,92	
AP 1010	DISPOSITIF D'AIDE A L'IMMOBILIER : Aide aux entreprises (Valentin Traiteur)	26 500,00	26 500,00	
AP 1040	REORGANISATION COLLECTE DES DECHETS MENAGERS	200 000,00	-	
AP 171	POLE TOURISTIQUE DE VILLEREST/COMMELLE VERNAY : Travaux aménagement abords de la plage	639 500,00	475 896,55	
AP 1007	CENTRE AQUALUDIQUE : Etude programmation, étude de sol, publicité travaux de fouilles, levé topographique	225 000,00	12 012,00	
AP 198	FONDS DE CONCOURS INVESTISSEMENT AUX COMMUNES (NEUTRALITE FISCALE) : Subventions versées aux communes	240 000,00	201 098,00	
AP 1035	PLAN VELO : Etude schéma directeur, diagnostic, aménagement voie verte.	68 564,00	67 740,79	
AP 1028	REAMENAGEMENT ET TRANSFORMATION CENTRES NAUTIQUES Etudes, diagnostic et relevés pour la déconstruction de la piscine du Coteau, solde réaménagement Nauticum.	170 000,00	54 449,77	
AP 1015	TRAVAUX AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMMEE BATIMENTS	10 000,00	-	
AP 1401	PLAN CLIMATISATION CRECHES : Travaux à AFR la Pacaudière, Amicréro, Ile aux	330 000,00	232 464,49	

	enfants, les Lutins, manège enchanté et Pays d'Arthur.			
AP 1032	SCHEMA DIRECTEUR DE TRANSITION NUMERIQUE : Projet travail collaboratif, archivage électronique, portail citoyen	226 900,00	182 015,74	
1020	MARAICHAGE : Ferme des Millets travaux démontage chambre froide et mobil home, aménagement forage. Acquisition faucheuse accotement.	31 976,48	17 328,48	10 892,16
1016	TRAVAUX ET ACQUISITION DECHETS MENAGERS : Transpalettes pour les déchèteries, véhicule collecte sélective, caissons amovibles, travaux extension base de vie déchèterie la Villette, colonnes aériennes, bacs ordures ménagères, chariot élévateur, déploiement du dispositif CLIIINK.	2 468 000,43	1 287 288,15	366 642,12
1014	OPERATIONS DE VOIRIES : Zone de la Villette à Riorges, abords de la RD9 rue de Roanne, bd Valmy et rue des Martyrs de Vingre, zone Berges de Rhins. Etudes de circulation et faisabilité aménagement zones activités nord est	464 109,68	346 836,16	26 684,40
1037	MOBILIERS URBAINS ET AMENAGEMENTS EXTERIEURS : Site des Grands Murcins élagage piste principale	178 600,00	15 057,23	104 319,70
1026	METHANISEUR : concession	1 200 000,00	390 000,00	
1038	TRANSITION ENERGETIQUE : Etude potentiel géothermie	24 000,00	23 820,00	
CHAPITRE 204	CHAPITRE 204 SUBVENTIONS VERSEES : Soutien aux projets de maison de santé pour Commelle Vernay et la Pacaudière	616 350,28	108 971,97	507 378,31
1018	TRAVAUX AMELIORATION BATIMENTS SPORTIFS : Nauticum : affichage dynamique, installation protection toiture, chaudière gaz, réfection vide sanitaire et bassin tampon, armoire climatisation, filtre bassin nordique, démolition pataugeoire, isolation plancher. Patinoire : filets de protection, acquisition panneaux leds, régie son. Piscine du Coteau : calorifugeage. Halle : déplacement prises, climatiseur, création bypass mitigeur, modification éclairage et relamping, bancs de touche. Gymnase de la Pacaudière : travaux de plomberie et contrôle accès.	692 264,25	374 522,53	138 721,42
121	CHAMPLONG : travaux adduction eau golf	64 630,83	61 315,96	
170	AMENAGEMENT ENVIRONNEMENTAL TOURISTIQUE FLEUVE LOIRE : Travaux suite à érosion régressive à Matel, étude écopastoralisme, panneaux faune à Matel, abattage avant création déviation et étude accessibilité des bords de Loire.	133 424,95	34 297,20	77 051,59
140	BATIMENTS PETITE ENFANCE : Travaux réaménagement, branchement lave-linge à 123 soleil, rénovation salle à AFR la Pacaudière, menuiserie à Ile aux enfants, pose sol souple, tables extérieures et rénovation mur au LAPE de Mably, sol amortissant LAPE de Roanne, stores bannes au Manège enchanté, réfrigérateur centre Marceau, meuble du buanderie à Planet Eveil, portes isoplanes à Pom'Vanille, abri coffre jardin aux Ptits meuniers, travaux de peinture et sol cuisine au RAM de RIAPE, plâtrerie peinture, sol et déplacement installation électrique au RAM de	100 863,80	55 360,88	679,07

	Riorges, sol, portillon et fonds de concours pour le remplacement de la chaudière à Souris verte.			
1006	VIDEOSURVEILLANCE : Création réseau FO pour Centre Pierre Mendès France	8 620,59	2 120,59	
102	MATERIELS DIVERS MOYENS GENERAUX : Licences postes de travail Windows, plan renouvellement informatique, logiciel de gestion des dossiers médicaux, logiciel pour le service urbanisme, instruments pour le conservatoire, borne pour aide de camping-car, signalétique, fonds anciens pour la lecture publique, découpeuse jet d'eau pour le FABLAB, aménagement jardin de la Cure, buste Marianne, acquisitions de véhicules de services, matériel pour le service communication, autolaveuse pour la médiathèque, gerbeur électrique pour le prêt de matériel, défibrillateurs, matériel son et vidéo pour les salles de réunion, batterie trafics voirie, aménagement de poste, mobiliers divers, armoire à clé Keybooster pour les véhicules.	1 152 317,88	973 796,79	25 949,38
1036	RESERVES FONCIERES : Equipements publics Lot Vilette, signalétique parc des Elopées, indemnité immobilisation acquisition terrain Parigny	485 675,05	64 338,29	270 420,00
1017	TRAVAUX AMELIORATION BATIMENTS DIVERS : Bâtiment Helvétique : solde aménagement de l'espace détente. Médiathèque de Roanne : réfection de l'électricité et relamping, plâtrerie peinture. Ancienne chaufferie arsenal : Etude faune et flore. CPMF : étude faisabilité réseau énergie. Les Noés : lasure sur les chalets. Cure : rénovation des menuiseries extérieures Conservatoire : rideau de scène. AFR la Pacaudière : mobiliers crèche	423 100,21	68 215,27	29 800,58
100	Service commun informatique : Matériels serveur sauvegarde, implémentation du CRM pour le service développement, évolution projet patrimoine, mise en œuvre interface, équipements réseaux	660 578,98	223 143,18	119 044,00
1024	PARTICIPATION AU SIEL POUR BORNES RECHARGES ELECTRIQUES : Fonds de concours pour des bornes sur les communes de Mably, St André d'Apchon, Montagny et Roanne	20 000,00	18 551,81	
101	SYSTEMES D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE : Vectorisation PLU, licence Geo Key, passerelle Astech, géo	16 279,99	14 863,99	
1029	AMENAGEMENT CRECHE BERTHELOT	2 628,01	-	2 628,01
		16 882 685,41	9 239 111,78	1 680 210,74

**Les autres investissements (sans opérations) pour 4 k€ en 2021 (69 k€ inscrits au BP) concernent le déplacement et le raccordement de l'arbre à vent.**

**Suivi des Autorisations de programmes**

Programme AP		Montant AP actuelle	Montant Réalisé antérieur	Budgété 2021	Mandaté 2021	Crédit disponibles >2021
1034	2019 PARC AGRO CULINAIRE DU ROANNAIS	10 150 000	170 384	120 000	53 249	9 926 367
AE1	2013 FOND DE CONCOURS FONCT.AUX COMMUNES	1 395 427	739 607	100 000	88 594	567 226
PR1007	2014 CENTRE AQUA LUDIQUE	48 000 000	96 051	225 000	12 012	47 891 937
PR1010	2014 AIDE A L'IMMOBILIER (AP)	560 000	153 500	26 500	26 500	380 000
PR1013	2016 PLH 2016-2021	10 000 000	6 596 585	1 782 800	1 673 734	1 729 680
PR1015	2016 AGENDAS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEES	500 000	210 835	10 000	-	289 165
PR1019	2016 REAMENAGEMENT 12 AVENUE DE PARIS	7 500 000	1 353 564	4 100 000	2 180 123	3 966 313
PR1028	2017 REORGANISATION DES CENTRES NAUTIQUES	5 000 000	3 397 336	170 000	54 450	1 548 214
PR1032	2018 DIRECTION DE LA TRANSITION NUMERIQUE	1 650 000	605 077	226 900	182 016	862 907
PR1035	2019 PLAN VELO	2 455 000	588 855	68 564	67 741	1 798 404
PR1040	2021 REORGANISATION COLLECTE DECHETS MENAGERS	9 000 000	-	200 000	-	9 000 000
PR1401	2020 PLAN CLIMATISATION CRECHES	350 000	10 200	330 000	232 464	107 336
PR171	2013 POLE TOURISTIQUE VILLEREST COMMELLE VERNAY	3 200 000	2 406 565	639 500	475 897	317 538
PR198	2013 FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES	2 500 000	1 623 107	240 000	201 098	675 795
TOTAL PROGRAMMATION		102 260 427	17 951 667	8 239 264	5 247 877	79 060 882

#### 2.1.4. Les participations : 200 €

Il s'agit de la participation à la Plateforme Solidaire pour 200 €.

Les restes à réaliser concernent le solde de l'augmentation de capital de la SEM de l'abattoir de Roanne, la SEMAR voté en 2017 (libération des 50% restants non réalisés en 2021).

#### 2.1.5. Autres immobilisations financières : 3 413 k€

Ce poste de dépenses comprend les avances de trésorerie du budget général au budget annexe aménagement de zones d'activité (2 050 k€) et au budget annexe tourisme et loisirs (40 k€), ainsi que l'avance en compte courant à la SAS Parc des vents des Noës pour 1 320 k€ et le paiement échelonné accordé à la commune des Noës pour le transfert du résultat d'investissement pour 3 k€.

AVANCE DE TRESORERIE 2020 AUX BUDGETS ANNEXES	Montants
<b>BUDGET AMENAGEMENT DE ZONES</b> dont :	<b>2 050 177,80</b>
<i>ZONE DE LA PACAUDIERE</i>	<i>125,86</i>
<i>VARINARD A MONJTAGNY</i>	<i>7 736,81</i>
<i>POLE DECONSTRUCTION A ROANNE</i>	<i>458 107,75</i>
<i>EXT DEMI LEIUE NORD A MABLY</i>	<i>5 477,96</i>
<i>MERMOZ A ROANNE</i>	<i>1 419 616,02</i>
<i>P SEMARD A ROANNE</i>	<i>150 000,00</i>
<i>GRANGE VIGNAT A RENAISSON</i>	<i>9 113,40</i>
<b>BUDGET TOURISME ET LOISIRS</b>	<b>40 308,02</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 090 485,82</b>

#### 2.1.6. Opérations d'ordre de transfert entre sections : 867 k€

Il s'agit (comme en section de fonctionnement) des opérations d'ordre de constatation des quotes-parts de subventions rapportées aux résultats pour 799 737 €, des écritures comptables liées aux cessions pour 36 076 € et par des écritures comptables de régularisation d'amortissements pour 30 892 €.

#### 2.1.7. Opérations patrimoniales : 32 227 k€

Ce chapitre comprend les récupérations d'avances sur les marchés de travaux (76 k€), les intégrations de frais d'études et d'insertions pour 881 k€, la sortie de l'actif de la cession à titre gratuit du Boulevard Ouest pour 31 020 k€ et la régularisation comptable de la participation au capital de la SEMAR pour 250 k€.

### 2.2. Les recettes



CHAPITRE	BP 2021	REALISE 2021	Reste à réaliser
1068-Excédent de fonctionnement capitalisés	1 805 700,00	1 802 708,31	
16-Emprunts et dettes assimilées	3 945 500,00	13 200,00	
10-Dotations Fonds divers (FCTVA)	1 568 000,00	1 011 642,44	287 000,00
024-Produit des cessions d'immobilisations	1 024 700,00		84 700,00
13-Subventions d'investissement	8 312 010,00	3 192 846,88	4 205 224,78
27-Autres immobilisations financières	318 340,00	256 698,33	
204-21-23-Autres immobilisations	46 600,00	51 409,98	
<b>Total opérations réelles</b>	<b>17 020 850,00</b>	<b>6 328 505,94</b>	<b>4 576 924,78</b>
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 760 000,00	6 420 774,64	
021-Virement de la section fonctionnement	4 788 500,00	0,00	
041-Opérations patrimoniales	32 655 000,00	32 226 585,41	
<b>TOTAL</b>	<b>60 224 350,00</b>	<b>44 975 865,99</b>	<b>4 576 924,78</b>

### 2.2.1. Excédent de fonctionnement capitalisés

Il s'agit de l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 pour 1 800 k€ ainsi que le résultat de clôture d'un budget annexe de la Commune des Noës pour 3 k€.

### 2.2.2. Emprunts et dettes assimilées : 13 k€

Aucun emprunt nouveau n'a été réalisé. Les recettes concernent les dépôts de garantie pour les aires des gens du voyage.

### 2.2.3. Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) : 1 012 k€

Les restes à réaliser de 287 k€ concernent le solde de l'année 2021 à percevoir.

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le FCTVA a été automatisé, et de ce fait un décalage des encaissements est constaté.**

### 2.2.4. Subventions d'investissement reçues : 3 193 k€

Roannais Agglomération perçoit des recettes d'investissement de plusieurs financeurs dont les principaux sont :

- Le Département de la Loire : 1 198 k€ (aménagement crèche Berthelot, construction Gymnase de la Pacaudière, restructuration Nauticum, projet parcs Eoliens ...) ;
- Les communes et syndicats au titre des directions mutualisées (communication, ressources humaines, DTNSI) : 557 k€ ;
- La Région Auvergne Rhône Alpes : 1 130 k€ (restructuration Nauticum, travaux d'adduction eau du Golf, aménagement voie verte) ;
- L'Etat (subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local) : 224 k€ (restructuration Nauticum, abri à vélos technopole, aménagement Grands Murcins)

### Répartition des subventions par opérations

Opérations		BP 2021	Réalisé 2021	Restes à Réaliser
AP 1019	REAMENAGEMENT 12 AVENUE DE PARIS	2 000 000,00	-	1 700 000,00
AP 171	POLE TOURISTIQUE DE VILLEREST/COMMELLE VERNAY	980 564,00	14 864,00	965 700,00
AP 1035	PLAN VELO	161 000,00	135 519,70	25 000,00
AP 1401	PLAN CLIMATISATION CRECHES	-	-	211 200,00
AP 1028	REAMENAGEMENT ET TRANSFORMATION CENTRES NAUTIQUES	2 280 000,00	1 480 000,00	500 000,00
AP 1561	CONSTRUCTION GYMNASSE LA PACAUDIERE	500 000,00	500 000,00	
AP 1032	SCHEMA DIRECTEUR DE TRANSITION NUMERIQUE	627 610,09	349 487,60	311 577,83

1020	MARAICHAGE	5 274,00	-	5 274,00
1016	TRAVAUX ET ACQUISITION DECHETS MENAGERS	67 451,00		67 451,00
1037	MOBILIERS URBAINS ET AMENAGEMENTS EXTERIEURS	16 400,00		9 600,00
1038	TRANSITION ENERGETIQUE	13 895,00		13 895,00
1018	TRAVAUX AMELIORATION BATIMENTS SPORTIFS	70 300,00	19 383,00	
121	GOLF DE CHAMPLONG	200 000,00	200 000,00	
170	AMENAGEMENT ENVIRONNEMENTAL TOURISTIQUE FLEUVE LOIRE	190 775,00	28 565,00	135 180,00
140	BATIMENTS PETITE ENFANCE	-	27 932,65	3 044,00
102	MATERIELS DIVERS MOYENS GENERAUX	97 280,37	76 119,97	18 034,05
1036	RESERVES FONCIERES	2 700,00	-	2 700,00
1017	TRAVAUX AMELIORATION BATIMENTS DIVERS	233 517,00	38 448,08	195 067,00
100	DTNSI	311 590,54	143 872,88	41 501,90
1027	DEVELOPPEMENT DE PARCS EOLIENS	80 000,00	80 000,00	
1029	AMENAGEMENT CRECHE BERTHELOT	98 653,00	98 654,00	
		7 937 010,00	3 192 846,88	4 205 224,78

Les subventions notifiées non encore perçues au 31/12/2021 s'élèvent à 4 205 k€ (restes à réaliser) :

- Subvention du Département de la Loire : 1 884 k€
  - Restructuration centre nautique 500 k€
  - Construction 12 avenue de Paris 1 000 k€
  - Aménagement plage de Villerest 300 k€
  - Projet travail collaboratif 38 k€
  - Autres (sentiers Grands Murgins, amélioration Mâtel et bords de Loire ...) 46 k€
- Subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes : 1 637 k€
  - Construction 12 avenue de Paris 700 k€
  - Aménagement plage de Villerest 666 k€
  - Réhabilitation du technopôle 122 k€
  - Travaux pour le Fablab dans les locaux de la CCI 73 k€
  - Aménagement des bureaux et des vestiaires de la déchèterie de Varenne 43 k€
  - Restauration des milieux alluviaux 17 k€
  - Acquisitions œuvres patrimoniales médiathèques 7 k€
  - Aménagement Ferme des Millets 5 k€
  - Amélioration faune à Matel 4 k€
- Reversement des Communes et syndicat au titre des directions mutualisées (communication, DTNSI, RH...) : 162 k€
  - Commune de Commelle Vernay 9 k€
  - Commune de Mably 23 k€
  - Commune de Riorges 30 k€
  - Commune de Roanne 67 k€
  - Commune de Villerest 9 k€
  - Roannaise de l'Eau 24 k€
- Subvention Etat (Fonds Européen de Développement Régional et Fonds de Soutien à l'Investissement Local) : 228 k€
  - Mise en accessibilité des Equipements Reçevant du Public (ERP) 11 k€
  - Travaux accessibilité bord de Loire 10 k€
  - Projet portail citoyen 122 k€
  - Axe de communication 6 k€
  - Aménagement des bureaux et des vestiaires de la déchèterie de Varenne 25 k€

- Subvention de l'Europe : 54 k€  
Lutte contre la prolifération de la Jussie – plante envahissante (programme 2016 et 2017)
- Subvention Caisse Allocations Familiales : 250 k€
 

Climatisation des crèches	211 k€
Logiciel Inoe petite enfance, enfance et jeunesse	36 k€
Rénovation sol du lieu d'accueil enfant parents la Clé des Champs	3 k€
- Subvention ADEME : 39 k€
 

Etude géothermie	14 k€
Plan vélo 2021	25 k€

**2.2.5. Autres immobilisations financières : 257 k€**

Il s'agit de :

- Remboursement des avances **de trésorerie du budget général aux budgets Aménagement des zones d'activités : 39 k€**

Zone les Oddins	5 k€
Zone des Royaux	34 k€

Le total des avances de trésorerie du budget général aux budgets annexes au 31/12/2021 s'élève à la somme de 8 887 k€ (budgets de zones et budget tourisme et loisirs).

- Remboursement du capital de la dette pour la voirie des Communes de l'ancienne Communauté de Communes de Perreux (24 k€) suite au retour de la compétence voirie aux communes en 2015.
- Remboursement du capital de la dette Boulevard Ouest par les Communes de Roanne, Mably, Riorges et Villerest (190 k€).
- Remboursement de la première échéance du remboursement de l'avance accordée à Loire Nord Tennis de Table en 2020 pour 3 k€ et la première échéance de la Commune des Noës.

**2.2.6. Autres immobilisations : 51 k€**

Il s'agit de régularisations de nature comptable sur des subventions versées en 2020 pour 5 k€ ainsi que l'affectation au budget annexe assainissement des études sur le méthaniseur pour 47 k€.

**2.2.7. Opérations d'ordre de transfert entre sections 6 421 k€**

Elles sont constituées par les écritures d'amortissement (5 233 k€), les valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés 611 k€ (valeur d'acquisition diminuée du montant des amortissements pratiqués), par les plus-values sur cessions pour 93 k€ et par la dotation de la quote-part des dépenses de fonctionnement de 2020 liées à la crise sanitaire du Covid à étaler pour 484 k€.

**2.2.8. Opérations patrimoniales 32 227 k€**

Ce chapitre comprend les récupérations d'avances sur les marchés de travaux (76 k€), les intégrations de frais d'études et d'insertions pour 881 k€, la sortie de l'actif de la cession à titre gratuit du boulevard Ouest pour 31 020 k€ et la régularisation comptable de la participation au capital de la Semar pour 250 k€.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

- approuve le compte administratif de l'exercice 2021 du budget général qui lui a été présenté.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2020 approuvant le Budget Assainissement pour l'exercice 2021,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2021 approuvant la décision modificative n°1,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 novembre 2021 approuvant la décision modificative n°2,

Le budget assainissement est géré HT. Il a été voté par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et par chapitre et chapitre-opération pour la section d'investissement.

### SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 s'élève à 1 544k€, conformément à la prospective budgétaire qui a été proposée lors de la validation du Schéma Directeur Assainissement en 2018. Il était en effet prévu de dégager des résultats positifs chaque année afin d'améliorer la capacité d'investissement du budget assainissement et financer les travaux rendus nécessaires par la mise en conformité du système d'assainissement de Roanne par temps de pluie.

Sachant que les premiers travaux de mise en conformité attendus par les services de l'Etat consistent par des travaux d'envergure sur la station d'épuration des eaux usées (décanteur primaire, aération biologique, gestion dynamique, etc.), les excédents de fonctionnement sont capitalisés afin de limiter le recours à l'emprunt. Les capacités d'emprunt sont préservées dans la perspective de la reconstruction de la station d'épuration des eaux usées de Roanne qui a bientôt 30 ans et pour laquelle les sommes à investir seront très importantes.

Le résultat de clôture cumulé atteint ainsi 5 746 k€ en fonctionnement, permettant ainsi de couvrir les - 2 345 k€ de besoin en investissement de l'exercice 2021 (avec restes à réaliser), après affectation des résultats. Il permettra, en outre, de limiter l'emprunt à l'occasion d'une prochaine décision modificative.

Les faits marquants de l'année 2021 sont :

- Réalisation des premiers travaux de la gestion dynamique pour 909k€
- Travaux préparatoires sur le décanteur primaire pour 281k€
- Equipements et adaptations de déversoirs d'orage ou de siphons pour 175k€
- Soulte au concessionnaire du méthaniseur ajustée à 390k€
- Travaux de renouvellement de réseaux pour 1 676k€

### DETAIL DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT

#### 1. Résultat de clôture 2021

Le résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2021 s'élève à 5 746 k€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles de fonctionnement	7 752 846,66
Dépenses d'ordre de fonctionnement	1 516 391,91
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 269 238,57</b>
Recettes réelles de fonctionnement	10 276 804,88
Recettes d'ordre de fonctionnement	537 145,69
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 813 950,57</b>
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021</b>	<b>1 544 712,00</b>
Reprise du résultat antérieur	4 201 379,32
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	<b>5 746 091,32</b>

Le résultat d'investissement cumulé de l'exercice 2021 s'élève à – 18 k€.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses réelles d'investissement	4 900 829,29
Dépenses d'ordre d'investissement	674 798,40
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 575 627,69</b>
Recettes réelles d'investissement	1 171 345,91
Recettes d'ordre d'investissement	1 654 044,62
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 825 390,53</b>
<b>Résultat d'investissement 2021</b>	<b>-2 750 237,16</b>
Résultat 2020 reporté	2 731 949,61
<b>Résultat d'investissement cumulé</b>	<b>-18 287,55</b>
Restes à réaliser en dépense	2 326 909,80
Restes à réaliser en recette	-
<b>Solde restes à réaliser (RàR)</b>	<b>- 2 326 909,80</b>
<b>Résultat d'investissement cumulé (y compris restes à réaliser)</b>	<b>- 2 345 197,35</b>

<b>Résultat de clôture 2021</b>	<b>5 727 803,77</b>
<b>Résultat de clôture 2021 (y compris restes à réaliser)</b>	<b>3 400 893,97</b>

## 2. Section de fonctionnement

### 2.1. Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2021 + DM	REALISE 2021
Charges à caractère général	6 971 825,00	6 617 145,68
Charges de gestion courante	80 000,00	32 493,27
Charges financières	120 000,00	106 963,80
Charges exceptionnelles	860 000,00	670 017,23
Provisions	470 000,00	326 226,68
Dépenses imprévues	200 000,00	0,00
Résultat d'exploitation reporté	0,00	0,00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>8 701 825,00</b>	<b>7 752 846,66</b>
Opérations d'ordre	2 000 000,00	1 516 391,91
Virement à la section d'investissement	3 570 324,32	0,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>5 570 324,32</b>	<b>1 516 391,91</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 272 149,32</b>	<b>9 269 238,57</b>

Les charges à caractère général représentent 85,35% des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles sont composées du marché de prestation pour Roanne Assainissement concernant l'exploitation de la station de traitement des eaux usées de Roanne, et de certains autres ouvrages pour 2 352 k€.

Ce poste comprend les charges de compostage et d'épandage des boues, les achats (fluides, fournitures), les services extérieurs (entretien, frais d'études et d'analyses, maintenance des réseaux et curage des collecteurs).

Sur ce poste, il est également comptabilisé la contribution du budget assainissement aux charges de structures supportées par le budget eau potable de Roannaise de l'Eau pour un montant facturé à hauteur de 2 677 k€. En effet, la compétence assainissement est confiée à Roannaise de l'Eau qui refacture globalement sa prestation dans les charges à caractère général comprenant une part de moyens humains.

Les charges de gestion courante représentent 0,42% des dépenses réelles de fonctionnement. Ce chapitre est constitué des admissions en non-valeur et des créances éteintes.

Les charges financières représentent 1,38% des dépenses réelles de fonctionnement. On constate une baisse depuis trois ans pour le remboursement des intérêts d'emprunt.

Les charges exceptionnelles représentent 8,64% des dépenses réelles de fonctionnement. Parmi ces dépenses, il est comptabilisé les subventions de l'Agence de l'Eau reversées aux usagers pour la réhabilitation de leur assainissement, les annulations de titres sur exercices antérieurs et la régularisation des charges de structures de l'année N-1.

Les provisions représentent 4,21% et sont constituées afin de faire face au risque d'impayés des factures par nos usagers (ménages et industriels).

Les opérations d'ordre sont constituées par les écritures d'amortissement.

## 2.2. Les recettes de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2021 + DM	REALISE 2021
Excédent antérieur reporté	4 201 379,32	4 201 379,32
Produits des ventes <i>dont redevances Agence de l'Eau</i>	9 050 613,00	9 789 336,50 23 871,45
Subventions	5 000,00	11 718,00
Autres produits exceptionnels	4 357,00	5 974,05
Produits financiers	800,00	684,25
Provisions	470 000,00	469 092,08
<b>Total recettes réelles</b>	<b>13 732 149,32</b>	<b>14 478 184,20</b>
Opérations d'ordre	540 000,00	537 145,69
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>540 000,00</b>	<b>537 145,69</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 272 149,32</b>	<b>15 015 329,89</b>

Le produit des ventes représente 67,61% des recettes réelles de fonctionnement. Cela concerne les produits facturés à nos usagers, dont les principaux sont :

	2020	2021	Ecart
- Redevances assainissement	6 262 173,94 €	6 581 902,77 €	319 728,83 €
- Abonnement assainissement	2 157 107,61 €	2 191 598,07 €	34 490,46 €
- Travaux de branchements réseaux	223 689,90 €	316 052,28 €	92 362,38 €
- Raccordement à l'égout (PFAC)	294 400,00 €	419 300,00 €	124 900,00 €

L'augmentation des redevances est due à une augmentation limitée du tarif (+0,04€ HT/m3 entre 2020 et 2021), ainsi qu'à une augmentation des volumes facturés (supérieure à 4% pour les volumes facturés en direct par Roannaise de l'Eau). Enfin, la facturation aux industriels est également fonction de la qualité de leurs rejets.

Les subventions représentent 0,08% des recettes réelles de fonctionnement et correspondent aux subventions de l'Agence de l'eau.

Les produits financiers représentent 0,01% des recettes réelles et concernent un remboursement d'un pourcentage du prêt par la commune de Lentigny.

Les autres produits exceptionnels représentent 0,04% des recettes réelles de fonctionnement et correspondent principalement aux recouvrements après admission en non-valeur.

Les reprises sur provisions représentent 3,24% des recettes réelles de fonctionnement.



Les opérations d'ordre correspondent à l'amortissement des subventions.

### 3. Section d'investissement

#### 3.1. Les dépenses d'investissement

CHAPITRE	BP 2021 + DM	REALISE 2021	Reste à réaliser
Opérations d'équipement	8 224 171,73	4 211 797,48	2 326 909,80
Dont :			
- AP-93002182-Décanteur STEP APCP	500 000,00	194 383,96	0,00
Emprunts et dettes	690 000,00	689 031,81	0,00
Dotations	0,00	0,00	0,00
Participations, créances	0,00	0,00	0,00
Dépenses imprévues	100 000,00	0,00	0,00
Reprise résultat	0,00	0,00	0,00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>9 014 171,73</b>	<b>4 900 829,29</b>	<b>2 326 909,80</b>
Opérations d'ordre	740 000,00	674 798,40	0,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>740 000,00</b>	<b>674 798,40</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 754 171,73</b>	<b>5 575 627,69</b>	<b>2 326 909,80</b>

Les opérations d'équipement (sans restes à réaliser) se répartissent de la façon suivante :

- Frais d'études et d'insertions	124 809,00 €
- Licences	26 900,00 €
- Acquisition et aménagement de terrain	7 683,00 €
- Acquisition et renouvellement de matériel	311 428,33 €
- Travaux sur réseaux assainissement et construction STEP	3 740 977,15 €

dont les principales opérations sont:

SDA-GESTION DYNAMIQUE DU RESEAU	909 453,40
METHANISEUR	390 000,00
ROANNE - RUE MULSANT	253 050,73
ST GERMAIN LESPINASSE - MISE EN SEPARATIF MADONE	208 373,27
DECANTEUR STEP APCP	194 383,96
COUTOUVRE - RUE DE L'INDUSTRIE	190 575,46
LA PACAUDIERE - ROUTE DE VIVANS	189 367,23
LA PACAUDIERE - RUE FROIDEVILLE	164 345,33
PERREUX - LOTISSEMENT VIGNES BLANCHES	148 017,71
LA PACAUDIERE - RUE DE LA PECHERIE	131 788,57
NOAILLY -RENOUVELLEMENT RESEAU AMONT STEU BOURG	118 070,42
SAINT GERMAIN LESPINASSE - RUE DE L'ENFER	94 053,16
SDA-ROANNE-SIPHON 1964	90 355,01
DECANTEUR STEP AMO	87 122,80
SDA - 15DO	84 929,29
MABLY - RUE BROMFIELD	75 391,02
RENOUVEL. RESEAUX BRANCHEMENTS ET OUVRAGES	55 938,66
RIORGES - RUE GEORGES BRASSENS	51 135,75
ROANNE - RUE DE LA BERGE	42 105,01

Le montant des reports de l'exercice 2021 s'élève à 2 327 k€, dont les principales opérations sont :

SDA-GESTION DYNAMIQUE DU RESEAU	1 638 864,00
DECANTEUR STEP AMO	135 145,02
STEU NOTRE DAME DE BOISSET	109 970,00
METHANISEUR	81 954,27

ETUDES ASSAINISSEMENT COLLECTIF	66 258,00
ACQUISITION MATERIEL	66 214,34
AMBIERLE - DO TIVOLI	44 991,27
SDA-GESTION DYNAMIQUE TRANCHE 2	36 286,70
PONTS DE RHINS - AMENAGEMENT BIEF	29 324,83
ST GERMAIN LESPINASSE - MISE EN SEPARATIF MADONE	27 076,10
RENOUVELLEMENT MATERIELS SITES EXTERIEURS	23 811,34
SDA AERATION DIAG ELECT	21 000,00

Le bilan des AP/CP :

Libellé opération	Millésime	Durée	Montant AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
AP 93002182 : Décanteur STEP APCP	2019	5 ans	6 780 000,00	0	26 767,25	500 000,00	4 380 000,00	1 873 232,75

Le remboursement du capital représente 14,06% des dépenses réelles d'investissement.

Les opérations d'ordre concernent l'amortissement des subventions et les avances forfaitaires pour les marchés.

### 3.2. Les recettes d'investissement

CHAPITRE	BP 2021 + DM	REALISE 2021	Reste à réaliser
Emprunts	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement reçues	1 852 377,80	1 169 508,86	0,00
Créances sur collectivités	1 000,00	874,05	0,00
Excédent reporté	2 731 949,61	2 731 949,61	0,00
Dotations, fonds divers et réserves	963,00	963,00	0,00
<b>Total recettes réelles</b>	<b>4 586 290,41</b>	<b>3 903 295,52</b>	<b>0,00</b>
Virement du fonctionnement	3 570 324,32	0,00	0,00
Opérations d'ordre	2 200 000,00	1 654 044,62	0,00
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>5 770 324,32</b>	<b>1 654 044,62</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 356 614,73</b>	<b>5 557 340,14</b>	<b>0,00</b>

Les subventions d'investissement (sans restes à réaliser) reçues représentent 29,96% des recettes réelles d'investissement et concernent :

METHANISEUR	390 000,00 €
SDA-GESTION DYNAMIQUE DU RESEAU	342 000,00 €
PERREUX - LOTISSEMENT VIGNES BLANCHES	141 592,50 €
ST GERMAIN LESPINASSE - MISE EN SEPARATIF MADONE	109 542,61 €
ROANNE - DEVOIEMENT ILOT FOCH SULLY	109 000,00 €
MABLY - RUE BROMFIELD	32 793,33 €
LA PACAUDIERE - ROUTE DE VIVANS	15 937,50 €
LA PACAUDIERE - RUE FROIDEVILLE	15 300,00 €
EXTENSION RESEAU	8 812,00 €
OUCHES - LE BOURG	4 530,92 €

Les dotations correspondent à la reprise partielle du résultat de Le Crozet pour 963,00€.

Les opérations d'ordre concernent principalement les amortissements.

Les créances sur collectivité correspondent à une échéance d'emprunt remboursée par la commune de Lentigny.

## Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le compte administratif de l'exercice 2021 du budget assainissement.

N° DCC 2022-060 – Finances - Compte Administratif 2021 - Budget Annexe Equipements de tourisme et de loisirs

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2020 approuvant le budget primitif annexe des équipements de tourisme et de loisirs pour l'exercice 2021,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire en date du 25 février 2021, du 27 mai 2021 et du 28 octobre 2021 approuvant les décisions modificatives n°1, n°2 et n°3,

Le budget annexe des équipements de tourisme et de loisirs est géré HT. Il a été voté par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et par chapitre/opération au niveau de la section d'investissement.

### PRINCIPAUX ELEMENTS A RETENIR

*En 2021, Roannais Agglomération compte 6 budgets : général, assainissement, équipements de tourisme et de loisirs, transports, locations immobilières et aménagements de zones d'activités.*

*Le budget annexe équipements de tourisme et de loisirs, rassemble les activités :*

- *du train de la Loire à Commelle Vernay ;*
- *de l'aéroport de Roanne situé sur la commune de St Léger sur Roanne.*

*Il est assujéti à la TVA.*

**Le train de la Loire a pu ouvrir en 2021, contrairement à l'année 2020, et a connu un record d'affluence** avec 10 000 visiteurs, contre 8 115 en 2019. Les visiteurs proviennent de la Loire (41 %), de la région AURA (22 %) et d'autres régions (37 %). 58% sont des adultes, 42% des enfants.

**L'aéroport a connu en 2021 un niveau d'activité supérieur à celui d'avant la crise du COVID**, passant de 17 637 mouvements en 2020 à 21 643 en 2021 (pour 20 301 mouvements en 2019), soit une hausse plus de 22%. Cette augmentation s'explique notamment par un recours plus important des industriels locaux à l'aviation d'affaires. Le nombre de passagers commerciaux atteint 214, soit plus qu'en 2019 également. Cette croissance se répercute aussi sur la vente de carburant passant de 84 180 litres en 2020 à 120 000 litres en 2021. A l'inverse, l'activité des clubs, qui a diminué lors de la crise sanitaire, n'a pas connu de rebond en 2021. L'aéroport compte 11 associations représentant environ 400 membres utilisant ses services. Le site compte également 13 sociétés employant 18 salariés (et une vingtaine de saisonniers).

**Le résultat net de clôture s'élève à -114 k€ avec les restes à réaliser en investissement.**

- **La section de fonctionnement est équilibrée par le versement d'une subvention du budget général de 500 k€, en baisse par rapport à 2020 (659 k€).**

Les dépenses d'exploitation sont essentiellement constituées de charges fixes pour l'exploitation du train de la Loire (frais d'entretien, prestations d'animation et de communication, dépenses de personnels...), de frais d'achat de carburant à l'aéroport (revendu) et de dépenses d'exploitation de l'aéroport (personnel, entretien...).

- **La section d'investissement est en déficit de -114 k€ avec les restes à réaliser.**

Les dépenses réelles d'investissement 2021 sont constituées par 517 k€ d'opérations d'équipement sur l'aéroport, de 40 k€ pour le train et de 49 k€ de remboursement de capital de la dette.

Ces dépenses ont été financées par l'autofinancement (amortissement) et par la reprise des excédents pour 134 k€. Le budget général a versé une avance de trésorerie de 40 k€. Le total de l'avance de trésorerie du budget général consentie pour ce budget annexe s'élève au 31/12/2021 à 422 k€. **RESULTATS DE CLOTURE 2021**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	2020	2021
Dépenses réelles de fonctionnement	561 555,95	623 372,48
Dépenses d'ordre de fonctionnement	356 084,05	351 105,74
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>917 640,00</b>	<b>974 478,22</b>
Recettes réelles de fonctionnement	908 072,16	946 504,22
Recettes d'ordre de fonctionnement	9 567,84	27 974,00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>917 640,00</b>	<b>974 478,22</b>
<b>Résultat de fonctionnement de l'année</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Reprise du résultat antérieur	0,00	0,00
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	2020	2021
Dépenses réelles d'investissement	368 535,73	605 622,37
Dépenses d'ordre d'investissement	9 914,17	31 060,22
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>378 449,90</b>	<b>636 682,59</b>
Recettes réelles d'investissement	114 310,00	148 690,02
Recettes d'ordre d'investissement	356 430,38	354 191,96
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>470 740,38</b>	<b>502 881,98</b>
<b>Résultat d'investissement de l'année</b>	<b>92 290,48</b>	<b>-133 800,61</b>
Résultat antérieur reporté	0,00	
Reprise du résultat antérieur	41 510,13	133 800,61
<b>Résultat d'investissement cumulé</b>	<b>133 800,61</b>	<b>0,00</b>
Restes à réaliser en dépense	222 518,56	222 518,56
Restes à réaliser en recette	108 092,00	108 092,00
<b>Solde Reste à réaliser (RàR)</b>	<b>-114 426,56</b>	<b>-114 426,56</b>
<b>Résultat de clôture avec RàR</b>	<b>19 374,05</b>	<b>-114 426,56</b>

## DETAIL DES POSTES

### 1. Section de fonctionnement

#### 1.1. Les dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2021 + DM	REALISE 2021	Train	Aéroport
011-Charges à caractère général	404 270,00	324 554,41	82 586,00	241 968,41
012-Charges de personnel	289 160,00	289 073,95	26 824,05	262 249,90
65-Autres charges de gestion courante	550,00	254,89	215,09	39,80
66-Charges financières	6 820,00	6 335,24	1 600,70	4 734,54
67-Charges exceptionnelles	5 273,00	2 218,44		2 218,44
68-Provisions	10 213,00	935,55		935,55
<b>Total opérations réelles</b>	<b>716 286,00</b>	<b>623 372,48</b>	<b>111 225,84</b>	<b>512 146,64</b>
042-Opérations d'ordre de transfert entre section	351 200,00	351 105,74	69 771,25	281 334,49
<b>TOTAL</b>	<b>1 067 486,00</b>	<b>974 478,22</b>	<b>180 997,09</b>	<b>793 481,13</b>

#### 1.1.1. Dépenses de fonctionnement train touristique : 181 k€

Les charges d'exploitation du train sont en hausse par rapport à 2020 (+ 8 k€), année où le train n'avait pas ouvert en raison de la crise sanitaire.

Les charges d'exploitation restent très inférieures à celles de 2019 (-64 k€). L'écart se situe au niveau des charges à caractère général.

Les amortissements représentent 39 % des dépenses de fonctionnement et sont en baisse par rapport à 2020 (- 9 k€).

Les charges à caractère général (83 k€) ont augmenté par rapport à 2020.

Les principales dépenses sont les suivantes :

- Prestations de services : 15 k€. Ce montant correspond aux prestations de préparation des animations, à l'adaptation et l'impression du jeu « le jeu du train de la Loire ».
- Frais d'entretien des terrains, du matériel et de la voirie : 43 k€ (28 k€ en 2020).
- Fluides : 4 k€ (3 k€ en 2020).
- Acquisitions de diverses fournitures : 8 k€ (3 k€ en 2020).
- Frais de communication : 6 k€ (3 k€ en 2020)
- Cotisations : 2 k€ (idem en 2020)
- Autres frais divers (assurances, frais de gardiennage, frais de télécommunications, frais de locations, taxes foncières...) : 5 k€ (4 k€ en 2020).

Les autres charges de gestion courante pour 215 € correspondent aux droits d'auteurs pour la diffusion de la musique et à un remboursement de billets.

Les charges financières (2 k€) sont stables (intérêts des emprunts).

Les charges de personnel (27 k€) sont stables.

Les opérations d'ordre (70 k€) sont constituées par les écritures d'amortissement.

#### **1.1.2. Dépenses de fonctionnement aéroport : 793 k€**

Les charges d'exploitation sont en hausse (augmentation des charges à caractère général et des charges de personnel).

La dotation aux amortissements représente 35% des dépenses de fonctionnement (pour un montant de 281 k€).

Les charges à caractère général (242 k€) sont constituées par :

- |  |        |
|--|--------|
| - Les achats de carburants (revendus)  | 103 k€ |
| Ces achats représentent 43% des dépenses à caractère général et tiennent compte du stock au 31 décembre. |        |
| - Les frais d'entretien, de gardiennage et de maintenance des locaux, de terrains et de matériels        | 39 k€  |
| - Les taxes foncières et des taxes sur les liquides  | 27 k€  |
| - Les fluides  | 21 k€  |
| - Les petites fournitures  | 10 k€  |
| - Des honoraires   | 10 k€  |
| - Les frais de télécommunication   | 6 k€   |
| - Les assurances   | 6 k€   |
| - Les formations des agents  | 11 k€  |
| - Des cotisations  | 4 k€   |
| - Des dépenses diverses (locations, frais bancaires, annonces légales, documentations, missions...).     | 4 k€   |

Les charges de personnel (262 k€)

Les charges de gestion courante (40 €) : il s'agit des créances admises en non-valeur.

Les charges financières (5 k€) correspondent aux intérêts des emprunts.

Les charges exceptionnelles (2 k€) sont constituées par des annulations de titres de 2017 et 2020 (redevances non dues) et d'une remise gracieuse de loyer pour janvier et février suite à la crise sanitaire.

Les provisions (1 k€) : correspondent aux dotations de l'exercice constituées pour faire face à des impayés probables. Au 31/12/2021 la provision pour risque d'impayés s'élève à la somme totale de 4 k€.

Les opérations d'ordre (281 k€) sont constituées par les écritures de dotations aux amortissements.

## 1.2. Les recettes de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2021+DM	REALISE 2021	Train	Aéroport
70-Produits du domaine	226 000,00	239 760,57	48 254,25	191 506,32
13- Atténuations de charges	0,00	892,50		892,50
74-Dotations, subventions et participations	114 000,00	120 475,40	17 286,40	103 189,00
7552-Subvention d'équilibre	609 300,00	500 317,33	113 718,52	386 598,81
75-Autres produits gestion courante	34 400,00	39 094,96	515,30	38 579,66
77-Produits exceptionnels	40 800,00	43 266,61	1 222,62	42 043,99
78-Provision	14 986,00	2 696,85		2 696,85
<b>Total opérations réelles</b>	<b>1 039 486,00</b>	<b>946 504,22</b>	<b>180 997,09</b>	<b>765 507,13</b>
042-Opérations d'ordre de transfert entre section	28 000,00	27 974,00	0,00	27 974,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 067 486,00</b>	<b>974 478,22</b>	<b>180 997,09</b>	<b>793 481,13</b>

### 1.2.1. Recettes de fonctionnement train touristique : 181 k€

Les produits du domaine (48 k€) sont composés des recettes des entrées du train (pour mémoire en 2019, les entrées s'élevaient à 36 k€).

Les participations et dotations (17 k€) correspondent à une subvention Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour la communication faite sur le train.

Les autres produits de gestion courante (515 €) sont composés de la part salariale des chèques déjeuners des agents du service et d'un loyer (redevance du snack).

Les produits exceptionnels (1 k€) correspondent à des remboursements d'assurances.

**Une subvention du budget général de 114 k€ a été nécessaire pour l'équilibre des comptes du train.**

### 1.2.2. Recettes de fonctionnement aéroport : 745 k€

Les produits du domaine sont composés

- des redevances aéronautiques (51 k€), en hausse par rapport à 2020 (27 k€) et 2019 (40 k€) ;
- de la vente de carburant sur l'aéroport (141 k€), en hausse par rapport à 2020 (102 k€) et 2019 (124 k€).

La marge réalisée entre les achats et les ventes de carburant est de 38 k€ (en tenant compte de la variation de stock) contre 14 k€ en 2020.

Dotations, subventions et participations (103 k€). Correspondant à une subvention versée par la Direction Générale de l'Aviation Civile.



Les autres produits de gestion courante (39 k€) correspondent aux recettes des loyers et des charges pour 37 k€ (34 k€ en 2020) et à la constatation de la part salariale des chèques déjeuners pour 2 k€.

Produits exceptionnels (42 k€) : il s'agit de remboursement de sinistre par l'assurance (foudre sur la station de distribution en 2020 pour 41 k€) de dégrèvements de taxe foncière pour 1 k€ et diverses régularisations pour 110 €.

Reprise sur provisions (3 k€) à la suite du règlement de certaines créances.

Les opérations d'ordres correspondent à l'amortissement des subventions rapportées au résultat.

**Une subvention du budget général de 386 599 € a été nécessaire pour l'équilibre des comptes de l'aéroport.**

## 2. Section d'investissement

### 2.1. Les dépenses d'investissement

CHAPITRE	BP 2021+DM	REALISE 2021	Reste à réaliser
001-Déficit investissement			
16-Emprunts et dettes	76 700,00	49 016,69	
20-21-23-Opérations d'équipement	805 042,00	556 605,68	107 997,10
<b>Total opérations réelles</b>	<b>881 742,00</b>	<b>605 622,37</b>	<b>107 997,10</b>
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 000,00	27 974,00	
041-Opérations patrimoniales	3 100,00	3 086,22	
<b>TOTAL</b>	<b>912 842,00</b>	<b>636 682,59</b>	<b>107 997,10</b>

#### 2.1.1. Dépenses d'équipement au Train touristique : 40 k€

- Opération 602 Train touristique de la Loire : 40 k€

Changement de traverses sur la voie du train de la Loire : 40 k€

*Il n'y a pas de restes à réaliser.*

#### 2.1.2. Dépenses d'équipement à l'Aéroport : 517 k€

- Opération 601 Matériel aéroport : 50 k€

- Automate de distribution	26 k€
- Enregistreur vocal	7 k€
- Hangar : coffret de protection, porte métallique, digicode, signalisation	5 k€
- Système de jaugeage	5 k€
- Inverseur de source	4 k€
- Matériel balisage	2 k€
- Manche à air	2 k€
- Vidéophone	650 €

*Reste à réaliser : 8 k€ : remplacement platine télécommande balisage*

- Opération 608 Divers travaux aéroport : 466 k€

- Travaux pour la construction du hangar ligne	243 k€
- Extension du bâtiment Centre de vol à voile	154 k€
- Travaux de sécurisation (portails – clôtures)	23 k€
- Etudes et maîtrise d'œuvre pour la déviation de la route de Combray	17 k€
- Etudes faisabilité emprise zone aéroportuaire et	

- diagnostic de la réfection de l'aéroport 14 k€
- Implantation indicateur de pente d'approche (PAPI), massif socle PAPI et engazonnement Taxi Nord Sud pour 15 k€

**Reste à réaliser :**

- Travaux pour la construction du hangar ligne 21 k€
  - Travaux de sécurisation (portails – clôtures) 24 k€
  - Engazonnement Taxi Nord Sud 19 k€
  - Travaux d'extension du centre de vol à voile 317€
  - Étude de faisabilité réfection piste 17 k€
  - Maîtrise d'œuvre pour la déviation de la route de Combray 17 k€
- **Frais de notaires pour les acquisitions de 2020 : 240 €**

**2.1.3. Autres dépenses d'investissement**

**Les emprunts et dettes (49 k€) correspondent au remboursement du capital des emprunts (12 k€ pour le train et 37 k€ pour l'aéroport) et à un remboursement de dépôt de garantie pour 36 €.**

L'encours de la dette au 31 décembre 2021 est de 268 k€. **Aucun emprunt n'a été contracté en 2021.**

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
268 219.29 €	2,18 %	5 ans et 9 mois	3 ans	2

**Les opérations d'ordre correspondent à l'intégration des frais d'études et amortissements de subventions pour 31 060,22 € (aéroport).**

**2.2. Les recettes d'investissement**

CHAPITRE	BP 2021+DM	REALISE 2021	Reste à réaliser
001- Excédents d'investissements reportés	133 800,61	133 800,61	
13-Subvention d'investissement	130 391,39	108 092,00	24 306,00
16-Emprunt	294 350,00	40 598,02	
<b>Total opérations réelles</b>	<b>558 542,00</b>	<b>282 490,63</b>	<b>24 306,00</b>
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	351 200,00	351 105,74	
041-Opérations patrimoniales	3 100,00	3 086,22	
<b>TOTAL</b>	<b>912 842,00</b>	<b>636 682,59</b>	<b>24 306,00</b>

**Les subventions d'investissement (108 k€)** sont constituées par une participation de l'association Centre de Vol à Voile à hauteur de 45 k€ pour l'extension du bâtiment vol à voile, par des subventions de la Région et de l'Etat (DSIL) pour l'extension vol à voile pour 63 k€.

**Les recettes financières (41 k€)** correspondent à des encaissements de dépôt de garantie des loyers de l'aéroport pour 290 € et à une avance de trésorerie du budget général de 40 k€.

**Les opérations d'ordre (354 k€)** correspondent aux dotations aux amortissements de 281 k€ pour l'aéroport et 70 k€ pour le train de la Loire, et à l'intégration de frais d'études pour 3 k€.

*Les restes à réaliser : 24 k€ correspondent à une subvention du département de la Loire pour la construction du hangar.*

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

- approuve le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe des équipements de tourisme et de loisirs qui lui a été présenté.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M43,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2020 approuvant le budget annexe des transports publics pour l'exercice 2021,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 octobre 2021 approuvant la décision modificative n°1,

Le budget annexe des transports est géré hors taxe pour les dépenses de fonctionnement et toutes taxes comprises pour les dépenses d'investissement. Il a été voté par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et par chapitres et chapitre-opérations au niveau de la section d'investissement.

### **PRINCIPAUX ELEMENTS A RETENIR**

Ce budget regroupe l'activité des transports urbains (gestion en délégation de service public avec la société Transdev) et des transports scolaires (gestion directe par les Services de Roannais Agglomération).

Il est géré hors taxes pour le fonctionnement et toutes taxes comprises pour les investissements.



L'année 2021 a été marquée par le renouvellement au 1er juin 2021 du contrat de Délégation de Service Public (DSP). La société Transdev en est titulaire. Cette délégation court jusqu'au 31 décembre 2030. Du 1er juin au 31 août 2021, le délégataire a exploité le réseau de transports urbains dans son ancienne configuration.

A partir du 1er septembre 2021, le réseau de transports urbains a été restructuré et optimisé. A titre d'exemples, un service location longue durée de vélos à assistance électrique a été créé et un service de transport pour les personnes à mobilité réduite a été mis en place sur l'ensemble du territoire de Roannais Agglomération.

A partir du 1er septembre 2022, la délégation intégrera également les transports scolaires de Roannais Agglomération.

Sur 2021, on a observé une hausse de 17% de la fréquentation du réseau de transports urbains (STAR) par rapport à 2020 : 2 094 979 voyages ont été effectués en 2021 contre 1 791 887 en 2020 (données du délégataire). Le niveau de 2019 n'a pas encore été rattrapé (2 718 030 en 2019).

#### **En fonctionnement :**

Pour les recettes :

- Le Versement Mobilité, principale recette de ce budget, est en forte augmentation.

Il s'élève à 6 915 k€ alors qu'il était de 6 295 k€ en 2020 et de 6 776 k€ en 2019.

Cette augmentation s'explique par la relance économique de notre territoire après la crise du COVID. Les modifications de reversement du Versement Mobilité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 devraient permettre encore un bon niveau de recettes pour 2022.

En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'URSSAF reverse aux autorités organisatrices de la mobilité (AOM) la totalité des recettes déclarées et non plus celles encaissées et le système de mise en paiement a également été modifié avec moins de décalage.

- Les recettes d'exploitation (ventes de titres de transports et abonnements scolaires) ont presque retrouvé leur niveau d'avant crise.

Pour les dépenses :

- Les dépenses d'exploitation de ce budget (9 866 k€), qui sont constituées principalement par le contrat de délégation de service public avec la société Transdev (8 453 k€) et par les marchés des transports scolaires (746 k€), sont en cohérence avec la hausse des recettes d'exploitation.

La section de fonctionnement nécessite pour son équilibre une subvention du budget général de 350 k€ (soit 3,5 % du budget de fonctionnement réel).

En investissement :

La section d'investissement, avec les restes à réaliser, présente un excédent de 1 825 k€ qui s'explique principalement par le report du résultat d'investissement de 2020.

Il convient de rappeler que Roannais Agglomération a pu bénéficier en 2020 d'une avance en investissement remboursable de 1 000 K€ (mécanisme en faveur des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) pour faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 prévu dans la loi de finances rectificative n°4 du 30 novembre 2020). Le remboursement de cette avance est conditionné par le montant du Versement Mobilité. Compte tenu des sommes reçues en 2021, cette avance sera remboursable à partir de 2022 et ce pour une durée de 6 ans ce qui représente la somme d'environ 167 k€ par an.

### **RESULTATS DE CLOTURE 2021**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Dépenses réelles de fonctionnement	9 057 763,68	9 865 683,03
Dépenses d'ordre de fonctionnement	860 521,00	912 661,65
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 918 284,68</b>	<b>10 778 344,68</b>
Recettes réelles de fonctionnement	9 907 109,68	10 753 681,68
Recettes d'ordre de fonctionnement	11 175,00	24 663,00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 918 284,68</b>	<b>10 778 344,68</b>
<b>Résultat de fonctionnement de l'année</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Dépenses réelles d'investissement	1 212 653,07	1 170 249,30
Dépenses d'ordre d'investissement	57 324,21	44 043,81
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 269 977,28</b>	<b>1 214 293,11</b>
Recettes réelles d'investissement	2 164 931,17	218 253,81
Recettes d'ordre d'investissement	906 670,21	932 042,46
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 071 601,38</b>	<b>1 150 296,27</b>
<b>Résultat d'investissement de l'année</b>	<b>1 801 624,10</b>	<b>-63 996,84</b>
Résultat antérieur reporté	0,00	1 801 624,10
Reprise du résultat	0,00	0,00
<b>Résultat d'investissement cumulé</b>	<b>1 801 624,10</b>	<b>1 737 627,26</b>
<b>Résultat de clôture sans reste à réaliser</b>	<b>1 801 624,10</b>	<b>1 737 627,26</b>
Restes à réaliser en dépense	593 836,80	28 325,36
Restes à réaliser en recette	84 950,00	115 400,00
<b>Solde Reste à réaliser</b>	<b>-508 886,80</b>	<b>87 074,64</b>
<b>Résultat de clôture avec reste à réaliser</b>	<b>1 292 737,30</b>	<b>1 824 701,90</b>

## DETAIL DES POSTES

### Section de fonctionnement

#### 1/ Dépenses

CHAPITRE	REALISE 2020	BP 2021 + DM	REALISE 2021
011-Charges à caractère général	8 537 440,79	9 657 590,00	9 539 861,66
012-Charges de personnel	224 775,18	209 050,00	180 043,71
014-Atténuation de produits	1 338,68	3 000,00	921,64
65-Autres charges de gestion courante	153 075,85	124 000,00	115 627,88
66-Charges financières	26 494,76	23 260,00	22 719,27
67-Charges exceptionnelles	112 862,92	12 100,00	6 508,87
68-Provisions	1 775,50	0,00	0,00
<b>Total opérations réelles</b>	<b>9 057 763,68</b>	<b>10 029 000,00</b>	<b>9 865 683,03</b>
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	860 521,00	913 000,00	912 661,65
<b>TOTAL</b>	<b>9 918 284,68</b>	<b>10 942 000,00</b>	<b>10 778 344,68</b>

Les charges à caractère général : 9 539 862 € : elles représentent 97% des dépenses réelles de fonctionnement.

**On peut noter que pour 2021, les dépenses de fonctionnement connaissent un rattrapage pour revenir au niveau de 2019, avant la crise sanitaire.**

Elles sont composées :

- de la **rémunération pour forfait de charges versée à TRANSDEV dans le cadre du contrat de délégation de service public des transports urbains** : 8 452 510 €, en hausse par rapport à 2020 (7 617 155 €).

- o Cars Bierce : 343 656 €
- o Keolis Pays du Forez : 145 765 €
- o Autocar Planche : 142 249 €
- o Aquilon : 82 422 €
- o Autocars Maisonneuve : 31 595 €



Cette dépense augmente de 128 592 €.

-des **dépenses pour les élèves utilisant d'autres réseaux de transport** (conventions avec le SYTRAL, la SNCF, les TCL, la STAS, le Département) : 81 688 € (62 303 € en 2020),

-du « **projet billettique sans contact Oura** » : 110 906 € (honoraires, communications, frais de maintenance...),

-des **parcours combinés** (scolaires utilisant des lignes scolaires et des lignes STAR) : 33 164 €,

-des **honoraires divers** : 11 660 € (conseil pour le renouvellement de la DSP, sensibilisations des scolaires à la sécurité, contrôle des lignes ...)

-de la **taxe foncière** pour le dépôt : 13 078 €,

-des **dépenses diverses pour 91 168 €** : frais pour l'hébergement du logiciel des transports scolaires : 5 570 €, locations de WC autonomes : 17 398 €, cotisations (GART : 5 191 €, cotisations à Trans-Cité : 3 000 € et AGIR : 7 000 €), entretien bâtiments et espaces verts pour 10 115 €, maintenance de logiciel pour 10 100 €, des frais de téléphonie pour 11 930 €, petit équipement, entretien de matériels, frais bancaires, assurances, frais de déplacements et de formations des agents....

Les charges de personnel se sont élevées à 180 044 €. Elles sont en baisse par rapport à 2020 (224 775 €)

Les atténuations de produits correspondent à des remboursements du Versement Mobilité pour 922 €.

Les charges de gestion courante de 115 628 € sont constituées par :

-le remboursement au Département de la Loire des droits de place et des coûts de fonctionnement de la gare routière pour 112 564 € (contre 123 680 € en 2020)

-des subventions pour les transports scolaires aux autorités organisatrices de second rang (associations, établissements scolaires et communes) pour 972 €,

-des remboursements aux familles pour 2 092 €,

Les charges financières correspondent aux intérêts de la dette.

Les charges exceptionnelles de 6 509 € sont principalement constituées d'indemnités versées aux transporteurs pour compenser la perte à la suite de la fermeture des établissements scolaires pour 5 793 €.

Les opérations d'ordre de 912 662 € sont constituées par les écritures d'amortissement (bus, billettique...).

## 2/ Les recettes

CHAPITRE	REALISE 2020	BP 2021+DM	REALISE 2021
002- Reprise résultat antérieur	192 399,18	0,00	0,00
013- Atténuation de charges	467,50	0,00	0,00
70- Redevances	1 170 475,56	1 228 400,00	1 480 522,09
734-Versement transport	6 295 259,76	6 400 000,00	6 915 374,18
74- Dotations, subventions et participations	1 943 871,49	1 940 400,00	1 938 830,51
758-Subvention d'équilibre	280 510,84	1 284 200,00	350 066,73
75-Autres produits gestion courante	10 439,95	60 200,00	64 388,47
77-Produits exceptionnels	11 159,40	3 000,00	3 779,70
78- Reprise provision	2 526,00	800,00	720,00
<b>Total opérations réelles</b>	<b>9 907 109,68</b>	<b>10 917 000,00</b>	<b>10 753 681,68</b>
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 175,00	25 000,00	24 663,00
<b>TOTAL</b>	<b>9 918 284,68</b>	<b>10 942 000,00</b>	<b>10 778 344,68</b>

Le produit du Versement Mobilité 6 915 374 € représente 64,31% des recettes réelles de fonctionnement. Son produit est supérieur à celui de 2020 (+ 620 114 €) du fait de la reprise économique post COVID.

Le Versement Mobilité est une taxe à laquelle sont soumis les employeurs de plus de 11 salariés : environ 900 entreprises y sont assujetties sur le territoire de Roannais Agglomération.

Il est basé sur les salaires de l'entreprise.

Son taux est voté par Roannais Agglomération. Il est de 0,9% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, en vertu d'une délibération prise par le Conseil Communautaire du 29 octobre 2015.

Les redevances se sont élevées à 1 480 522 € et sont constituées par :

- le reversement des recettes perçues directement par le délégataire Transdev (titre et abonnements) pour 1 311 128 €, conformément à la convention de DSP et à ses avenants. Une



régie de recettes a été créée à la mise en place de la nouvelle DSP. Ces recettes sont supérieures à 2020 (+ 361 327 €) et ont quasiment rattrapées le niveau de 2019.

- les participations des familles aux transports scolaires pour 171 322 €,
- la participation de Transdev aux frais de fonctionnement pour la billettique Oura pour 13 761 €.

Au total, ces recettes sont en augmentation par rapport à 2020 de +289 953 €, ce qui traduit la reprise d'activité par rapport à 2020.

Le poste des dotations, subventions et participations de 1 938 831€ est constitué par :

- la Dotation Générale de Décentralisation de 51 149 €,
- le reversement de la Dotation Générale de Décentralisation de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre des transports scolaires pour 1 859 085 €,
- la subvention de la Région pour la ligne scolaire Combre / Regny pour 28 597 €.

Les autres produits de gestion courante de 64 388 € sont constitués d'une compensation de l'Etat pour 58 704 € (relèvement du seuil d'assujettissement au Versement Mobilité de 9 à 11 emplois), cette compensation a encore diminué par rapport à 2020 (68 704€), de la refacturation à Transdev pour l'abonnement Orange pour le point City Oura pour 4 582 € et de la part salariale des chèques déjeuners pour les agents de Roannais Agglomération pour 1 102 €.

Les produits exceptionnels de 3 780 € sont constitués par des pénalités de suivi qualité émis à l'encontre de la société Transdev pour 2 000 €, par la cession de deux bus reformés pour 1 000 € et par diverses régularisations.

Les reprises de provisions de 720 € concernent l'ajustement de la provision pour le Compte Epargne Temps des agents.

## Section d'investissement

Pour rappel, la TVA sur les investissements n'est plus récupérée par voie fiscale, mais par le biais du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA). Les dépenses sont donc inscrites toutes taxes comprises.

### 1/ Les dépenses

CHAPITRE	BP 2021+DM	REALISE 2021	Reste à réaliser
16-Emprunts et dettes	215 500,00	214 923,01	
20-21-23 - Immobilisations	1 021 900,00	955 326,29	28 325,36
<i>Dont Opération 191 : Schéma d'agenda d'accessibilité programmée des services publics de transport de voyageurs</i>	<i>167 000,00</i>	<i>155 446,60</i>	
<i>Dont Opération 194 : Mise en place d'une flotte de bus électrique</i>	<i>180 000,00</i>	<i>153 979,94</i>	
<b>Total opérations réelles</b>	<b>1 237 400,00</b>	<b>1 170 249,30</b>	<b>28 325,36</b>
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000,00	24 663,00	
041-Opérations à l'intérieur d'une section	20 000,00	19 380,81	
<b>TOTAL</b>	<b>1 282 400,00</b>	<b>1 214 293,11</b>	<b>28 325,36</b>

Les dépenses d'équipement se répartissent de la façon suivante :

- **Opération 191 : Schéma D'Agenda d'Accessibilité Programmée (SDAAP) des services publics de transport de voyageurs : 155 447 €**
  - Maîtrise d'œuvre et travaux d'accessibilité des arrêts de bus et réalisation de quais de bus.

- **Opération 194 : Mise en place d'une flotte de bus électrique : 153 980 €**
  - Frais d'études et de maîtrise d'œuvre.
- **Autres dépenses : 645 900 €**
  - Renouvellement de deux bus : 587 417 €
  - Achats de poteaux d'arrêts de bus et divers travaux : 4 896 €
  - Aménagement point d'arrêt de bus : 26 303 €
  - Installation matériel Oura sur les véhicules : 14 649 €
  - Acquisition d'éco-compteur tubes : 3 606 €
  - Installation abris voyageurs : 9 029 €

**Bilan au 31/12/2021 des Autorisations de Programme :**

Millésime	N°AP :	Intitulé du programme	Montant de l'AP	Réalisé exercices antérieurs	CP 2021	CP 2021	CP 2022 et au delà
					ouvert	réalisé	
2017	191	Schéma d'agenda d'accessibilité programmée des services publics de transport de voyageurs	2 152 000,00	989 570,22	167 000,00	155 446,60	1 006 983,18
2017	192	projet billettique sans contact Oura	317 000,00	220 753,02	-	-	96 246,98
2020	194	Mise en place d'une flotte de bus électrique	28 310 000,00	2 268,00	180 000,00	153 979,94	28 153 752,06

**Les restes à réaliser 2021** sont des dépenses engagées mais non payées en 2021 (ces dépenses seront reportées dans la première décision modificative en 2022).

**Ils s'élèvent à 28 325 € et sont constitués par :**

- Hub de l'hôtel de Ville de Roanne : 19 200 €
- Terminal de point de vente Oura pour 4 289 €
- Installation de cadres d'informations pour points d'arrêts mixtes : 3 336 €
- Déplacement de toilettes en bout de ligne pour 1 500 €

Les emprunts et dettes présentent les remboursements du capital de la dette pour 214 923 €.

Les opérations d'ordre 44 044 € correspondent aux intégrations des frais d'études pour 19 381 € et par la quote-part des subventions rapportées au résultat pour 24 663 €.

**2/ Les recettes**

CHAPITRE	BP 2021+DM	REALISE 2021	Reste à réaliser
001-Resultat d'investissement reporté	1 801 624,10	1 801 624,10	
10222 - FCTVA	150 000,00	133 302,21	23 400,00
13- Subvention reçues	176 950,00	84 951,60	92 000,00
16-Emprunt	825,90		-
<b>Total opérations réelles</b>	<b>2 129 400,00</b>	<b>2 019 877,91</b>	<b>115 400,00</b>
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	913 000,00	912 661,65	
041-Opérations à l'intérieur d'une section	20 000,00	19 380,81	
<b>TOTAL</b>	<b>3 062 400,00</b>	<b>2 951 920,37</b>	<b>115 400,00</b>

Les recettes de FCTVA s'élèvent à 133 302 €.

**Les restes à réaliser sur le FCTVA de 23 400 €** correspondent au FCTVA restant à recevoir sur les dépenses d'investissement 2021.

Il convient de noter que depuis le 1er janvier 2022, le FCTVA a été automatisé, et de ce fait un décalage des encaissements est constaté.

Les subventions reçues s'élèvent à 84 952 € il s'agit des subventions de la Région pour la mise en sécurité des arrêts de bus.

**Les restes à réaliser 2021 sur les subventions s'élèvent à 92 000 €** ; il s'agit des subventions attendues de l'Etat pour la mise en sécurité des arrêts de bus.

L'encours de la dette auprès des établissements de crédits au 31 décembre 2021 est de 1 656 957 €. Aucun emprunt n'a été contracté en 2021.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
1 656 956,97 €	1,28 %	8 ans et 4 mois	4 ans et 4 mois	5

Les opérations d'ordre de 932 042 € correspondent aux amortissements, aux intégrations des frais d'études et à la quote-part des subventions rapportées aux résultats.

#### **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

- approuve le compte administratif de l'exercice 2021 du budget des transports publics qui lui a été présenté.

N° DCC 2022-062 – Finances - Compte Administratif 2021 - Budget Annexe Locations immobilières

#### **PRINCIPAUX ELEMENTS A RETENIR**

Ce budget annexe, assujéti à la TVA, porte sur les locations d'immeubles aménagés suivants :

##### **Sur la commune de Roanne**

- Numériparc
- Bâtiment industriel Mâtel 2 (BIM 2)
- Bâtiment Mecalog
- Bâtiment Thomas 2
- Bâtiment SFAM
- Bâtiment Leclerc (extension Valmy)

##### **Sur la commune de Riorges**

- Parc activités à Riorges
- Ateliers solidaires

##### **Sur la commune de Saint Jean Saint Maurice**

- Atelier/Boutique Annexe Cure
- Pépinière des métiers d'Arts

##### **Sur la commune de Mably**

- Le site des Tuileries à Mably

##### **Sur la commune de Villerest**

- Bâtiment Immaldi sur la zone commerciale

**Les occupations de toits ou terrains par des antennes téléphoniques sont aussi sur ce budget.**

## Ce budget compte 58 locataires.

### La section de fonctionnement présente un excédent de 232 134,01 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par des postes d'entretien, de fluides et d'intérêts de capital. Elles sont financées par les loyers et les refacturations de charges.

### La section d'investissement présente un excédent de 4 359 205,20 € (avec les restes à réaliser).

Ceci s'explique par la cession de deux bâtiments cette année : une partie du bâtiment Mécalog pour la somme de 2 000 000 € et le bâtiment Leclerc pour la somme de 2 988 451,27 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 741 663,70 €. Elles sont constituées de travaux d'amélioration dans les divers bâtiments pour 178 989,09 €, d'achats de matériels et de mobiliers pour 3 527,32 €, du remboursement du capital de la dette pour 525 315,21 € et du remboursement de cautions des locataires pour 33 832,08 €.

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à 35 051,78 € en dépenses et il n'y a pas de restes à réaliser en recettes.

Ce budget a été clôturé au 31/12/2021 selon la délibération du Conseil Communautaire \_\_\_ n° DCC 2021- 240 du 16 décembre 2021. De ce fait, les résultats seront affectés au budget général.

## RÉSULTATS DE CLÔTURE 2021

Le résultat de clôture avec les restes à réaliser s'élève à 4 591 339,21 € et à 4 626 390,99 € sans les restes à réaliser.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	2020	2021
Dépenses réelles de fonctionnement	494 927,23	638 112,02
Dépenses d'ordre de fonctionnement	945 100,95	5 733 964,40
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 440 028,18</b>	<b>6 372 076,42</b>
Recettes réelles de fonctionnement	1 746 756,97	6 488 047,50
Recettes d'ordre de fonctionnement	121 628,82	116 162,93
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 868 385,79</b>	<b>6 604 210,43</b>
<b>Résultat de fonctionnement de l'année</b>	<b>428 357,61</b>	<b>232 134,01</b>
Reprise du résultat antérieur	85 594,22	0,00
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	<b>513 951,83</b>	<b>232 134,01</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	2020	2021
Dépenses réelles d'investissement	2 441 319,10	741 663,70
Dépenses d'ordre d'investissement	121 628,82	117 799,42
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 562 947,92</b>	<b>859 463,12</b>
Recettes réelles d'investissement	293 659,64	615 857,99
Recettes d'ordre d'investissement	945 100,95	5 735 600,89
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 238 760,59</b>	<b>6 351 458,88</b>
<b>Résultat d'investissement de l'année</b>	<b>-1 324 187,33</b>	<b>5 491 995,76</b>
Résultat antérieur reporté	226 448,55	-1 097 738,78
<b>Résultat d'investissement cumulé</b>	<b>-1 097 738,78</b>	<b>4 394 256,98</b>
<b>Résultat de clôture sans restes à réaliser</b>	<b>-583 786,95</b>	<b>4 626 390,99</b>
Restes à réaliser en dépense	60 689,76	35 051,78
Restes à réaliser en recette	0,00	
<b>Solde Reste à réaliser</b>	<b>-60 689,76</b>	<b>-35 051,78</b>
<b>Résultat de clôture avec restes à réaliser</b>	<b>-644 476,71</b>	<b>4 591 339,21</b>

## DETAIL DES POSTES

## Section de fonctionnement

### 1/ Dépenses

CHAPITRE	BP 2021 + DM	REALISE 2021
011-Charges à caractère général	583 560,00	558 589,93
012- Charges de personnel	25 000,00	24 574,83
023- Virement section investissement	165 000,00	-
65-Autres charges de gestion courante	2 900,00	2 664,74
66-Charges financières	24 480,00	23 768,65
67-Charges exceptionnelles	22 100,00	20 763,52
68-Provisions	7 800,00	7 750,35
<b>Total opérations réelles</b>	<b>830 840,00</b>	<b>638 112,02</b>
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	760 000,00	5 733 964,40
<b>TOTAL</b>	<b>1 590 840,00</b>	<b>6 372 076,42</b>

Les charges à caractère général : 558 590 € : elles sont composées essentiellement d'achats d'eau, d'électricité, de chauffage (85 025 €), de dépenses d'entretien, de maintenance, de gardiennage des bâtiments, terrains et matériels (135 530 €) de frais de télécommunications (4 076 €), de loyers et de charges de copropriété (37 224 €), d'assurances (21 663 €), de taxes foncières (268 083 €) et d'achats divers (petites fournitures, documentation, frais bancaires) pour 6 989 €.

Ce poste est en augmentation par rapport à 2020 où il s'élevait à la somme 435 582 € (+123\_009\_€). Cette augmentation s'explique en partie par des travaux sur le bâtiment Leclerc pour 40 234 €, l'impact en année entière de la taxe foncière pour le bâtiment Leclerc (+ 49\_216\_€), et une hausse des dépenses d'électricité pour le Numériparc (+ 9 296 €).

Les charges de personnel s'élèvent à 24 575 € (facturation du budget général et sont constantes par rapport à 2020 : 23 890 €).

Les autres charges de gestion courante de 2 665 € correspondent aux contributions à l'éclairage public pour 132 € et aux créances éteintes et admises en non-valeur pour 2 533 €.

Les charges financières 23 769 € correspondent aux intérêts des emprunts.

Les charges exceptionnelles : 20 764 € : il s'agit de remises gracieuses de loyer en compensation de la crise sanitaire pour 8 614 €, de remboursement de loyers et de charges liés à la vente du bâtiment Leclerc pour 2 434 € et des frais d'intéressement énergétique dans le cadre du marché MPPE1 pour 9 716 €.

Les provisions pour 7 750 € correspondent à la dotation pour risque d'impayés constatés en 2021. Il convient de rappeler qu'au 31/12/2021 une somme totale de 172 141 € a été constatée et concerne 7 entreprises (dont 5 placées en liquidation judiciaire).

Les opérations d'ordre pour 5 733 964 € concernent les écritures de dotations aux amortissements de l'exercice pour 745 513 € et à la sortie des bâtiments Mecalog et Leclerc pour 4 988 451 € (plus-value de 2 681 893 €).

### 2/ Les recettes

CHAPITRE	BP 2021+DM	REALISE 2021
75-Autres produits de gestion courante	1 460 140,00	1 484 213,19
77-Produits exceptionnels	-	4 989 257,77
78-Provision	13 700,00	14 576,53
<b>Total opérations réelles</b>	<b>1 473 840,00</b>	<b>6 488 047,49</b>
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	117 000,00	116 162,93
<b>TOTAL</b>	<b>1 590 840,00</b>	<b>6 604 210,42</b>

Les produits de gestion courante (1 484 213 €) sont composés des loyers pour 1 159 183 € et des remboursements de charges pour 325 030 € payés par les 58 locataires de Roannais Agglomération présents en 2021.

Les loyers et charges locatives sont répartis de la manière suivante :

- **Bâtiment Mecalog 191 961 €** : 3 locataires (Tricots Rem, Maisonhaute Logistics et Ellipps) pour 145 762 € de loyers et 46 199 € de charges ;

- **Numériparc 404 677 €** : 38 locataires (Acrobas, Act Assistance Conseil Travaux, Agir Network, Apave Sudeurope, Applilogik, Atat, Be Logik, Benhlal Adil, Bureau Alpes contrôles, Callide Technologies, Caméléon Service Roannais, Céfaro, Cercle UJM, Clé Ingénierie, Demure SI, Di Analyse Signal, Drivoptic, ETD, Evolutio, FL Engineering, Forestier Frères, Association Geparo, Hop Com, Izi Pro Tec, Lacroix Alexis, Leftéo, Nestore Green Technologies, One value, Phibee Telecom, Priism, Processing Média, Régie Networks, Royer Matthéo, Sayeh Nacire, SFAM Roanne, Sinergies Groupe, Stilla Technologies, Talents croisés) pour un montant de 250 111 € de loyers et 154 566 € de charges ;

- **Bâtiment SFAM 277 160 €** 1 locataire SFAM pour un montant de loyer de 219 363 € et 57 797 € de charges ;

- **Plateforme solidaire 134 488 €** : 3 locataires (Valorise, Plateforme Solidaire du Roannais, Envie 2 Loire) pour 110 218 € de loyers et 24 270 € de charges ;

- **Thomas 2 20 001 €** : 4 locataires (MTI Rhône Alpes Auvergne, Chevallard Conseil Sarl, Quercus Patrimoine, Cider Engineering) pour 19 754 € de loyers et 246 € de charges ;

- **Pépinières des métiers d'Arts 10 089 €** : 4 locataires (Krieger Colette, Les Fils d'Emilie, L'enfer Métallerie, Masse Sylvain,) pour 10 089 € de loyers ;

- **Bâtiment Leclerc (Extension Valmy) 418 102 €** : 1 locataire Nexter Systems pour 376 150 € de loyers et 41 952 € de charges ;

- **Autres bâtiments 27 735 €** : 4 locataires (Orange, Immaldi et Cie, DMO, Villard Edith)

Produits exceptionnels (4 989 258 €) : il s'agit des cessions des bâtiments Mecalog pour 2 000 000 € et Leclerc pour 2 988 451 €, de la refacturation de la quote-part de la taxe foncière du Bâtiment Leclerc pour 459 € et de régularisations d'écritures 2020.

Les reprises de provisions 14 577 € concernent des recouvrements de certaines créances incertaines provisionnées les exercices précédents.

Les opérations d'ordre concernent les amortissements des subventions perçues pour —116—163—€.

## Section d'investissement

### 1/ Les dépenses



CHAPITRE	BP 2021+DM	REALISE 2021	Reste à réaliser
20-21-23-Opérations d'équipement	328 261,22	182 516,41	35 051,78
16-Emprunts et dettes	592 300,00	559 147,29	
001-Déficit investissement reporté	1 097 738,78	1 097 738,78	
<b>Total opérations réelles</b>	<b>2 018 300,00</b>	<b>1 839 402,48</b>	<b>35 051,78</b>
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	118 700,00	117 799,42	
<b>TOTAL</b>	<b>2 137 000,00</b>	<b>1 957 201,90</b>	<b>35 051,78</b>

**Opération 254 : Travaux d'amélioration bâtiments économiques : 178 989,09 €**

BATIMENT	BP 2021 + DM	REALISE 2021	RESTE A REALISER
BATIMENT LECLERC	152 000	149 228	
NUMERIPARC	97 333	17 091	2 774
SFAM	25 000	11 000	
SITE DES TUILERIES	16 830	1 670	15 160
<b>TOTAL</b>	<b>291 163</b>	<b>178 989</b>	<b>17 934</b>

**Opération 257 – Mobiliers et divers bâtiments économiques : 3 527,32 €**

BATIMENT	BP 2021 + DM	REALISE 2021	RESTE A REALISER
NUMERIPARC	37 098	3 527	17 118
<b>TOTAL</b>	<b>37 098</b>	<b>3 527</b>	<b>17 118</b>

Les emprunts et dettes 559 147 € sont constitués par le remboursement du capital de la dette pour 525 315 €, et par des remboursements de dépôts de garantie pour 33 832 €.

La dette correspond à 7 lignes d'emprunts.

L'encours de la dette au 31 décembre 2021 est de 1 817 124,28 €. Aucun emprunt n'a été signé en 2021 pour ce budget. Le taux moyen des 5 emprunts est de 1,11 %. Tous les emprunts seront terminés en 2031 selon le profil d'extinction suivant :

Année de la date de début d'exercice	Capital restant dû au début d'exercice	Capital restant dû à la fin d'exercice
2021	2 342 439,49 €	1 817 124,28 €
2022	1 817 124,28 €	1 360 833,40 €
2023	1 360 833,40 €	1 194 500,08 €
2024	1 194 500,08 €	1 028 166,76 €
2025	1 028 166,76 €	861 833,44 €
2026	861 833,44 €	695 500,12 €
2027	695 500,12 €	529 166,80 €
2028	529 166,80 €	362 833,48 €
2029	362 833,48 €	196 500,16 €
2030	196 500,16 €	56 666,84 €
2031	56 666,84 €	0,00 €
<b>total</b>		

Les opérations d'ordre pour 117 799 € concernent les écritures d'amortissement (subventions) pour 116 163 € et les intégrations des frais d'études pour 1 636 €.

## 2/ Les recettes

CHAPITRE	BP 2021+DM	REALISE 2021	Reste à réaliser
1068- Reprise excédent fonctionnement	513 951,83	513 951,83	
021 - Virement section de fonctionnement	165 000,00	-	
165-Dépôts et cautionnements reçus	117 738,17	101 906,16	
024- Produits des cessions d'immobilisations	5 034 610,00	-	
<b>Total opérations réelles</b>	<b>5 831 300,00</b>	<b>615 857,99</b>	<b>-</b>
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	761 700,00	5 735 600,89	
<b>TOTAL</b>	<b>6 593 000,00</b>	<b>6 351 458,88</b>	<b>-</b>

Les dépôts et cautionnement reçus (101 906 €) correspondent aux cautions versées pour de nouveaux baux de locations.

Les opérations d'ordre (5 735 601 €) concernent les écritures de dotations aux amortissements de l'exercice pour 745 514 €, les intégrations des frais d'études pour 1 636 € et à la sortie des bâtiments Mécalog et Leclerc pour 4 988 451 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser en recettes.

Les montants sont inscrits hors taxes, ce budget annexe est voté par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et par chapitres-opérations au niveau de la section d'investissement.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 16 décembre 2020 approuvant le budget primitif annexe des locations immobilières pour l'exercice 2021,

Vu les délibérations du Conseil communautaire du 27 mai 2021 et du 28 octobre 2021, approuvant les décisions modificatives n°1 et n°2,

#### **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

- approuve le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe des locations immobilières qui lui a été présenté.

N° DCC 2022-063 – Finances - Compte Administratif 2021 - Budget Annexe Aménagement de zones d'activités économiques

### **SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Ce budget annexe est géré hors taxes et voté par chapitre. Il retrace les zones d'activités économiques ou commerciales en cours d'aménagement ou en cours de commercialisation :

- Extension Valmy à Roanne
- Zone de la Demi-lieue Nord à Mably
- Zone de Varinard à Montagny
- Zone des Royaux à Lentigny
- Zone de la Grange Vignat à Renaison
- Zone des Oddins à St Germain Lespinasse
- Zone commerciale de la Pacaudière
- Zone Mermoz à Roanne
- Zone Pierre Semard à Riorges

Depuis sa création en 2013, 5 zones ont été clôturées (aménagements terminés et terrains aménagés vendus en majorité). Il s'agit de la zone de Sarcey à St André d'Apchon, de la zone du Temple à St Romain la Motte, de la zone du Marcelet à Riorges, de la zone Demi-lieue Villette à Riorges, et de la zone « lots artisanaux Villette ». Les équipements publics de ces zones ont été transférés dans l'actif du budget général (dans lequel les dépenses d'entretien des voiries, d'espaces verts sont comptabilisées ...). En 2021, deux nouvelles zones ont été créées, il s'agit de la zone Mermoz à Roanne et la zone Pierre Semard à Roanne.

**Toutes les dépenses qui entrent dans le cycle de production des terrains à commercialiser (acquisitions, travaux, équipements...), ainsi que celles liées au financement transitoire de celles-ci dans l'attente de la commercialisation (intérêts d'emprunts, dépenses d'entretien, d'assurances, de taxes foncières...), sont enregistrées dans ce budget en section de fonctionnement.** Cette particularité permet de déterminer le coût de production, le prix de revient et le plan de financement de la zone.

**Les dépenses réelles de fonctionnement (2 105 k€)** sont constituées essentiellement par

- l'achat de terrains à la Ville de Roanne pour la création de la zone Mermoz (1 279 k€),
- des travaux (Extension Valmy, Grange Vignat, zone de Mermoz, zone P Semard notamment),
- des frais d'entretien de terrains,
- le remboursement des intérêts d'emprunts.

**Les recettes réelles de fonctionnement (398 k€)** sont constituées essentiellement par :

- une cession de terrains sur la zone des Royaux (54 k€),
- des reversements de taxe d'aménagement à Grange Vignat (76 k€) et Les Oddins (10 k€),
- le solde des travaux de déconstruction du site Valmy par Epora (42 k€),
- le report du résultat de 2020 (186 k€).

**Les opérations d'ordre comptabilisent les stocks de travaux, terrains et études réalisés depuis la création de chacune des zones :** il s'agit du cumul des dépenses moins le cumul des recettes (coût de production – produits de cessions ou subventions perçues).

**Le stock début 2021 s'élevait à 7 691 k€.**

**Le stock final s'élève au 31/12/2021 à 9 623 k€.**

Il correspond au stock initial de début d'année, auquel sont ajoutés des travaux de l'année 2021, et retranchées les recettes de cessions et subventions perçues. L'augmentation de la valeur du stock au 31/12/2021 est essentiellement due à l'acquisition des terrains à la Ville de Roanne pour le site Mermoz. Au 31/12/2021, le capital restant dû auprès d'établissements de crédits est de 1 053 k€.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
1 053 278,00 €	1,39 %	9 ans et 11 mois	5 ans	4

**L'avance de trésorerie cumulée du budget général à ce budget annexe est de 7 490 k€ au 31/12/2021** (contre 6 454 k€ en 2020).

**Le résultat net de clôture s'élève à 225 k€.**

### Section de fonctionnement

DEPENSES	BP 2021 + DM	Réalise 2021	RECETTES	BP 2021 + DM	Réalisé 2021
011 - Charges à caractère général	3 144 639,56	2 089 372,33	70 - Cession des terrains	249 806,19	54 300,00
65- Charges divers de gestion courante	1 050,00		74 - Subventions	34 120,00	86 596,72
66 - Intérêts de la dette	15 900,00	15 516,01	75 - Divers produits gestion courante	0,00	29 588,15
			77 - Produits exceptionnels	34 640,00	41 132,86
			002 - Reprise de résultat	186 133,37	186 133,37
<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>3 161 589,56</b>	<b>2 104 888,34</b>	<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>504 699,56</b>	<b>397 751,10</b>
042 - Stock initial	7 690 724,00	7 690 724,00	043 - Transfert de charges	68 720,00	61 613,81
043 - Transfert de charges	68 720,00	61 613,81	042 - Stock final	10 347 614,00	9 622 870,80
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>10 921 033,56</b>	<b>9 857 226,15</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>10 921 033,56</b>	<b>10 082 235,71</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2021 + DM	Réalisé 2021	RECETTES	BP 2021 + DM	Réalisé 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	173 960,00	158 756,85	001-Excédent exercice antérieur	40 725,85	40 725,85
<i>Remboursement du capital</i>	<i>121 000,00</i>	<i>119 666,64</i>	16 - Emprunts et dettes assimilées	2 790 124,15	2 050 177,80
<i>Remb avance budget général</i>	<i>52 960,00</i>	<i>39 090,21</i>	<i>Emprunt</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>173 960,00</b>	<b>158 756,85</b>	<i>avance du budget général</i>	<i>2 790 124,15</i>	<i>2 050 177,80</i>
040 - Stock final	10 347 614,00	9 622 870,80	<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>2 830 850,00</b>	<b>2 090 903,65</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>10 521 574,00</b>	<b>9 781 627,65</b>	040 - Stock initial	7 690 724,00	7 690 724,00
			<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>10 521 574,00</b>	<b>9 781 627,65</b>

### DETAIL DES POSTES DU COMTE ADMINISTRATIF RAPPORT DETAILLE PAR ZONES D'ACTIVITES

1. Extension de Valmy à Roanne
2. Demi-lieue Nord à Mably
3. Zone Varinard à Montagny
4. Zone des Royaux à Lentigny
5. Zone de la Grange Vignat à Renaison
6. Zone des Oddins à Saint Germain Lespinasse
7. Zone commerciale de la Pacaudière
8. Zone Mermoz à Roanne
9. Zone P Semard à Roanne

	Extension de Valmy à Roanne	Demi-lieue Nord à Mably	Zone des Oddins à St Germain Lespinasse	Zone des Royaux à Lentigny	Zone Varinard à Montagny	Zone de la Grange Vignat à Renaison	Zone commerciale de la Pacaudière	Zone Mermoz	Zone P Semard	TOTAL
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>										
Dépenses de fonctionnement	4 893 592,05	2 137 543,09	102 952,06	339 050,66	508 860,91	236 066,66	108 420,89	1 419 616,02	150 000,00	<b>9 896 102,34</b>
Recettes de fonctionnement	4 893 592,05	2 149 445,54	102 952,06	339 050,66	508 860,91	449 173,77	108 420,89	1 419 616,02	150 000,00	<b>10 121 111,90</b>
Résultat de fonctionnement	-	<b>11 902,45</b>	-	-	-	<b>213 107,11</b>	-	-	-	<b>225 009,56</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>										
Dépenses d'investissement	4 931 468,78	2 128 162,68	93 552,79	290 815,00	501 863,21	157 854,14	108 295,03	1 419 616,02	150 000,00	<b>9 781 627,65</b>
Recettes d'investissement	<b>4 931 468,78</b>	<b>2 128 162,68</b>	<b>93 552,79</b>	<b>290 815,00</b>	<b>501 863,21</b>	<b>157 854,14</b>	<b>108 295,03</b>	<b>1 419 616,02</b>	150 000,00	<b>9 781 627,65</b>
Résultat d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat de clôture</b>	-	<b>11 902,45</b>	-	-	-	<b>213 107,11</b>	-	-	-	<b>225 009,56</b>

### 1. Extension Valmy à Roanne



Surface totale : 186 000 m<sup>2</sup>  
 Surface cessible : 153 400 m<sup>2</sup>  
 Equipements publics: 32 600 m<sup>2</sup>

Stock initial au 01/01/2021: 4 473 361,03 €  
 Stock final au 31/12/2021: 4 831 135,46 €

EXTENSION VALMY	Situation au 01/01/2021	CA 2021	Situation au 31/12/2021
Acquisition	4 134 129,07	0,00	4 134 129,07
Travaux et études	2 056 750,89	365 238,92	2 421 989,81
Intérêts de la dette	61 723,84	9 652,98	71 376,82
Frais accessoires (entretien taxe,,,) )	61 468,23	17 843,07	79 311,30
<b>Coût de production</b>	<b>6 314 072,03</b>	<b>392 734,97</b>	<b>6 706 807,00</b>
Subvention	0,00	0,00	0,00
Vente	1 840 711,00	0,00	1 840 711,00
Produits exceptionnels	0,00	34 960,54	34 960,54
<b>Coût de revient pour la collectivité</b>	<b>4 473 361,03</b>	<b>357 774,43</b>	<b>4 831 135,46</b>
Avance du budget général	3 466 860,99	458 107,75	3 924 968,74
Emprunt	1 505 000,00		1 505 000,00
Surface cessible (en m <sup>2</sup> )	153 400,00		153 400,00
Prix de revient (hors équipements publics)	26,54		28,66
<b>Stock final</b>	<b>4 473 361,03</b>	<b>357 774,43</b>	<b>4 831 135,46</b>

En 2021, les dépenses et les recettes ont été les suivantes :

**Dépenses** : travaux de fouilles archéologiques pour 273 092,38 €, entretien des espaces verts pour 18 239,04 €, transfert et préparation de terrain des Orchi Bouc pour 20 746,57 €, diagnostic pyrotechnique pour 16 440 €, travaux d'aménagement de la plateforme pour 35 789 €, autorisation préfectorale pour 16 000 €, suivi chantier pour 2775 € et intérêts d'emprunts pour 9 652,98 €

**Recettes** : solde des travaux de déconstruction versé par Epora pour 34 648 € et dégrèvement taxe foncière de 2020 pour 313 €.

Le budget général équilibre cette zone par une avance de trésorerie de 458 107,75 €. **Le total de l'avance de trésorerie du budget général s'élève à 3 924 968,74 € au 31/12/2021.**

## FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2021 + DM	Réalisé 2021	RECETTES	BP 2021 + DM	Réalisé 2021
011 - Charges à caractère général	850 260,00	383 081,99	70- Vente de terrain	0,00	0,00
66 - Intérêts de la dette	9 820,00	9 652,98	77- Produits exceptionnels	34 640,00	34 960,54
<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>860 080,00</b>	<b>392 734,97</b>	<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>34 640,00</b>	<b>34 960,54</b>
042 - Stock initial	4 473 360,00	4 473 361,03	043 - Transfert de charges	29 820,00	27 496,05
043 - Transfert de charges	29 820,00	27 496,05	042 - Stock final	5 298 800,00	4 831 135,46
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>5 363 260,00</b>	<b>4 893 592,05</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>5 363 260,00</b>	<b>4 893 592,05</b>

## INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2021 + DM	Réalisé 2021	RECETTES	BP 2021 + DM	Réalisé 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	101 000,00	100 333,32	16 - Emprunts et dettes assimilées	926 440,00	458 107,75
<i>Remboursement du capital</i>	<i>101 000,00</i>	<i>100 333,32</i>	<i>Emprunt</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Avance budget général</i>			<i>Avance du budget général</i>	<i>926 440,00</i>	<i>458 107,75</i>
<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>101 000,00</b>	<b>100 333,32</b>	<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>926 440,00</b>	<b>458 107,75</b>
040 - Stock final	5 298 800,00	4 831 135,46	040 - Stock initial	4 473 360,00	4 473 361,03
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>5 399 800,00</b>	<b>4 931 468,78</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>5 399 800,00</b>	<b>4 931 468,78</b>

## 2. Zone Demi-lieue Nord à Mably



Surface totale : 160 260 m<sup>2</sup>  
 Surface cessible : 110 460 m<sup>2</sup>  
 Equipements publics: 49 800 m<sup>2</sup>

Stock initial au 01/01/2021: 2 122 684,72 €  
 Stock final au 31/12/2021: 2 128 162,68 €

LOTS DEMI LIEUE NORD	Situation au 01/01/2021	CA 2021	Situation au 31/12/2021
Acquisition	1 753 450,57	2 934,13	1 756 384,70
Travaux et études	438 624,11	5 408,42	444 032,53
Frais accessoires (entretien taxe,,)	12 503,12	3 257,91	15 761,03
<b>Coût de production</b>	<b>2 204 577,80</b>	<b>11 600,46</b>	<b>2 216 178,26</b>
Subvention	0,00	0,00	0,00
Produits exceptionnels	781,53	6 122,50	6 904,03
Vente au prix de revient	81 111,55		81 111,55
<b>Coût de revient pour la collectivité</b>	<b>2 122 684,72</b>	<b>5 477,96</b>	<b>2 128 162,68</b>
Avance du budget général	2 122 684,72	5 477,96	2 128 162,68
Surface cessible (m <sup>2</sup> )	105559		105 559
Prix de revient	17,09		17,14
<b>Stock final</b>	<b>2 122 684,72</b>		<b>2 128 162,68</b>

En 2021, les dépenses et les recettes ont été les suivantes :

**Dépenses** : frais de notaire suite à l'échange de terrains avec l'Etat pour 2 934,13 €, entretien des espaces verts pour 1 958,38 €, études préalables agricole pour 4 554 €, eau pour 854,42 €, taxe foncière et assurances pour 1 299,53 €

**Recettes** : régularisation de 2020 pour 6 122,50 €.

Le budget général équilibre cette zone par une avance de trésorerie de 5 477,96 €. **Le total de l'avance de trésorerie consentie par le budget général s'élève au 31/12/2021 à 2 128 162,68 €.**

**Au 31/12/2021, ce budget présente un excédent de 11 902,45 € (report de l'excédent 2020).**

### FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2021 + DM	Réalisé 2021	RECETTES	BP 2021 + DM	Réalisé 2021
011 - Charges à caractère général	63 702,45	11 600,46	002- Excédent exercice précédent	11 902,45	11 902,45
			77- Produits exceptionnels	0,00	6 122,50
<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>63 702,45</b>	<b>11 600,46</b>	<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>11 902,45</b>	<b>18 024,95</b>
042 - Stock initial	2 122 674,00	2 122 684,72	043 - Transfert de charges	3 500,00	3 257,91
043 - Transfert de charges	3 500,00	3 257,91	042 - Stock final	2 174 474,00	2 128 162,68
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>2 189 876,45</b>	<b>2 137 543,09</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>2 189 876,45</b>	<b>2 149 445,54</b>

### INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2021 + DM	Réalisé 2021	RECETTES	BP 2021 + DM	Réalisé 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	51 800,00	5 477,96
<i>avance du budget général</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>avance du budget général</i>	<i>51 800,00</i>	<i>5 477,96</i>
<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>51 800,00</b>	<b>5 477,96</b>
040 - Stock final	2 174 474,00	2 128 162,68	040 - Stock initial	2 122 674,00	2 122 684,72
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>2 174 474,00</b>	<b>2 128 162,68</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>2 174 474,00</b>	<b>2 128 162,68</b>



### 3. Zone de Varinard à Montagny



Surface totale : 17 533 m<sup>2</sup>  
 Surface cessible : 14 717 m<sup>2</sup>  
 Equipements publics : 2 816 m<sup>2</sup>

Stock initial au 01/01/2021: 494 126,40 €  
 Stock final au 31/12/2021 : 501 863,21 €

ZONE VARINARD	Situation au 01/01/2021	CA 2021	Situation au 31/12/2021
Acquisition	125 403,35		125 403,35
Travaux et études	356 009,70	739,11	356 748,81
Frais accessoires (entretien taxe,...)	55 992,20	6 997,70	62 989,90
Intérêts de la dette	0,00		0,00
<b>Coût de production</b>	<b>537 405,25</b>	<b>7 736,81</b>	<b>545 142,06</b>
Subvention	0,00	0,00	0,00
Produits exceptionnels	2,85		2,85
Vente	43 276,00		43 276,00
<b>Coût de revient pour la collectivité</b>	<b>494 126,40</b>	<b>7 736,81</b>	<b>501 863,21</b>
Subvention du budget général	0,00		0,00
Avance du budget général	494 126,40	7 736,81	501 863,21
<i>Surface cessible (m<sup>2</sup>)</i>	14 717		14 717
<i>Prix de revient</i>	30,89		31,37
<b>Stock final</b>	<b>494 126,40</b>		<b>501 863,21</b>

En 2021 les dépenses ont été les suivantes et il n'y a pas eu de recette.

**Dépenses** : maintenance éclairage public pour 739,11 €, entretien des terrains et de la voirie pour 532,70 € et taxe foncière pour 1 465 €.

Le budget général équilibre cette zone par une avance de trésorerie de 7 736,81 €. **Le total de l'avance de trésorerie consentie par le budget général au 31/12/2020 s'élève à 501 863,21 €.**

#### FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2021 + DM	Réalisé 2021	RECETTES	BP 2021 + DM	Réalisé 2021
011 - Charges à caractère général	13 450,00	7 736,81	70 - Cession des terrains	0,00	0,00
65- Autres charges de gestion courante	200,00				
<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>13 650,00</b>	<b>7 736,81</b>	<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042 - Stock initial	494 140,00	494 126,40	043 - Transfert de charges	10 050,00	6 997,70
043 - Transfert de charges	10 050,00	6 997,70	042 - Stock final	507 790,00	501 863,21
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>517 840,00</b>	<b>508 860,91</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>517 840,00</b>	<b>508 860,91</b>

#### INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2021 + DM	Réalisé 2021	RECETTES	BP 2021 + DM	Réalisé 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées			16 - Emprunts et dettes assimilées	13 650,00	7 736,81
<i>Remb avance budget général</i>			<i>avance du budget général</i>	13 650,00	7 736,81
<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>13 650,00</b>	<b>7 736,81</b>
040 - Stock final	507 790,00	501 863,21	040 - Stock initial	494 140,00	494 126,40
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>507 790,00</b>	<b>501 863,21</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>507 790,00</b>	<b>501 863,21</b>

## 4. Zone des Royaux à Lentigny



Surface totale : 38 813 m<sup>2</sup>  
 Surface cessible : 30 839 m<sup>2</sup>  
 Equipements publics: 7 974 m<sup>2</sup>

Stock initial au 01/01/2021: 290 815 €  
 Stock final au 31/12/2021: 250 577,58 €

	Situation au 01/01/2021	CA 2021	Situation au 31/12/2021
Acquisition	182 651,26		182 651,26
Travaux et études	677 022,16	289,25	677 311,41
Frais accessoires (entretien taxe,..)	5 225,90	260,00	5 485,90
Intérêts de la dette	52 640,42	4 275,11	56 915,53
Mise a jour stock			27 103,95
<b>Coût de production</b>	<b>917 539,74</b>	<b>4 824,36</b>	<b>949 468,05</b>
Subvention	156 256,00		156 256,00
Produits exceptionnels	0,00	49,82	49,82
<b>Coût de revient pour la collectivité</b>	<b>761 283,74</b>	<b>4 774,54</b>	<b>793 162,23</b>
Vente	217 337,12	42 527,76	259 864,88
Subvention du budget général	253 131,62	29 588,15	282 719,77
Avance du budget général	168 815,00	- 34 237,42	134 577,58
Remboursement avance du budget général	0,00	-	-
Surface cessible (m <sup>2</sup> )	15 333		13 367,00
Prix de revient			36,62
<b>Stock final</b>	<b>290 815,00</b>		<b>250 577,58</b>

En 2021, les dépenses et les recettes ont été les suivantes :

**Dépenses** : frais de clôture pour une vente, taxe foncière pour 260 € et intérêts de la dette pour 4 275,11 €

**Recettes** : vente d'un terrain de 2 172 m<sup>2</sup> pour 54 300 €, redevance pour 49,82 € et une subvention d'équilibre du budget général pour 29 588,15 € (régularisation de la perte de 2020).

Une partie de l'avance de Trésorerie consentie par le budget général les années précédentes a été remboursée pour 34 237,42 €. **Le total de l'avance consentie par le budget général s'élève au 31/12/21 à 134 577,58 €.**

### FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2021 + DM	Réalise 2021	RECETTES	BP 2021 + DM	Réalisé 2021
011 - Charges à caractère général	10 320,00	549,25	70- Vente de terrain	101 996,19	54 300,00
66 - Intérêts de la dette	4 390,00	4 275,11	74-Subventions	4 550,00	
002- déficit exerce antérieurs	38 876,19	38 876,19	75- Produits divers de gestion courante	0,00	29 588,15
			77- Produits exceptionnels	0,00	49,82
<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>53 586,19</b>	<b>43 700,55</b>	<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>106 546,19</b>	<b>83 937,97</b>
042 - Stock initial	290 800,00	290 815,00	043 - Transfert de charges	5 710,00	4 535,11
043 - Transfert de charges	5 710,00	4 535,11	042 - Stock final	237 840,00	250 577,58
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>350 096,19</b>	<b>339 050,66</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>350 096,19</b>	<b>339 050,66</b>

### INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2021 + DM	Réalisé 2021	RECETTES	BP 2021 + DM	Réalisé 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	58 960,00	40 237,42	16 - Emprunts et dettes assimilées	6 000,00	0,00
Remboursement du capital	6 000,00	6 000,00	Emprunt		
Remb avance budget général	52 960,00	34 237,42	avance du budget général	6 000,00	0,00
<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>58 960,00</b>	<b>40 237,42</b>	<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>6 000,00</b>	<b>0,00</b>
040 - Stock final	237 840,00	250 577,58	040 - Stock initial	290 800,00	290 815,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>296 800,00</b>	<b>290 815,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>296 800,00</b>	<b>290 815,00</b>

## 5. Zone de la Grange Vignat à Renaison



Surface totale : 173 565 m<sup>2</sup>  
 Surface cessible : 141 239 m<sup>2</sup>  
 Equipements publics : 32 326 m<sup>2</sup>

Stock initial au 01/01/2021: 108 014,89 €  
 Stock final au 31/12/2021: 144 520,82 €

	Situation au 01/01/2021	CA 2021	Situation au 31/12/2021
Acquisition	624 743,81		624 743,81
Travaux et études	2 073 234,96	97 684,85	2 170 919,81
Frais accessoires (entretien taxe,,,) )	205 791,81	13 595,64	219 387,45
Intérêts de la dette	234 114,65	1 587,92	235 702,57
Mise à jour des stocks	146 109,92		146 109,92
<b>Coût de production</b>	<b>3 283 995,15</b>	<b>112 868,41</b>	<b>3 396 863,56</b>
Subvention	707 696,93		707 696,93
Produits exceptionnels	995,24	76 362,28	77 357,52
Excédent	213 107,11	0,00	213 107,11
<b>Coût de revient pour la collectivité</b>	<b>2 575 302,98</b>	<b>36 506,13</b>	<b>2 611 809,11</b>
Vente	1 879 506,80	0,00	1 879 506,80
Subvention du budget général	759 425,80		759 425,80
Résultat reporté	65 003,11		65 003,11
Surface cessible (m <sup>2</sup> )	4 860		4 860
Prix de revient	18,16		20,23
<b>Stock final</b>	<b>108 014,89</b>		<b>144 520,82</b>

En 2021, les dépenses et les recettes ont été les suivantes :

**Dépenses** : travaux de réfection de la chaussée pour 68 915,74 €, travaux d'extension des réseaux pour 22 075,48 €, création d'un passage piéton pour 3 950 €, entretien des espaces verts et de la voirie pour 13 414,64 €, taxe foncière pour 181 €, contribution éclairage public pour 113,01 € et intérêts de la dette pour 1 587,92 €.

**Recettes** : il s'agit des taxes aménagements pour la laiterie Collet, Végétal Santé et Besacier pour 76 362,28 €

Le budget général équilibre cette zone par une avance de trésorerie de 9 113,40 €. **Le total de l'avance de trésorerie consentie par le budget général au 31/12/2021 s'élève à 9 113,40 €.**

**Cette zone présente un excédent de fonctionnement de 213 107,11 €.**

### FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2021 + DM	Réalisé 2021	RECETTES	BP 2021 + DM	Réalisé 2021
011 - Charges à caractère général	353 907,11	111 280,29	74 - Dotations, subventions	20 770,00	76 362,28
65 - Autres charges de gestion courante	550,00	0,00	002- Résultat exercices antérieurs	213 107,11	213 107,11
66 - Intérêts de la dette	1 690,00	1 587,92	77- Produits exceptionnels	0,00	0,00
<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>356 147,11</b>	<b>112 868,21</b>	<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>233 877,11</b>	<b>289 469,39</b>
042 - Stock initial	108 020,00	108 014,89	043 - Transfert de charges	13 540,00	15 183,56
043 - Transfert de charges	13 540,00	15 183,56	042 - Stock final	230 290,00	144 520,82
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>477 707,11</b>	<b>236 066,66</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>477 707,11</b>	<b>449 173,77</b>

## INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2021 + DM	Réalisé 2021	RECETTES	BP 2021 + DM	Réalisé 2021
			001- Résultats reportés	40 725,85	40 725,85
16 - Emprunts et dettes assimilées	14 000,00	13 333,32	16 - Emprunts et dettes assimilées	95 544,15	9 113,40
<i>Remboursement du capital</i>	<i>14 000,00</i>	<i>13 333,32</i>	<i>Emprunt</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Remb avance budget général</i>			<i>avance du budget général</i>	<i>95 544,15</i>	<i>9 113,40</i>
<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>14 000,00</b>	<b>13 333,32</b>	<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>136 270,00</b>	<b>49 839,25</b>
040 - Stock final	230 290,00	144 520,82	040 - Stock initial	108 020,00	108 014,89
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>244 290,00</b>	<b>157 854,14</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>244 290,00</b>	<b>157 854,14</b>

### 6. Zone des Oddins à St Germain Lespinasse



Surface totale : 66 731 m<sup>2</sup>  
 Surface cessible : 43 142 m<sup>2</sup>  
 Equipements publics : 23 589 m<sup>2</sup>

Stock initial au 01/01/2021: 93 552,79 €  
 Stock final au 31/12/2021: 88 700 €

LOTS ODDINS	Situation au 01/01/2021	CA 2021	Situation au 31/12/2021
Acquisition	100 903,92		100 903,92
Travaux et études	628 559,51	1 364,03	629 923,54
Frais accessoires (entretien taxe,...)	66 490,38	4 017,62	70 508,00
Intérêts de la dette	97 815,97		97 815,97
<b>Coût de production</b>	<b>893 769,78</b>	<b>5 381,65</b>	<b>899 151,43</b>
Subvention	296 735,67	0,00	296 735,67
Produits exceptionnels	6 521,68	10 234,44	16 756,12
<b>Coût de revient pour la collectivité</b>	<b>590 512,43</b>	<b>-4 852,79</b>	<b>585 659,64</b>
Vente	351 959,64	0,00	351 959,64
Subvention du budget général	145 000,00	0,00	145 000,00
Avance du budget général	93 552,85	-4 852,79	88 700,06
Remboursement avance du budget général	0,00		0,00
<i>Surface cessible (m<sup>2</sup>)</i>	<i>43 142</i>		<i>13 700</i>
<i>Prix de revient</i>	<i>13,69</i>		<i>14,28</i>
<b>Stock final</b>	<b>93 552,79</b>		<b>88 700,00</b>

En 2021, les dépenses et les recettes ont été les suivantes :

**Dépenses** : maintenance et contribution à l'éclairage public pour 1 149,43 €, signalisation pour 50 €, entretien des espaces verts et de la voirie pour 3 300,62 €, taxe foncière pour 717 € et eau pour 164,30 €.

**Recettes** : il s'agit des taxes aménagements pour la clinique Vétérinaire, Carman Favier et Caver CVS pour 10 234,44 €

Une partie de l'avance de Trésorerie consentie par le budget général les années précédentes a été remboursée pour 4 852,79 €. **Le total de l'avance de trésorerie consentie par le budget général s'élève au 31 décembre 2021 à 88 700,06 €.**

## FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2021 + DM	Réalisé 2021	RECETTES	BP 2021 + DM	Réalisé 2021
011 - Charges à caractère général	10 800,00	5 381,65	74- Subventions	8 800,00	10 234,44
65- Charges diverses de gestion courante	300,00	0,00			
<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>11 100,00</b>	<b>5 381,65</b>	<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>8 800,00</b>	<b>10 234,44</b>
042 - Stock initial	93 560,00	93 552,79	043 - Transfert de charges	5 900,00	4 017,62
043 - Transfert de charges	5 900,00	4 017,62	042 - Stock final	95 860,00	88 700,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>110 560,00</b>	<b>102 952,06</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>110 560,00</b>	<b>102 952,06</b>

## INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2021 + DM	Réalisé 2021	RECETTES	BP 2021 + DM	Réalisé 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	4 852,79	16- emprunts	2 300,00	0,00
<i>Remb avance budget général</i>	<i>0,00</i>	<i>4 852,79</i>	<i>avance du budget général</i>	<i>2 300,00</i>	<i>0,00</i>
<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>4 852,79</b>	<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>2 300,00</b>	<b>0,00</b>
040 - Stock final	95 860,00	88 700,00	040 - Stock initial	93 560,00	93 552,79
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>95 860,00</b>	<b>93 552,79</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>95 860,00</b>	<b>93 552,79</b>

## 7. Zone commerciale de la Pacaudière



Surface totale : 16 112 m<sup>2</sup>  
 Surface cessible : 9 700 m<sup>2</sup>  
 Equipements publics : 2 704 m<sup>2</sup>

Stock initial au 01/01/2021: 108 169,17 €  
 Stock final au 31/12/2021: 108 295,03 €

LOTS ZONE COMMERCIALE DE LA PACAUDIERE	Situation au 01/01/2021	CA 2021	Situation au 31/12/2021
Acquisition	147 555,53		147 555,53
Travaux et études	9 800,00		9 800,00
Frais accessoires (entretien taxe,,,) )	1 386,64	125,86	1 512,50
Intérêts de la dette	2 052,00		2 052,00
<b>Coût de production</b>	<b>160 794,17</b>	<b>125,86</b>	<b>160 920,03</b>
<b>Coût de revient pour la collectivité</b>	<b>160 794,17</b>	<b>125,86</b>	<b>160 920,03</b>
Vente	52 625,00		52 625,00
Avance du budget général	108 169,17	125,86	108 295,03
<i>Surface cessible (m<sup>2</sup>)</i>	<i>7 595</i>		<i>7 595</i>
<i>Prix de revient</i>	<i>12,65</i>		<i>12,68</i>
<b>Stock final</b>	<b>108 169,17</b>		<b>108 295,03</b>

En 2021, les dépenses concernent la taxe foncière et l'entretien des espaces verts.

Le budget général équilibre cette zone par une avance de trésorerie de 125,86 €. **Le total de l'avance de trésorerie du budget général s'élève au 31/12/2021 à 108 295,03 €.**

## FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2021 + DM	Réalisé 2021	RECETTES	BP 2021 + DM	Réalisé 2021
011 - Charges à caractère général	200,00	125,86	70 - Vente de terrains	0,00	0,00
<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>200,00</b>	<b>125,86</b>	<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042 - Stock initial	108 170,00	108 169,17	043 - Transfert de charges	200,00	125,86
043 - Transfert de charges	200,00	125,86	042 - Stock final	108 370,00	108 295,03
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>108 570,00</b>	<b>108 420,89</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>108 570,00</b>	<b>108 420,89</b>

## INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2021 + DM	Réalisé 2021	RECETTES	BP 2021 + DM	Réalisé 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	200,00	125,86
<i>Remb avance budget général</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>avance du budget général</i>	<i>200,00</i>	<i>125,86</i>
<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>200,00</b>	<b>125,86</b>
040 - Stock final	108 370,00	108 295,03	040 - Stock initial	108 170,00	108 169,17
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>108 370,00</b>	<b>108 295,03</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>108 370,00</b>	<b>108 295,03</b>

## 8. Zone Mermoz

Surface totale : 14 720 m<sup>2</sup>

Surface cessible : 10 753 m<sup>2</sup>

Equipements publics : 3 967 m<sup>2</sup>

Stock initial au 01/01/2021: 0 €

Stock final au 31/12/2021: 1 419 616,02 €

ZONE MERMOZ	Situation au 01/01/2021	CA 2021	Situation au 31/12/2021
Acquisition	0,00	1 290 875,64	1 290 875,64
Travaux et études	0,00	128 740,38	128 740,38
Intérêts de la dette	0,00	0,00	0,00
Frais accessoires (entretien taxe,,)	0,00	0,00	0,00
<b>Coût de production</b>	<b>0,00</b>	<b>1 419 616,02</b>	<b>1 419 616,02</b>
Subvention	0,00	0,00	0,00
Vente	0,00	0,00	0,00
Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
<b>Coût de revient pour la collectivité</b>	<b>0,00</b>	<b>1 419 616,02</b>	<b>1 419 616,02</b>
Avance du budget général	0,00	1 419 616,02	1 419 616,02
Emprunt	0,00		0,00
Surface cessible (en m <sup>2</sup> )	0,00		10 753,00
Prix de revient (hors équipements publics)	0,00		113,54
<b>Stock final</b>	<b>0,00</b>	<b>1 419 616,02</b>	<b>1 419 616,02</b>

En 2021, les dépenses sont constituées par l'acquisition des terrains à la Ville de Roanne pour 1 278 595 €, des frais de notaire pour l'acquisition pour 12 280,64 € et du début des travaux d'aménagement de la zone pour 128 740,38 €.

Le budget général équilibre cette zone par une avance de trésorerie de 1 419 616,02 €. **Le total de l'avance de trésorerie du budget général s'élève au 31/12/2021 à 1 419 616,02 €.**



DEPENSES	BP 2021 + DM	Réalisé 2021	RECETTES	BP 2021 + DM	Réalisé 2021
011 - Charges à caractère général	1 692 000,00	1 419 616,02	70- Vente de terrains	147 810,00	0,00
			77- Produits exceptionnels	0,00	0,00
<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>1 692 000,00</b>	<b>1 419 616,02</b>	<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>147 810,00</b>	<b>0,00</b>
042 - Stock initial	0,00	0,00	043 - Transfert de charges	0,00	0,00
043 - Transfert de charges	0,00	0,00	042 - Stock final	1 544 190,00	1 419 616,02
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 692 000,00</b>	<b>1 419 616,02</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 692 000,00</b>	<b>1 419 616,02</b>

DEPENSES	BP 2021 + DM	Réalisé 2021	RECETTES	BP 2021 + DM	Réalisé 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	1 544 190,00	1 419 616,02
<i>Emprunt</i>			<i>Emprunt</i>		
<i>avance du budget général</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>avance du budget général</i>	<i>1 544 190,00</i>	<i>1 419 616,02</i>
<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>1 544 190,00</b>	<b>1 419 616,02</b>
040 - Stock final	1 544 190,00	1 419 616,02	040 - Stock initial	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 544 190,00</b>	<b>1 419 616,02</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 544 190,00</b>	<b>1 419 616,02</b>

## 9. Zone Pierre Semard

Surface totale : 15 910 m<sup>2</sup>

Surface cessible : 13 575 m<sup>2</sup>

Equipements publics : 2 335 m<sup>2</sup>

Stock initial au 01/01/2021: 0 €

Stock final au 31/12/2021: 150 000 €

P SEMARD	Situation au 01/01/2021	CA 2021	Situation au 31/12/2021
Acquisition	0,00	0,00	0,00
Travaux et études	0,00	150 000,00	150 000,00
Intérêts de la dette	0,00	0,00	0,00
Frais accessoires (entretien taxe,,)	0,00	0,00	0,00
<b>Coût de production</b>	<b>0,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>
Subvention	0,00	0,00	0,00
Vente	0,00	0,00	0,00
Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
<b>Coût de revient pour la collectivité</b>	<b>0,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>
Avance du budget général	0,00	150 000,00	150 000,00
Emprunt	0,00		0,00
Surface cessible (en m <sup>2</sup> )	0,00		13 575,00
Prix de revient (hors équipements publics)	0,00		10,17
<b>Stock final</b>	<b>0,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>

En 2021, les dépenses sont constituées par une avance de fonds de 150 000 € à Novim pour les travaux de la zone.

Le budget général équilibre cette zone par une avance de trésorerie de 150 000 €. **Le total de l'avance de trésorerie du budget général s'élève au 31/12/2021 à 150 000 €.**

DEPENSES	BP 2021 + DM	Réalisé 2021	RECETTES	BP 2021 + DM	Réalisé 2021
011 - Charges à caractère général	150 000,00	150 000,00	70- Vente de terrains	0,00	0,00
<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042 - Stock initial	0,00	0,00	043 - Transfert de charges	0,00	0,00
043 - Transfert de charges	0,00	0,00	042 - Stock final	150 000,00	150 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>

DEPENSES	BP 2021 + DM	Réalisé 2021	RECETTES	BP 2021 + DM	Réalisé 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	150 000,00	150 000,00
<i>Emprunt</i>			<i>Emprunt</i>		
<i>avance du budget général</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>avance du budget général</i>	<i>150 000,00</i>	<i>150 000,00</i>
<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>
040 - Stock final	150 000,00	150 000,00	040 - Stock initial	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 16 décembre 2020, approuvant le budget primitif annexe aménagement de zones d'activités économiques 2021,

Vu les délibérations du Conseil communautaire du 25 février 2021, du 27 mai 2021, du 22 juillet 2021 et du 28 octobre 2021 approuvant les décisions modificatives n°1, n°2, n°3 et n°4,

Considérant que l'aménagement d'une zone d'activité économique est une activité assujettie de plein droit à la TVA,

Considérant qu'il s'agit de biens qui ont pour vocation à être vendus, la comptabilité de stocks spécifique tenue retenue est celle du système de l'inventaire intermittent,

#### **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

- approuve le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe aménagement des zones d'activités économiques qui lui a été présenté.

N° DCC 2022-064 – Finances - Compte Administratif 2021 - Budget Office du Tourisme de Roannais Agglomération

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 27 novembre 2020 approuvant le budget primitif de l'Office du Tourisme de Roannais Agglomération pour l'exercice 2021,

Vu les délibérations du Conseil d'Administration en date du 19 mars 2021 et du 10 décembre 2021 approuvant les Décisions Modificatives n°1 et n°2,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 22 juillet 2021 approuvant la dissolution de la régie autonome « Office du Tourisme de Roannais Agglomération » au 31 décembre 2021 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Le budget de l'Office du Tourisme de Roannais Agglomération est géré toutes taxes comprises. Il a été voté par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et par chapitre au niveau de la section d'investissement.

C'est le conseil Communautaire de Roannais Agglomération qui doit approuver le Compte Administratif de l'office du Tourisme de Roannais Agglomération pour l'exercice comptable arrêté au 31 décembre 2021.

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 166 610,79 €. Cet excédent tient compte du report du résultat de fonctionnement de 2020 qui s'élevait à 174 228,89 €.

La section d'investissement présente un excédent de clôture de 9 669,01 €. Cet excédent tient compte du report du résultat d'investissement de 2020 qui s'élevait à 7 334,82 €.

Le résultat cumulé s'élève ainsi à **176 279,80 €** et il n'y a pas de restes à réaliser.

## Résultats de clôture 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT	2020	2021
Dépenses réelles de fonctionnement	441 850,99	461 231,96
Dépenses d'ordre de fonctionnement	4 824,00	5 529,44
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>446 674,99</b>	<b>466 761,40</b>
Recettes réelles de fonctionnement	489 914,62	459 143,30
Recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>489 914,62</b>	<b>459 143,30</b>
<b>Résultat de fonctionnement de l'année</b>	<b>43 239,63</b>	<b>-7 618,10</b>
Reprise du résultat antérieur	130 989,26	174 228,89
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	<b>174 228,89</b>	<b>166 610,79</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	2020	2021
Dépenses réelles d'investissement	4 020,74	3 195,25
Dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 020,74</b>	<b>3 195,25</b>
Recettes réelles d'investissement	0,00	0,00
Recettes d'ordre d'investissement	4 824,00	5 529,44
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 824,00</b>	<b>5 529,44</b>
<b>Résultat d'investissement de l'année</b>	<b>803,26</b>	<b>2 334,19</b>
Reprise du résultat antérieur	6 531,56	7 334,82
<b>Résultat d'investissement cumulé</b>	<b>7 334,82</b>	<b>9 669,01</b>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>181 563,71</b>	<b>176 279,80</b>

### DETAIL DES POSTES

#### Section de fonctionnement :

#### 1/ Dépenses

CHAPITRE	BP 2021 + DM	REALISE 2021
011-Charges à caractère général	161 550,00	103 305,19
012-Charges de personnel	363 390,00	357 621,00
65-Autres charges de gestion courante	2 710,00	0,77
66-Charges financières	0,00	0,00
67-Charges exceptionnelles	5 500,00	305,00
022 - Dépenses imprévues	80 208,89	0,00
<b>Total opérations réelles</b>	<b>613 358,89</b>	<b>461 231,96</b>
042-Opérations d'ordre de transfert entre section	5 870,00	5 529,44
<b>TOTAL</b>	<b>619 228,89</b>	<b>466 761,40</b>

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

#### Charges à caractères général : 103 305 €

Elles correspondent à

- des frais de fournitures et des petits équipements pour 11 975 €
- des frais de locations, d'assurances, de documentation et de formations pour 13 539 €
- des honoraires pour 5 788 €
- des frais de publications, catalogues pour 11 956 €
- des frais de missions et réceptions pour 26 357 €
- des frais d'entretien des locaux pour 12 478 €

- des cotisations pour 13 730 €
- autres frais divers (frais postaux, télécommunication, bancaires ...) pour 7 482 €

**Les charges de personnels se sont élevées à 357 621 €**

**Les charges exceptionnelles se sont élevées à 305 €**

**Les opérations d'ordre 5 529 €** sont constituées par les écritures d'amortissement.

**2/ Les recettes**

CHAPITRE	BP 2021+DM	REALISE 2021
002 - Excédent reporté	174 228,89	174 228,89
70-Produits du domaine	41 190,00	37 552,17
013- Atténuations de charges	500,00	6 066,63
73- Impôts et taxes	100 000,00	115 698,43
74-Dotations, subventions et participations	300 000,00	294 802,81
75-Autres produits gestion courante	2 510,00	2 494,07
77-Produits exceptionnels	800,00	2 529,19
78-Provision	0,00	0,00
<b>Total opérations réelles</b>	<b>619 228,89</b>	<b>633 372,19</b>
042-Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>619 228,89</b>	<b>633 372,19</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT 633 372 €**

Les recettes de fonctionnement sont composées essentiellement par le reversement par Roannais Agglomération du produit de la taxe de séjour perçu en 2020 pour la somme de 115 698,43 € et par une subvention de Roannais Agglomération de 294 802,81 €.

**Section d'investissement :**

**1/ Les dépenses**

CHAPITRE	BP 2021+DM	REALISE 2021
20- Immobilisations incorporelles	500,00	0,00
204 - Subventions d'équipements versées	250,00	0,00
21- Immobilisations corporelles	12 454,82	3 195,25
<b>Total opérations réelles</b>	<b>13 204,82</b>	<b>3 195,25</b>
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>13 204,82</b>	<b>3 195,25</b>

Dépenses d'investissement : 3 195 €

- ▶ les dépenses d'investissement de 2021 correspondent à l'achat de matériel informatique pour 2 712 € et par l'achat de deux barnums pour 483 €.

**2/ Les recettes**

CHAPITRE	BP 2021+DM	REALISE 2021
001- Excédents d'investissements reportés	7 334,82	7 334,82
13-Subvention d'investissement		
16-Emprunt		
<b>Total opérations réelles</b>	<b>7 334,82</b>	<b>7 334,82</b>
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 870,00	5 529,44
<b>TOTAL</b>	<b>13 204,82</b>	<b>12 864,26</b>

**Les opérations d'ordre 5 529 €** sont constituées par les écritures d'amortissement.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

- approuve le compte administratif de l'exercice 2021 du budget Office du Tourisme de Roannais Agglomération qui lui a été présenté.

N° DCC 2022-065 – Finances - Reprise et affectation des résultats 2021 - Budget annexe - Locations immobilières

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021 clôturant le budget annexe locations immobilières au 31 décembre 2021 et autorisant le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ce budget annexe et aux écritures d'intégration de l'actif et du passif dans le budget général au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021 approuvant le budget général 2022 sans reprise de résultats ;

Considérant que les résultats sont définitivement arrêtés par le vote du Compte Administratif 2021 ;

Considérant que le Compte Administratif 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 232 134 € et un excédent d'investissement de 4 394 256,98 € ;

	Résultat 2020	Dépenses	Part affecté à l'investissement	Recettes	Résultat 2021	Résultat de clôture
Fonctionnement	513 951,83 €	6 372 076,42 €	513 951,83 €	6 604 210,42 €	232 134,00 €	232 134,00 €
Investissement	- 1 097 738,78 €	859 463,12 €		6 351 458,88 €	5 491 995,76 €	4 394 256,98 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 583 786,95 €</b>	<b>7 231 539,54 €</b>		<b>12 955 669,30 €</b>	<b>5 724 129,76 €</b>	<b>4 626 390,98 €</b>

Considérant la concordance entre le Compte Administratif 2021 et le Compte de Gestion 2021 du budget annexe locations immobilières ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

- approuve l'affectation de l'excédent de fonctionnement du budget annexe locations immobilières de 232 134 € dans le budget général comme suit :

- Excédent reporté en section de fonctionnement : 232 134 €  
(Recette de fonctionnement, compte 002)

- approuve l'affectation de l'excédent d'investissement du budget annexe locations immobilières de 4 394 256,98 € dans le budget général comme suit :

- Excédent reporté en section d'investissement : 4 394 256,98 €  
(Recette d'investissement, compte 001)

N° DCC 2022-066 – Finances - Reprise et affectation des résultats 2021 - Budget Général - Exercice 2022

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2021 approuvant le budget primitif général 2022 sans reprise des résultats ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 19 mai 2022 approuvant le compte administratif 2021 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2021 approuvant la clôture du budget annexe locations immobilières et approuvant la reprise des résultats au niveau du budget général ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 22 juillet 2021 approuvant la dissolution de la régie autonome « Office du Tourisme de Roannais Agglomération » au 31 décembre 2021 ;

Vu les statuts de l'Office du Tourisme de Roannais Agglomération et particulièrement l'article 31 portant sur la fin de la régie, indiquant la reprise des résultats au niveau du budget général ;

Considérant que les résultats sont définitivement arrêtés par le vote du compte administratif 2021 ;

Considérant que le compte administratif 2021 du budget général fait apparaître un excédent de fonctionnement de 13 182 511,05 € ;

Considérant que le compte administratif 2021 du budget annexe locations immobilières fait apparaître un excédent de fonctionnement de 232 134,01 € ;

Considérant que le compte administratif 2021 de la régie autonome de l'Office du Tourisme fait apparaître un excédent de fonctionnement de 166 610,79 € ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'affectation du résultat de clôture de la zone « lot Villette » du budget aménagement de zones de 15 828,86 € qui n'aurait pas dû être affecté sur le budget général en 2020 ;

Considérant l'agrégation des résultats ci-dessous, qui s'élèvent à 13 565 426,99 € en fonctionnement :

	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Total
Budget général	13 182 511,05	- 5 708 061,71	7 474 449,34
Budget annexe locations immobilières	232 134,01	4 394 256,98	4 626 390,99
Budget Office du Tourisme	166 610,79	9 669,01	176 279,80
Régularisation affectation 2020	- 15 828,86	-	- 15 828,86
TOTAL	13 565 426,99	- 1 304 135,72	12 261 291,27

Considérant que le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;

Considérant que pour le solde, l'assemblée délibérante a le choix de l'affecter en totalité ou partiellement en excédent de fonctionnement reporté (compte 002, recettes de fonctionnement) ou en dotation complémentaire en réserves (compte 1068, recettes d'investissement) ;



Considérant que le calcul du besoin de financement de la section d'investissement tient compte du résultat de clôture 2021 (- 1 304 135,72 €) et des restes à réaliser de cette section en dépenses (1 878 232,11 €) et en recettes (4 576 924,78 €) ;

Considérant que le résultat de la section d'investissement est excédentaire en tenant compte des restes à réaliser ;

Il est proposé au Conseil communautaire d'affecter en partie l'excédent de fonctionnement en section d'investissement pour la réalisation des projets de l'EPCI et avoir ainsi un moindre recours à l'emprunt.

### **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

- approuve l'affectation de l'excédent de fonctionnement de **13 565 426,99 €** résultant de l'agrégat du budget général, du budget locations immobilières clôturé, de l'Office du Tourisme dissolu et de la régularisation du résultat 2020, comme suit :

- Excédent reporté en section d'investissement : **9 000 000 €** (Recette d'investissement, compte 1068)
- Excédent reporté en section de fonctionnement : **4 565 426,99 €** (Recette de fonctionnement, compte 002)

- précise que le résultat d'investissement négatif de -1 304 135,72 € sera repris au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en dépense d'investissement.

### **N° DCC 2022-067 – Finances - Reprise et affectation des résultats 2021 - Budget annexe - Aménagement de zones d'activités économiques**

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021 approuvant le budget primitif 2022 pour le budget annexe aménagement de zones d'activités sans reprise des résultats ;

Vu la délibération n°2020-222 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2020 approuvant la clôture de la zone d'activité Lots artisanaux Vilette à Riorges au 31 décembre 2020 ;

Considérant que les résultats sont définitivement arrêtés par le vote du Compte Administratif 2020 ;

Considérant que le Compte Administratif 2021 du budget annexe aménagement de zones d'activités fait apparaître un excédent de fonctionnement de 225 009,56 € ;

Considérant que le résultat de clôture en 2020 de la zone d'activité Lots artisanaux Vilette de 15 828,86 € a été affecté par erreur au budget général en 2020 alors qu'il aurait dû être affecté au budget annexe aménagement de zones ;

Considérant qu'ainsi le résultat de fonctionnement à affecter s'élève à la somme de 240 838,42 € fin 2021 ;

Considérant que le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;

Considérant que pour le solde, l'assemblée délibérante a le choix de l'affecter en totalité ou partiellement en excédent de fonctionnement reporté (compte 002, recettes de fonctionnement) ou en dotation complémentaire en réserves (compte 1068, recettes d'investissement) ;

Il est proposé au Conseil Communautaire d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement en recettes de fonctionnement pour 2022 ;

## Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve l'affectation de l'excédent de fonctionnement de **240 838,42 €** (225 009,56 € de 2021 et 15 828,86 € régularisation 2020) du budget annexe aménagement de zones d'activités comme suit :

**- Excédent reporté en section de fonctionnement : 240 838,42 €**  
(Recette de fonctionnement, compte 002)

N° DCC 2022-068 – Finances - Décision modificative N°1 – 2022 - Budget Général

### **Les principaux éléments de la décision modificative n°1**

Cette décision modificative du budget général intègre :

- Le résultat comptable de clôture 2021 :
  - o un excédent de 13 183 k€ en fonctionnement
  - o un déficit de 5 708 k€ en investissement
- Les restes à réaliser de l'exercice 2021 :
  - o 1 878 k€ en dépenses
  - o 4 577 k€ en recettes
- Les résultats excédentaires de l'Office du Tourisme de Roannais Agglomération (à la suite de sa dissolution au 31/12/2021) :
  - o 167 k€ en fonctionnement
  - o 10 k€ en investissement
- Les résultats excédentaires du budget annexe locations immobilières (à la suite de sa clôture au 31/12/2021) :
  - o 232 k€ en fonctionnement
  - o 4 394 k€ en investissement
- Ainsi que des ajustements des crédits de 2022, notamment en investissement (fin travaux 12 avenue de Paris, SFAM, étude décret tertiaire, acquisitions forestières, badgeage déchèteries...)

Pour donner suite à ces intégrations exceptionnelles, la présente décision modificative est proposée :

- A l'équilibre en fonctionnement, avec 4 762 k€ d'inscriptions en dépenses et en recettes ;
- En suréquilibre de 1,9 M€ en investissement, avec 6,3 M€ en dépenses et 8,2 M€ en recettes. Cet excédent permettra d'annuler le recours à l'emprunt.

### **Détail des écritures de la décision modificative**

#### **1. Fonctionnement**

##### **1.1. Dépenses de fonctionnement**

###### **1.1.1. Charges à caractère général : 233 780 €**

De nouvelles inscriptions budgétaires non prévues au budget primitif sont présentées :

- prestations pour le centre de vaccination Fuyant de janvier à mai (46 k€)
- mission de redéfinition du service commun DTNSI (40 k€)
- travaux de réfection de la salle du conseil dans l'immeuble Helvétique (30 k€)
- prestations de service (marché « GPEC » sur l'adéquation entre les formations dispensées et les besoins des acteurs économiques du territoire 36k€, étude cœur de ville 14k€, étude empreinte carbone lié à la mobilité 18 k€)
- prestations diverses (50 k€)

###### **1.1.2. Charges de gestion courante : 642 280 €**

Elles intègrent :

- La contribution à l'étude pour la construction de l'usine du Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets Roannais (143 k€)
- l'achat de licences informatiques-Logiciel d'observatoire SPALLIAN (15 k€)

- les subventions d'équilibre aux budgets annexes de Roannais Agglomération (211 k€)
- la subvention exceptionnelle à Roannais Tourisme correspondant au reversement des résultats de l'Office de Tourisme (176 k€)
- la subvention pour l'étude de la zone économique de Balbigny (60 k€)
- l'ajustement des subventions aux associations (-25 k€)
- les bourses allouées aux athlètes préparant les JO 2024 (12 k€)
- des prestations diverses (50 k€)

### **1.1.3. Charges exceptionnelles : 10 000 €**

Il s'agit de crédits pour régulariser des écritures comptables des exercices précédents en cas de contentieux sur les titres de recette émis.

### **1.1.4. Dépenses imprévues : 1 240 940 €**

Ce poste permet de conserver des crédits pour les actions et opérations à venir. Il est particulièrement important dans la conjoncture incertaine que nous connaissons et la forte hausse du prix des matières premières et des produits pétroliers qui va se répercuter sur nos dépenses de fonctionnement.

### **1.1.5. Virement à la section d'investissement : 2 635 000 €**

Il s'agit de l'autofinancement complémentaire au montant prévu au budget primitif.

## **1.2. Recettes de fonctionnement**

### **1.2.1. Produits des services : 43 842 €**

Il s'agit :

- de la participation des adhérents au service commun pour la mission de redéfinition de la gouvernance de la DTNSI (26 k€)
- d'ajustements de recette liés aux services rendus par la DTNSI, en proportion des dépenses nouvelles inscrites (18 k€)

### **1.2.2. Subventions - Dotations : 6 902 €**

Il est prévu d'annuler l'inscription au budget primitif du reversement de la taxe d'aménagement NEXTER (-11 k€) car cette dernière a été perçue en fin d'année 2021 (après le vote du BP). Il est ajouté 18 k€ pour le cofinancement par la banque du territoire pour le marché « GPEC ».

### **1.2.3. Produits de gestion courante : 145 829 €**

Il s'agit de l'inscription de la part salariale des chèques déjeuner (130 k€), et de la régularisation comptable concernant l'affectation du résultat du lotissement Villette en 2020 (16 k€).

### **1.2.4. Chapitre 002 « Reprise des résultats 2021 » : 4 565 427 €**

Ce montant correspondant à la reprise des excédents de la section de fonctionnement déduit des 9 M€ de réserves constatées en recette d'investissement.

## **2. Investissement**

### **2.1. Dépenses d'investissement**

#### **2.1.1. Chapitre-opérations : 3 261 501 €**

2 053 617 € de crédits supplémentaires sont inscrits dans cette décision modificative n°1. Les restes à réaliser 2021 s'élèvent à 1 207 884 € en dépenses.

Projets		BP 2022	RAR 2021	DM 1	TOTAL
AP171	Pôle touristique de Villerest/Commelle-Vernay. Travaux engagé en 2021 non intégré dans les restes à réaliser	105 000,00		3 650,00	108 650,00
AP198	Fonds de concours d'investissement aux communes	284 000,00			284 000,00
AP1007	Centre aquatique - réalisation de fouilles archéologiques	1 065 000,00		163 000,00	1 228 000,00
AP1010	Dispositif d'aide à l'immobilier - PACAU COUTURE et SAS MOB MONDELIN			31 000,00	31 000,00
AP1013	Plan local de l'habitat 2016-2021	828 000,00			828 000,00
AP10131	PLH FORFAIT OPHEOR	430 000,00			430 000,00
AP1019	Construction 12 avenue de Paris, travaux engagés en 2021 non inscrits dans les restes à réaliser	2 000 000,00		542 000,00	2 542 000,00
AP1028	Réorganisation des centres nautiques	1 115 000,00		- 510 000,00	605 000,00
AP 1030	Développement Photovoltaïque	150 000,00			150 000,00
AP1032	Schéma directeur de la transition numérique et des systèmes d'information - suivi de courrier et report ou réduction de projets sur les budgets suivants	260 000,00		30 000,00	290 000,00
AP1034	Parc agroalimentaire du roannais - Report en 2023 de l'étude d'irrigation à l'autorisation de réalisation du bassin	450 000,00		- 50 000,00	400 000,00
AP1035	Plan vélo	358 000,00			358 000,00
AP1040	Réorganisation collecte déchets ménagers - Réduction du poste logiciel mais augmentation des travaux pour le badgeage des déchèteries	6 263 000,00		264 000,00	6 527 000,00
AP1042	Route des Vins	300 000,00			300 000,00
AP1401	Travaux - Bâtiments économiques - Travaux sous mandats et travaux de réseaux pour accueillir la société SFAM			50 000,00	50 000,00
100	DTNSI	91 000,00	119 044,00		210 044,00
101	Système d'informations géographiques : participation CRAIG (centre d'information géographique)			7 800,00	7 800,00
102	Matériels divers moyens généraux : PC, smartphones, acquisitions véhicules, travaux préparatoires pour l'intégration de la médiathèque du Coteau, crédits pour l'augmentation des achats ...	642 700,00	25 949,38	154 137,43	822 786,81
140	Bâtiments petite enfance		679,07		679,07
170	Aménagement environnemental touristique fleuve Loire : action sur Charlieu Belmont Communauté reporté	132 000,00	77 051,59	- 20 000,00	189 051,59
1014	Opérations de voirie		26 684,40		26 684,40
1016	Travaux et acquisition déchets ménagers : Projet CLIIINK engagé en 2021 non intégré dans les restes à réaliser. Divers travaux de maintenance et de sécurisation	217 000,00	366 642,12	161 250,00	744 892,12
1017	Travaux amélioration bâtiments divers : travaux dans le bâtiment Helvétique, Etude de faisabilité étage Salle Bonnefille, crèche, espace numérique, aire d'accueil gens du voyage ...	150 400,00	29 800,58	174 030,00	354 230,58
1018	Travaux amélioration bâtiments sportifs - piscine, patinoire, halle, gymnase, raccordement optique Patinoire de Villerest, ...	82 000,00	138 721,42	239 750,00	460 471,42
1020	Maraîchage		10 892,16		10 892,16
1024	Part au SIEL pour bornes recharge électrique. Surcoût lié à l'acquisition de bornes plus performantes	160 000,00		56 000,00	216 000,00
1029	Aménagement crèche Berthelot		2 628,01		2 628,01
1036	Réserve foncières	285 000,00	270 420,00		555 420,00
1037	Mobilier urbain et aménagements extérieurs	13 800,00	104 319,70		118 119,70
1041	CREATION PEPINIÈRE - Acquisition et participation au groupement forestier			400 000,00	400 000,00
254	Travaux - Bâtiments économiques	43 100,00	17 933,83	357 000,00	418 033,83
257	Mobiliers - Bâtiments économiques	14 000,00	17 117,95		31 117,95
<b>TOTAL</b>		<b>1 831 000,00</b>	<b>1 207 884,21</b>	<b>2 053 617,43</b>	<b>4 568 851,64</b>

### 2.1.2. Emprunt : 82 500 €

Le montant correspond au remboursement du dépôt de garantie pour donner suite à la cession du bâtiment Leclerc.

### **2.1.3. Immobilisations incorporelles : 190 000 €**

Mission d'assistance pour la mise en place du décret tertiaire.

### **2.1.4. Subventions d'investissement versées : 552 378 €**

Il s'agit :

- Des restes à réaliser 2021 pour 507 k€ (fonds de concours MSP Commelle Vernay et Saint André d'Aphon, centre de santé municipale, centre de consultation médicale sans rendez-vous)
- Des fonds de concours à Roannaise de l'eau pour travaux d'extension du réseau d'eau potable au ZI Parigny pour 38 k€
- Des fonds de concours pour la mise en place d'une borne de recharge au restaurant Universitaire pour 7 k€.

### **2.1.5. Participations : 909 484 €**

Il s'agit :

- Des restes à réaliser pour 163 k€
- Participation au capital de la société de géothermie pour 250 k€
- Participation au capital de la société RAIL COOP 53 k€
- Avance accordée à l'association Le Charolais du Roannais pour 25 k€
- Avance aux budgets annexes pour 418 k€

### **2.1.6. Reprise des résultats 2021 : -1 304 135 €**

Il s'agit :

- du déficit de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2021 (-5 708 k€)
- de l'excédent du budget location immobilière (4 394 k€)
- de l'excédent du budget de l'Office de tourisme (10 k€)

## **2.2. Recettes**

### **2.2.1. Virement de la section de fonctionnement : 2 635 000 €**

### **2.2.2. Recettes de cession : 186 900 €**

Il s'agit du transfert des terrains SEMARD au budget annexe aménagement de zones d'activités pour 102 k€.

84 k€ de restes à réaliser ont été repris.

### **2.2.3. Dotations, fonds divers et réserves : 9 287 000 €**

Ce chapitre comprend l'excédent de fonctionnement capitalisé : résultat de fonctionnement 2021 affecté à l'investissement (9 M€) et un reste à réaliser correspondant au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 de FCTVA (287 k€).

### **2.2.4. Subventions d'investissement reçues : 4 170 900 €**

Les restes à réaliser s'élèvent à 4 205 225 €.

Des régularisations pour un total de - 34 324,78 € sont présentées dans cette décision modificative :

- 90 k€ subvention pour la cybersécurité (Etat-plan France Relance), -4,5 k€ d'ajustement des recettes hors schéma directeur numérique,
- 25 k€ pour l'intégrations de la médiathèque du Coteau (commune du Coteau)
- -70,4 k€ d'ajustement de subventions pour l'aménagement environnemental touristique fleuve Loire à la suite des projets non retenus, annulés ou réduits,
- 34,56 k€ de participations dans le cadre du schéma directeur numérique (membres du service mutualisé de la DTNSI)
- -300 k€ pour la déconstruction de la piscine du Coteau suite à la baisse des coûts de déconstruction de la piscine,
- 6 k€ pour le sentier des grands Murcins (Région Auvergne-Rhône Alpes)
- 185 k€ de remboursement par la commune Mably dans le cadre des travaux d'accessibilité au terrain accueillant la société SFAM.

### **2.2.5. Emprunts et dettes assimilées : -8 079 800 €**

Au vu de l'affectation des résultats qui a doté la section d'investissement de 9 M€ supplémentaires, il n'est plus nécessaire de recourir à un emprunt pour équilibrer le budget.

Il s'agit donc d'annuler l'emprunt d'équilibre prévu au budget primitif. L'annulation des crédits inscrits au budget primitif qui avaient permis l'équilibre de la section d'investissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,  
 Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021 approuvant le budget primitif 2022,  
 Vu les délibérations portant sur le Compte Administratif 2021 et l'affectation du résultat 2021 ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

- modifie l'Autorisation de Programme (AP) 1019 « Construction 12 avenue de Paris » comme suit : diminuer de 1 200 000 € le montant de cette AP portant son montant à 6 300 000 € (comme prévu initialement).

- modifie les crédits de paiement 2022 des Autorisations de Programme comme suit :

<b>Libellé opération</b>	<b>Montant AP</b>	<b>Réalisé avant 2022</b>	<b>CP2022</b>	<b>DM1</b>	<b>CP2022 corrigé</b>	<b>Au-delà de 2022</b>
171-Pôle touristique Villerest/Commelle-Vernay	3 200 000,00	2 882 461,73	105 000,00	3 650,00	108 650,00	208 888,27
1007-Centre Aquatique	48 000 000,00	108 063,48	1 065 000,00	163 000,00	1 228 000,00	46 663 936,52
1010-Aide à l'immobilier	560 000,00	180 000,00		31 000,00	31 000,00	349 000,00
1019-Construction 12 avenue de Paris	6 300 000,00	3 533 686,57	2 000 000,00	542 000,00	2 542 000,00	224 313,43
1028-Réorganisation des centres nautiques	5 000 000,00	3 451 786,24	1 115 000,00	-510 000,00	605 000,00	943 213,76
1032-Schéma directeur de la direction de la transition numérique et des systèmes d'informations	1 650 000,00	787 092,60	260 000,00	30 000,00	290 000,00	572 907,40
1034-Parc agro culinaire du Roannais	10 150 000,00	223 632,86	450 000,00	- 50 000,00	400 000,00	9 526 367,14
1040 - Réorganisation collecte déchets ménagers	9 000 000,00	0,00	6 263 000,00	264 000,00	6 527 000,00	2 473 000,00
1401-Plan climatisation crèches	350 000,00	207 104,89		50 000,00	50 000,00	92 895,11

- adopte la décision modificative n°1 de l'exercice 2022 au niveau des chapitres en section de fonctionnement et du chapitre opération pour la section d'investissement avec un suréquilibre de 1,9 M€.

**Fonctionnement**

**DEPENSES**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2022</b>	<b>DM 1</b>	<b>TOTAL</b>
<b>011</b>	Charges à caractère général	13 099 800,00	233 780,00	13 333 580,00
<b>012</b>	Charges de personnel	20 752 200,00		20 752 200,00
<b>014</b>	Atténuation de produits	20 319 200,00		20 319 200,00
<b>65</b>	Autres charges de gestion courante	16 152 200,00	642 280,00	16 794 480,00
<b>66</b>	Charges financières	357 700,00		357 700,00
<b>67</b>	Charges exceptionnelles	11 000,00	10 000,00	21 000,00
<b>68</b>	Provisions	38 000,00		38 000,00
<b>011</b>	Dépenses imprévues		1 240 940,00	1 240 940,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>70 730 100,00</b>	<b>2 127 000,00</b>	<b>72 857 100,00</b>
<b>023</b>	Virement section investissement	666 500,00	2 635 000,00	3 301 500,00
<b>042</b>	Opérations de section à section	7 942 400,00		7 942 400,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>79 339 000,00</b>	<b>4 762 000,00</b>	<b>84 101 000,00</b>



## RECETTES

Chap.	Libellé	BP 2022	DM 1	TOTAL
013	Atténuations de charges	79 000,00		79 000,00
70	Redevances	4 945 200,00	43 842,15	4 989 042,15
73	Impôts	53 054 700,00		53 054 700,00
74	Subventions et dotations	17 673 600,00	6 902,00	17 680 502,00
75	Produits de gestion courante	1 437 500,00	145 828,86	1 583 328,86
76	Produits financiers	4 100,00		4 100,00
77	Produits exceptionnels	3 000,00		3 000,00
78	Reprise sur provisions	10 000,00		10 000,00
002	Résultat clôture 2021		4 565 426,99	4 565 426,99
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>77 207 100,00</b>	<b>4 762 000,00</b>	<b>81 969 100,00</b>
042	Opérations de section à section	2 131 900,00		2 131 900,00
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>79 339 000,00</b>	<b>4 762 000,00</b>	<b>84 101 000,00</b>

## Investissement

## DEPENSES

Chap.	Libellé	BP 2022	RAR	DM 1	TOTAL
AP171	Pôle touristique de Villerest/Commelle-Vernay	105 000,00		3 650,00	108 650,00
AP198	Fonds de concours d'investissement aux communes	284 000,00			284 000,00
AP1007	Centre aquatique	1 065 000,00		163 000,00	1 228 000,00
AP1010	Dispositif d'aide à l'immobilier			31 000,00	31 000,00
AP1013	Plan local de l'habitat 2016-2021	828 000,00			828 000,00
AP10131	PLH FORFAIT OPHEOR	430 000,00			430 000,00
AP1019	Construction 12 avenue de Paris	2 000 000,00		542 000,00	2 542 000,00
AP1028	Réorganisation des centres nautiques	1 115 000,00		- 510 000,00	605 000,00
AP 1030	Développement Photovoltaïque	150 000,00			150 000,00
AP1032	Schéma directeur de la transition numérique et des systèmes d'information	260 000,00		30 000,00	290 000,00
AP1034	Parc agroalimentaire du roannais	450 000,00		- 50 000,00	400 000,00
AP1035	Plan vélo	358 000,00			358 000,00
AP1040	Réorganisation collecte déchets ménagers	6 263 000,00		264 000,00	6 527 000,00
AP1042	Route des Vins	300 000,00			300 000,00
AP1401	Plan climatisation crèches			50 000,00	50 000,00
100	DTNSI	91 000,00	119 044,00		210 044,00
101	Système d'informations géographiques			7 800,00	7 800,00
102	Matériels divers moyens généraux	642 700,00	25 949,38	154 137,43	822 786,81
140	Bâtiments petite enfance		679,07		679,07
170	Aménagement environnemental touristique fleuve Loire	132 000,00	77 051,59	- 20 000,00	189 051,59
1014	Opérations de voirie		26 684,40		26 684,40
1016	Travaux et acquisition déchets ménagers	217 000,00	366 642,12	161 250,00	744 892,12
1017	Travaux amélioration bâtiments divers	150 400,00	29 800,58	174 030,00	354 230,58
1018	Travaux amélioration bâtiments sportifs	82 000,00	138 721,42	239 750,00	460 471,42
1020	Maraîchage		10 892,16		10 892,16
1024	Part au SIEL pour bornes recharge électrique	160 000,00		56 000,00	216 000,00
1029	Aménagement crèche Berthelot		2 628,01		2 628,01
1036	Réserves foncières	285 000,00	270 420,00		555 420,00
1037	Mobilier urbain et aménagements extérieurs	13 800,00	104 319,70		118 119,70
1041	PEPINIERE SILVICOLE			400 000,00	400 000,00
254	Travaux - Bâtiments économiques	43 100,00	17 933,83	357 000,00	418 033,83
257	Mobiliers - Bâtiments économiques	14 000,00	17 117,95		31 117,95
001	Résultat d'investissement reporté			1 304 135,72	1 304 135,72
10	Dotations, fonds divers et réserves				-
16	Emprunts et dettes	2 399 300,00		82 500,00	2 481 800,00
20	Immobilisations incorporelles			190 000,00	190 000,00
204	Subventions d'investissement versées	188 000,00	507 378,31	45 000,00	740 378,31
21	Immobilisations corporelles				-
23	Immobilisations en cours				-
26	Titres de participations	200,00	160 080,00	303 000,00	463 280,00
27	Autres immobilisations	1 110 000,00	2 889,59	443 514,74	1 556 404,33
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>19 136 500,00</b>	<b>1 878 232,11</b>	<b>4 421 767,89</b>	<b>25 436 500,00</b>
040	Amortissements	2 131 900,00			2 131 900,00
041	Opérations patrimoniales	203 000,00			203 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>21 471 400,00</b>	<b>1 878 232,11</b>	<b>4 421 767,89</b>	<b>27 771 400,00</b>
				<b>6 300 000,00</b>	

## RECETTES

Chap.	Libellé	BP 2022	RAR	DM 1	TOTAL
001	Résultat d'investissement reporté				-
10	Dotations (FCTVA) + Affectation de résultat	2 189 600,00	287 000,00	9 000 000,00	11 476 600,00
13	Subventions d'investissement dont :	841 400,00	4 205 224,78	- 34 324,78	5 012 300,00
	<i>Sans opération</i>	8 600,00			8 600,00
	100 : DTNSI	32 040,00	41 501,90	85 517,22	159 059,12
	102 : Matériels divers moyens généraux	74 100,00	18 034,05	25 000,00	117 134,05
	121 : Bâtiment petite enfance		3 044,00		3 044,00
	170 : Aménagement environnemental touristique fleuve Loire	147 860,00	135 180,00	- 70 404,00	212 636,00
	171 : Pôle touristique de Villerest/Commelle Vernay		965 700,00		965 700,00
	1016 : Travaux et acquisition déchets ménagers		67 451,00		67 451,00
	1017 : Travaux amélioration bâtiments divers		195 067,00		195 067,00
	1019 : Construction 12 avenue de Paris		1 700 000,00		1 700 000,00
	1020 : Maraîchage		5 274,00		5 274,00
	1024 : Part au SIEL pour bornes recharge électrique. Surcoût lié à l'acquisition de bornes plus performants	80 000,00			80 000,00
	1028 : Réorganisation des centres nautiques	300 000,00	500 000,00	- 300 000,00	500 000,00
	1032 : Schéma directeur de la transition numérique et des systèmes d'information	189 600,00	311 577,83	34 562,00	535 739,83
	1035 : Plan vélo		25 000,00		25 000,00
	1036 : Réserves foncières		2 700,00		2 700,00
	1037 : Mobilier urbain et aménagements extérieurs	9 200,00	9 600,00	6 000,00	24 800,00
	1038 : Transition énergétique		13 895,00		13 895,00
	1041 : Pépinière sylvicole		211 200,00		211 200,00
	254 : Travaux amélioration bâtiment économiques			185 000,00	185 000,00
16	Emprunts et dettes	8 079 800,00		- 8 079 800,00	-
27	Autres immobilisations	196 700,00			196 700,00
024	Cessions	1 352 000,00	84 700,00	102 200,00	1 538 900,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>12 659 500,00</b>	<b>4 576 924,78</b>	<b>988 075,22</b>	<b>18 224 500,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	666 500,00		2 635 000,00	3 301 500,00
040	Amortissements	7 942 400,00			7 942 400,00
041	Opérations patrimoniales	203 000,00			203 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>21 471 400,00</b>	<b>4 576 924,78</b>	<b>3 623 075,22</b>	<b>29 671 400,00</b>
				<b>8 200 000,00</b>	

N° DCC 2022-069 – Finances - Décision modificative N°1 – 2022 - Budget annexe - Equipements de tourisme et de loisirs

Ce budget annexe comprend le train touristique de Commelle Vernay et l'aéroport de Roanne.

### Les principaux éléments de la décision modificative n°1

La décision modificative est proposée en équilibre avec

- Des écritures en fonctionnement à hauteur de à 2 000 € en dépenses et en recettes,
- Des écritures en investissement de 204 000 € en dépenses et en recettes.

Les écritures proposées permettent :

- la reprise du résultat d'investissement 2021,
- l'intégration les restes à réaliser 2021,
- l'ajustement de crédits ouverts au budget primitif pour l'aéroport et le train, en particulier l'aménagement de bureaux et hangars à l'aéroport, l'acquisition d'un camion de pompier et d'un tracteur à l'aéroport.

**Aéroport**

**1.1. Section de fonctionnement**

L'augmentation des amortissements pour 2 000 € en dépenses est équilibrée par l'augmentation de la subvention d'équilibre du budget général en recettes.

**1.2. Section d'investissement**

Les dépenses d'investissement pour l'aéroport s'élèvent à 204 k€ :

- 108 k€ : reprise des restes à réaliser de 2021
- 100 k€ : acquisition d'un camion de pompier
- 75k€ : acquisition d'un tracteur
- 65 k€ : aménagement bureaux et hangars
- 20 k€ : pour des travaux d'électrification sur les hangars
- 6 k€ : écritures d'ordre budgétaire pour constater comptablement l'acquisition d'un terrain à 1€ et mettre dans l'inventaire la valeur réelle du bien
- 5 k€ : travaux pour la piste ULM et planneur
- -175 k€ : travaux de dévoiement

En recettes, sont inscrits :

- 172 k€ : avance du budget général
- 24 k€ : restes à réaliser de 2021
- 6 k€ : écritures d'ordre budgétaire pour constater comptablement l'acquisition d'un terrain à 1€ et mettre dans l'inventaire la valeur réelle du bien

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2021 approuvant le budget Primitif 2022 du budget annexe Equipements de Tourisme et Loisirs ;

Vu la délibération portant sur le Compte Administratif 2021 ;

Vu le rapport présenté ci-dessus ;

Le budget est voté, hors taxes, par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et par chapitres et chapitres-opérations au niveau de la section d'investissement.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

- adopte la décision modificative n°1 du budget annexe des équipements de tourisme et de loisirs de l'exercice 2022 comme suit :

**FUNCTIONEMENT**

DEPENSES	BP 2022	DM 1	TOTAL
011 - Charges à caractère général	428 890	0,00	428 890,00
012 - Charges de personnel	300 700	0,00	300 700,00
65 - Autres charges de gestion courante	16 000	0,00	16 000,00
66 - Charges financières	5 450	0,00	5 450,00
67 - Charges exceptionnelles	1 000	0,00	1 000,00
68 - Provisions	3 000	0,00	3 000,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>755 040</b>	<b>0,00</b>	<b>755 040,00</b>
042 - Amortissements	375 760	2 000,00	377 760,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 130 800</b>	<b>2 000,00</b>	<b>1 132 800,00</b>

RECETTES	BP 2022	DM 1	TOTAL
70 - Produits des services	290 000	0,00	290 000,00
74 - Dotations, subventions et participations	150 950	0,00	150 950,00
75 - Autres produits de gestion courante	655 170	2 000,00	657 170,00
<i>dont participation du budget général</i>	<i>600 000</i>	<i>2 000,00</i>	<i>602 000,00</i>
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 096 120</b>	<b>2 000,00</b>	<b>1 098 120,00</b>
042 - Amortissements	34 680	0,00	34 680,00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 130 800</b>	<b>2 000,00</b>	<b>1 132 800,00</b>

## INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2022	DM 1	RAR	TOTAL
16 - Emprunts et dettes	50 400	0,00	0,00	50 400,00
<i>dont remboursement avance du budget général</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
601 - Matériels aéroport	2 500	175 000,00	7 900,00	185 400,00
* 21 - Immobilisations corporelles	2 500	175 000,00	7 900,00	185 400,00
602 - Train touristique	20 000	0,00	0,00	20 000,00
* 21 - Immobilisations corporelles	20 000	0,00	0,00	20 000,00
608 - Autres travaux aéroport	823 180	-84 997,10	100 097,10	838 280,00
* 20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	17 500,00	17 500,00
* 21 - Immobilisations corporelles	184 000	90 002,90	34 521,09	308 323,99
* 23 - Immobilisations en cours	639 180	-175 000,00	48 076,01	512 256,01
21 - Immobilisations corporelles	0	0	0	0
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>896 080,00</b>	<b>90 002,90</b>	<b>107 997,10</b>	<b>1 094 080,00</b>
040 - Amortissements	34 680	0,00	0,00	34 680,00
041 - Transfert des comptes 203	3 000	6 000,00	0,00	9 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>933 760</b>	<b>96 002,90</b>	<b>107 997,10</b>	<b>1 137 760,00</b>
		<b>204 000,00</b>		

RECETTES	BP 2022	DM 1	RAR	TOTAL
16 - Emprunts	435 000	171 694,00	0,00	606 694,00
dont avance du BG		171 694,00		
13 - Autres travaux aéroport	120 000	0,00	24 306,00	144 306,00
* 608 - Autres travaux aéroport	120 000	0,00	24 306,00	144 306,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>555 000</b>	<b>171 694,00</b>	<b>24 306,00</b>	<b>751 000,00</b>
040 - Amortissements	375 760	2 000,00	0,00	304 980,00
041 - Transfert des comptes 203	3 000	6 000,00	0,00	9 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>933 760</b>	<b>179 694,00</b>	<b>24 306,00</b>	<b>1 137 760,00</b>
		<b>204 000,00</b>		

N° DCC 2022-070 – Finances - Décision modificative N°1 – 2022 - Budget annexe - Transports publics

### ***Les principaux éléments de la décision modificative n°1***

La présente décision modificative est présentée avec l'inscription de 7,92 M€ d'emprunt à souscrire. En ajoutant à celle du budget primitif de 2,08 M€, Roannais Agglomération prévoit d'emprunter 10 M€ cette année afin de couvrir les dépenses futures liées à la mise en place de la flotte de bus électriques.

Le solde d'investissement 2021 est de 1 738 k€ et les restes à réaliser s'élèvent à 28 k€ en dépenses et à 115 k€ en recettes.

En conséquence, cette décision modificative est présentée en équilibre de 9 882 k€ en section d'investissement et de 209 k€ en section de fonctionnement.

### **Détail des écritures de la décision modificative**

#### **1. Section de fonctionnement :**

En dépenses :

- révision liée à l'indexation de la délégation du service public (30 k€ pour 2021 et 159 k€ provisoire pour 2022)
- complément pour l'amortissement des biens (20 k€)

En recettes : l'équilibre se fait par l'augmentation de la participation du budget général (209 k€).

#### **2. Section d'investissement :**

En dépenses :

- L'augmentation des crédits de paiement du programme 194 – « Mise en place d'une flotte de bus électriques » (8,8 M€) pour l'AMO électrification du réseau-Marché TRANSAMO, les travaux au dépôt des bus et l'acquisition des bus.
- Le remboursement de l'avance de l'état perçue en 2020 conformément aux dispositions du décret n°2020-1713 du 28 décembre 2020 (1 M€)
- Les compléments de l'amortissement des biens (20 k€) et l'intégration des frais d'étude (6 k€)
- Les reports de restes à réaliser de 2021 (28 k€)

En recettes :

- Le résultat d'investissement reporté (1 737 k€)
- Le recours à l'emprunt (7,92 M€)
- Les reports de crédits 2021 (115 k€)
- La contrepartie du complément de l'amortissement des biens (20 k€) et de l'intégration des frais d'études (6 k€).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M43,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2021 approuvant le budget primitif du budget annexe Transports publics de l'exercice 2022,

Vu les délibérations portant sur le Compte Administratif 2021 et l'affectation du résultat 2021 ;

Vu le rapport présenté ci-dessus,

#### **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

- apporte les modifications suivantes sur l'Autorisation de Programme 194 « Mise en place d'une flotte de bus électriques » :
- augmente de 8 847 674,64 € les crédits de paiement de l'AP 194 en 2022. Les crédits de paiement 2022 passent de 3 040 000 € (BP 2022) à 11 887 674,64 €.

Libellé opération	Millésime	Durée	Montant AP	Réalisé exercices antérieurs	CP 2022	Au-delà de 2022
194 – Mise en place d'une flotte de bus électriques	2020	7 ans	28 310 000 €	156 247.94 €	11 887 674,64 €	16 266 077,42 €



- adopte la décision modificative n°1 du budget annexe Transports publics de l'exercice 2022 pour la section de fonctionnement par chapitre et pour la section d'investissement par chapitres et chapitres – opérations :

### Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES	BP 2022	DM1	TOTAL
011 - Charges à caractère général	9 443 960	189 000,00	9 632 960,00
012 - Charges de personnel	211 600		211 600,00
014 - Atténuation de produits	1 500		1 500,00
65 - Autres charges de gestion courante	137 300		137 300,00
66 - Charges financières	19 930		19 930,00
67 - Charges exceptionnelles	9 000		9 000,00
68 – Provisions	500		500,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>9 823 790</b>	<b>189 000,00</b>	<b>10 012 790,00</b>
042 – Amortissements	863 210	20 000,00	883 210,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>10 687 000,00</b>	<b>209 000,00</b>	<b>10 896 000,00</b>

### Les recettes de fonctionnement

RECETTES	BP 2022	DM1	TOTAL
70 - Produits des services	1 367 930		1 367 930,00
73 - Versement transport	6 400 000		6 400 000,00
74 - Dotations, subventions et participations	1 910 000		1 910 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	964 400	209 000,00	1 173 400,00
<i>dont participation du budget général</i>	<i>870 000,00</i>	<i>209 000,00</i>	<i>1 079 000,00</i>
77 - Produits exceptionnels			0,00
78 - Reprises provisions			0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>10 642 330,00</b>	<b>209 000,00</b>	<b>10 851 330,00</b>
042 – Amortissement	44 670		44 670,00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>10 687 000,00</b>	<b>209 000,00</b>	<b>10 896 000,00</b>

### Les dépenses d'investissement

DEPENSES	BP 2022	DM1	RAR	TOTAL
16 - Emprunts et dettes	216 500	1 000 000,00		1 216 500,00
<i>dont remboursement avance du budget général</i>				0,00
21 - Immobilisations corporelles	142 040		28 325,36	170 365,36
Opération 194 Flotte propre (AP - CP 2022 : 3040000)	3 040 000	8 847 674,64		11 887 674,64
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>3 398 540,00</b>	<b>9 847 674,64</b>	<b>28 325,36</b>	<b>13 274 540,00</b>
040 - Amortissements	44 670			44 670,00
041 - Opérations patrimoniales	4 000	6 000,00		10 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>3 447 210,00</b>	<b>9 853 674,64</b>	<b>28 325,36</b>	<b>13 329 210,00</b>
		<b>9 882 000,00</b>		

### Les recettes d'investissement

RECETTES	BP 2022	DM1	RAR	TOTAL
10 - Dotations, fonds divers et réserves	500 000,00		23 400,00	523 400,00
13 - Subvention d'investissement			92 000,00	92 000,00
* 191 - ADAP Agenda d'accessibilité programmée			92 000,00	92 000,00
16 - Emprunts et dette	<b>2 080 000,00</b>	<b>8 002 972,74</b>		<b>10 082 972,74</b>
dont avance du budget général		82 972,74		82 972,74
001 - Excédent reporté d'investissement		1 737 627,26		1 737 627,26
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>2 580 000,00</b>	<b>9 740 600,00</b>	<b>115 400,00</b>	<b>12 436 000,00</b>
040 - Amortissements	863 210,00	20 000,00		883 210,00
041 - Opérations patrimoniales	4 000,00	6 000,00		10 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>3 447 210,00</b>	<b>9 766 600,00</b>	<b>115 400,00</b>	<b>13 329 210,00</b>
		<b>9 882 000,00</b>		

- arrête la subvention d'équilibre 2022 du budget général au budget annexe des transports publics à un montant de 1 079 000 € maximum ;
- précise que la subvention d'équilibre sera ajustée pour permettre l'équilibre de la section de fonctionnement au montant réalisé des dépenses de fonctionnement.

N° DCC 2022-071 – Finances - Décision modificative N°1 – 2022 - Budget annexe - Aménagement de zones d'activités économiques et commerciales

### ***Les principaux éléments de la décision modificative n°1***

Ce budget d'aménagement de zones d'activités économiques et commerciales est un budget géré hors taxes et voté par chapitre en fonctionnement et en investissement. Il a été ouvert en 2013 pour retracer les aménagements des zones d'activités économiques gérées directement par Roannais Agglomération.

Toutes les dépenses qui entrent dans le cycle de production des terrains à commercialiser (acquisitions, travaux, équipements...) ainsi que celles liées au financement transitoire de ces dépenses dans l'attente de la commercialisation (intérêts d'emprunts, dépenses d'entretien, d'assurances, de taxes foncières...) sont enregistrées dans ce budget en section de fonctionnement.

Cette particularité permet de déterminer le coût de production, le prix de revient et le plan de financement de la zone.

Cette décision modificative porte sur :

- la reprise des résultats 2021,
- l'ajustement des crédits sur certaines zones (Valmy – plan de gestion des mesures compensatoires, Mermoz – aménagements...),
- les ajustements de crédits sur les opérations de stocks en investissement à la suite du vote du Compte Administratif 2021.

La décision modificative est présentée :

- En suréquilibre de 225 k€ en fonctionnement, du fait de la reprise de résultat des zones Granges Vignat et Demi-Lieu Nord.
- A l'équilibre en investissement

### ***Détail des écritures de la décision modificative***

Il est proposé d'inscrire dans la décision modificative n°1 :

- Extension de Valmy à Roanne

+10 k€ en dépenses pour le plan de gestion des mesures compensatoires.

- Zone demi-lieue Nord à Mably

+12 k€ en recettes de report du résultat excédentaire de fonctionnement 2021

+4 k€ en dépenses pour l'entretien du chemin Chalumet Mably

- Zone Mermoz

+ 47 k€ en dépenses destinés aux travaux d'aménagement, engagés en 2021 et qui n'ont pas faits l'objet de rattachement

- Zone Pierre Semard

+102 k€ en dépenses pour constater le transfert de la valeur nette comptable de terrains du budget général au budget annexe

- Zone Vignat

+213 k€ en recettes de report du résultat excédentaire de fonctionnement 2021

- Zone Vilette

+ 16 k€ en recettes de report du résultat excédentaire de fonctionnement 2020

+16 k€ en dépenses pour le reversement sous forme de subvention de ce résultat excédentaire au budget général

**La section de fonctionnement est votée en suréquilibre de 225 009,56 € issus des reprises de résultats des zones Vignat et Mably.**

- Les opérations d'ordre ajustent le stock initial (dépenses de fonctionnement) et le stock final (recettes de fonctionnement) à la suite du vote du Compte Administratif 2021. Il s'agit du cumul des dépenses moins le cumul des recettes depuis la création de la zone (coût de production – produits de cessions ou subventions perçues)

en section de fonctionnement :

en dépenses, le stock initial au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : 9 623 k€ (cumul net des dépenses et recettes depuis la création du budget annexe)

en recettes, le stock final prévisionnel au 31 décembre 2022 : 11 327 k€.

en section d'investissement :

en dépenses, la constatation du stock final au 31 décembre 2022

en recettes, le stock initial au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021 approuvant le budget primitif 2022 du budget annexe aménagement de zones d'activités économiques et commerciales ;

Vu les délibérations portant sur le Compte Administratif 2021 et l'affectation du résultat 2021 ;

Vu la délibération du 16 décembre 2020 approuvant la clôture de l'opération d'aménagement de la zone d'activités « Lots artisanaux Vilette à Riorges » au 31 décembre 2020 entraînant l'affectation de son résultat de clôture au budget général ;

Considérant que l'aménagement d'une zone d'activité économique est une activité assujettie de plein droit à la TVA,

Considérant qu'il s'agit de biens qui ont pour vocation à être vendus, la comptabilité de stock spécifique retenue est celle du système de l'inventaire actualisé,

## Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- adopte la décision modificative n°1 du budget annexe aménagement de zones d'activités économiques et commerciales de l'exercice 2022 par chapitre comme suit :

### FONCTIONNEMENT

#### Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES	BP 2022	DM1	TOTAL
011 - Charges à caractère général	1 618 530,00	159 493,00	1 778 023,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 210,00	20 183,86	21 393,86
66 - Charges financières	13 895,00	0,00	13 895,00
002 -Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 633 635,00</b>	<b>179 676,86</b>	<b>1 813 311,86</b>
042 – Stocks initiaux au 01/01/N	10 322 734,00	-699 848,00	9 622 886,00
043 – Transfert de charges	78 535,00	4 355,00	82 890,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>11 956 369,00</b>	<b>-515 816,14</b>	<b>11 519 087,86</b>

#### Les recettes de fonctionnement

RECETTES	BP 2022	DM1	TOTAL
70 - Vente de terrains	14 900,00	0,00	14 900,00
75 – Autres produits	0,00	0,00	0,00
002 -Résultat de fonctionnement reporté	0,00	240 838,42	240 838,42
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>14 900,00</b>	<b>240 838,42</b>	<b>255 738,42</b>
042 – Stocks finaux au 31/12/N	11 862 934,00	-536 000,00	11 326 934,00
043 – Transfert de charges	78 535,00	4 355,00	82 890,00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>11 956 369,00</b>	<b>-290 806,58</b>	<b>11 665 562,42</b>

### INVESTISSEMENT

#### Les dépenses d'investissement

DEPENSES	BP 2022	DM1	TOTAL
16 - Emprunts et dettes assimilées	119 800,00	0,00	119 800,00
<i>dont remboursement avance du budget général</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>119 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>119 800,00</b>
40– Variation des stocks	11 862 934,00	-536 000,00	11 326 934,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>11 982 734,00</b>	<b>-536 000,00</b>	<b>11 446 734,00</b>

#### Les recettes d'investissement

RECETTES	BP 2022	DM1	TOTAL
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 660 000,00	163 848,00	1 823 848,00
<i>dont avance du budget général</i>	<i>60 000,00</i>	<i>163 848,00</i>	<i>223 848,00</i>
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 660 000,00</b>	<b>163 848,00</b>	<b>1 823 848,00</b>
040 – Variation des stocks	10 322 737,00	- 699 848,00	9 622 889,00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>11 982 737,00</b>	<b>-536 000,00</b>	<b>11 446 737,00</b>

N° DCC 2022-072 - Equipements et actions touristiques Office de Tourisme intercommunautaire - Roannais Tourisme - Subvention exceptionnelle

Vu l'article L.134-5 du code du tourisme qui autorise les groupements de communes et communautés d'agglomération à s'associer pour la promotion du tourisme en instituant un office de tourisme intercommunautaire par délibérations concordantes de leurs organes délibérants ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République donnant notamment compétence aux établissements publics de coopération intercommunale la promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022, portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence obligatoire « développement économique » et plus particulièrement la promotion du tourisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 22 juillet 2021 approuvant la dissolution au 31 décembre 2021 de la régie autonome avec personnalité morale de l'office de tourisme de Roannais Agglomération, et la création au 1<sup>er</sup> janvier 2022, d'un office de tourisme intercommunautaire sous format associatif, dénommé « Roannais Tourisme » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 25 novembre 2021 approuvant la convention d'objectifs avec Roannais Tourisme, fixant les missions et les attendus des EPCI membres, dont Roannais Agglomération, ainsi que les subventions qui seront apportées annuellement à l'association pour assurer son fonctionnement et la mise en œuvre de ses actions ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire du 19 mai 2022 approuvant le compte administratif et le compte de gestion de l'ex-office de tourisme de Roannais Agglomération, ainsi que l'affectation des résultats 2021 du budget général actant intégration des résultats 2021 de l'ex-office de tourisme de Roannais Agglomération ;

Considérant que le résultat d'exploitation de l'ex-office de tourisme de Roannais Agglomération s'élève à 176 279,80 € ;

Considérant le plan d'actions ambitieux présenté pour l'année 2022 par Roannais Tourisme, destiné à accroître le potentiel touristique de l'ensemble du territoire couvert par les quatre EPCI membres ;

#### **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- octroie une subvention exceptionnelle au bénéfice de Roannais Tourisme, au titre de l'année 2022, à hauteur de 176 000,00 € ;
- autorise M le Président ou son représentant à signer tous les actes résultant de cette délibération ;
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits à la Décision Modificative n°1 2022 de Roannais Agglomération.

N° DCC 2022-073 - Ressources Humaines - Création d'un Comité Social Territorial et d'une Formation spécialisée en matière de Santé, Sécurité et des Conditions de travail

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 251-5 à L251-10 ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 13 avril 2022 ;

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents ;

Considérant qu'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est instituée dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 200 agents ;

Considérant que l'effectif constaté au 1er janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 451 agents (231 femmes (51.22 %), 220 hommes (48.78 %) ;

#### **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- crée un Comité Social Territorial et institue en son sein une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail ;

- fixe le nombre de représentants du personnel au sein du Comité Social Territorial à 6 titulaires et 6 suppléants ;
- fixe le nombre de représentants de la collectivité au sein du Comité Social Territorial à 6 titulaires et 6 suppléants ;
- autorise le recueil de l'avis des représentants de la collectivité par le Comité Social Territorial sur toutes les questions sur lesquelles cette instance émet un avis ;
- fixe le nombre de représentants du personnel au sein de la formation spécialisée à 6 titulaires et, au maximum, 12 suppléants ;
- fixe le nombre de représentants de la collectivité au sein de la formation spécialisée à 6 titulaires et, au maximum, 12 suppléants ;
- autorise le recueil de l'avis des représentants de la collectivité par la formation spécialisée sur toutes les questions sur lesquelles cette instance émet un avis ;
- informe Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire de la création de ce comité social territorial et transmettre la délibération portant création du comité social territorial.

N° DCC 2022-074 - Ressources Humaines - Mise en place du vote électronique pour les élections professionnelles de décembre 2022

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le code électoral, et notamment ses articles L 6 L.60 à L.64 ;

Vu le code de la fonction publique ;

Vu l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;

Vu le décret n° 2014-793 du 9 juillet 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération n° 2019-053 du 25 avril 2019 de la CNIL portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique notamment via internet ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique territoriale au 8 décembre 2022 ;

Vu l'avis du comité technique en date du 4 mai 2022 ;

Les prochaines élections des représentants du personnel appelés à siéger au sein des comités sociaux territoriaux se tiendront le 8 décembre 2022.

Dans ce contexte, la collectivité doit organiser la conduite des opérations électorales.

A la différence des scrutins précédents, et conformément aux dispositions du décret n° 2014-793 du 9 juillet 2014, il est proposé de recourir exclusivement au vote électronique.



Au terme de la consultation effectuée en application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2014-793 du 9 juillet 2014, la conception, la gestion et la maintenance du système de vote seront confiées à la société LEGAVOTE. Le prestataire sélectionné a présenté ses solutions et produits aux organisations syndicales le 21 avril 2022.

Le dispositif de vote par internet a été présenté au comité technique lors de sa réunion du 4 mai 2022.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de décider du recours exclusif au vote électronique par internet comme modalité de vote pour le scrutin concerné, à savoir le renouvellement ou l'élection des représentants du personnel au Comité Social Territorial.

### **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- recourt exclusivement au vote électronique par internet pour le scrutin du 8 décembre 2022 ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chapitres et articles prévus à cet effet.

### **N° DCC 2022-075 - Ressources Foncières - Bilan des acquisitions et des cessions de biens immobiliers exercice 2021**

L'article L.5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale doivent délibérer, chaque année, sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières.

Ce bilan retrace toutes les acquisitions et cessions ayant fait l'objet d'une signature d'acte au cours de l'année 2021. Il sera annexé au Compte Administratif 2021.

Les montants ci-dessous sont indiqués Hors Taxes et Hors Droits ; les opérations ne sont pas toutes assujetties à la TVA.

#### **ACQUISITIONS FONCIERES AMIABLES DONT LES ACTES ONT ETE REGULARISES EN 2021**

Roannais Agglomération a réalisé 1 acquisition amiable pour un montant total de **1 278 595,00 €** pour l'achat d'environ **14 320 m<sup>2</sup> de terrain nu à construire**, auprès de la Ville de Roanne, pour répondre à un projet soutenu par Roannais Agglomération dans le cadre de l'exercice de ses compétences, à savoir la création de la zone d'activité économique Mermoz, située 5-7-9 rue Jean Mermoz et 16 bis rue du Moulin PAILLASSON à Roanne.

#### **CESSIONS FONCIERES AMIABLES DONT LES ACTES ONT ETE REGULARISES EN 2021**

Roannais Agglomération a conclu 4 cessions amiables pour un montant total de **4 984 300,00 € HT** pour la vente de **52 575 m<sup>2</sup> de terrain supportant 24 533 m<sup>2</sup> de bâti**, principalement pour répondre à des besoins en termes de développement d'opérateurs économiques.

#### **Zone d'activité de Nexter à MABLY :**

- Pour 2 850 000,00 €, cession à la société MABLY LECLERC 2021 (Anahome Immobilier) d'un terrain de 42 187 m<sup>2</sup> dont une partie du bâtiment n°104 du Bâtiment LECLERC soit 17 730 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée et 730 m<sup>2</sup> en R+1, situé au lieu-dit Les Essarts à Mably ; afin de favoriser le développement de l'activité de la société de gestion foncière de biens immobiliers industriels et tertiaires sur le territoire.

#### **Bâtiment économique MECALOG à ROANNE :**

- Pour 2 000 000,00 €, cession à la société BPIFRANCE et BPCE LEASE IMMO (Maisonhaute), locataire en place, de deux lots de la copropriété du bâtiment MECALOG, 2 rue de Bapaume à Roanne, lot n°1 d'un terrain de 6 687 m<sup>2</sup>, et lot n°106 d'un local commercial ou industriel d'une superficie de 6 803 m<sup>2</sup> ; afin de pérenniser son activité de logistique sur le site.

#### **Zone d'activité « Les Royaux » à LENTIGNY :**

- Pour 54 300,00 €, cession à la société Vert Avenir (SHADOW) du lot n°6, terrain représentant une surface de 2 172 m<sup>2</sup>, pour la construction d'un bâtiment à vocation de bureaux et de dépôts liés à son activité d'entretien et de création d'espaces verts.

#### **Terrain à COMMELLE-VERNAY (division bassin de rétention) :**

- Pour 80 000,00 €, cession à M. Esteban MICHALET et Mme Elsa BERTHOLLET d'un terrain destiné à la construction d'une maison individuelle de 1 529 m<sup>2</sup>, situé impasse des eaux vives à Commelle-Vernay, et à titre indivis d'une partie de la voie d'accès.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5111-4 et L.5211-37 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération ;

Considérant que les principales actions foncières menées au cours de l'année 2021 traduisent en dépenses, la maîtrise d'un secteur visant son aménagement pour une opération d'équipement public et en recettes, les ventes de terrains ou bâtiments situés notamment en zones économiques ;

Considérant que l'acquisition a été menée dans le cadre d'entente amiable avec le propriétaire ;

Considérant que seules les opérations ayant fait l'objet d'un acte authentique signé par les deux parties au cours de l'année 2021, hors frais de notaire, ont été prises en considération dans ce bilan ;

### **Le Conseil communautaire :**

- prend acte du bilan des acquisitions et cessions foncières et immobilières réalisées par Roannais Agglomération, sur l'exercice 2021.

N° DCC 2022-076 - Développement économique - Convention pluriannuelle entre Roannais Agglomération et la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne Partenariat cadre développement économique 2022-2026 - Programme d'actions partenariales de Roannais Agglomération avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne Déclinaison opérationnelle et financière - année 2022

Vu l'arrêté préfectoral du 05 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence « développement économique » ;

Considérant que la présente convention pluriannuelle 2022-2026 à signer entre Roannais Agglomération et la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCILM) permet de conduire des actions partenariales sur les champs suivants :

- Prospection / implantation d'entreprises
- Innovation
- Filières d'excellence économique / réseaux
- Entrepreneurat / Commerce / urbanisme commercial
- Tourisme
- Formation / Enseignement supérieur
- Attractivité du territoire
- Grands projets territoriaux

Considérant que la présente convention se compose d'une déclinaison opérationnelle annuelle établissant le programme d'actions partenariales ;

Considérant que le programme annuel précise les actions soutenues et les engagements techniques et financiers de chacune des parties ;

Considérant que pour l'année 2022, ledit programme se décompose en actions sous maîtrise d'ouvrage directe de la CCILM pour lesquelles Roannais Agglomération apportera une participation financière ;

Considérant que le programme d'actions tel que défini dans la convention 2022 pourrait se traduire par un montant maximum de dépenses pour Roannais Agglomération de 20 000 €.

### **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- approuve la convention cadre qui définit les axes de partenariat entre Roannais Agglomération et la CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne pour la période 2022-2026 ;
- approuve le programme d'actions dans le cadre du partenariat avec la CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne au titre de l'année 2022 ;
- octroie à la CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne, au titre du programme 2022, un montant de participation de 20 000 € ;

- précise que le montant de la participation pourra être ajusté à la baisse en fonction de la réalisation du programme et après échange formel de courrier portant accord des parties et valant pièces justificatives du versement sans nécessité d'une nouvelle délibération ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à effectuer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- dit que la dépense est inscrite au budget 2022.

**N° DCC 2022-077 - Aménagement de l'espace communautaire - SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO 2022 – 2026 - Fonds de concours à la commune de Saint-Martin-d'Estréaux - Stationnements vélo Place de la bascule**

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace communautaire » ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27 janvier 2022 approuvant la mise en œuvre de son schéma directeur vélo afin de développer l'usage des mobilités actives sur la période 2022 – 2026 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27 janvier 2022 approuvant la mise en œuvre d'un fonds de concours aux communes et son règlement d'intervention pour soutenir la réalisation de stationnements vélo de type arceau ou consigne individuelle ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Martin-d'Estréaux du 28 janvier 2022 ;

Considérant que Roannais Agglomération a créé en 2019 une Autorisation de Programme « Plan vélo » de 2 455 000 € pour une durée de 8 ans pour la pratique du vélo et pour créer un cadre incitatif, et que 18 000 € sont inscrits au BP 2022 pour le fonds de concours stationnements vélo ;

Considérant la demande de fonds de concours de la Commune de Saint-Martin-d'Estréaux pour la pose de quatre arceaux créant ainsi six places vélo sur la Place de la bascule ;

Considérant que l'achat des arceaux est estimé à 822,68 € HT ;

Considérant qu'au regard des travaux prévus, Roannais Agglomération a la possibilité de verser un fonds de concours à hauteur de 50 % du coût d'achat des arceaux proprement dits (TVA déduite) et plafonné à un montant de 100 € par place créée ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- attribue un fonds de concours de 411,34 € à la Commune de Saint-Martin-d'Estréaux pour le financement de quatre arceaux créant six places vélo sur la commune, Place de la bascule, dans le cadre du fonds de concours stationnements vélo ;
- dit que la dépense sera imputée sur l'AP 1035 « Plan Vélo » votée au budget général 2022.

**N° DCC 2022-078 - Aménagement de l'espace communautaire - Acquisition de bus électriques et du système de charge - Accord-cadre avec le Groupement IVECO France (mandataire)/CEGELEC MOBILITY**

Vu les articles L2124-3, R2424-3-1°, R 2124-4 et R 2161-21 à R 2161-23 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés en procédure avec négociation ;

Vu les articles R2162.1 à 2162-6, R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique portant sur les accords-cadres mono-attributaires « à bons de commandes » avec montant minimum et maximum fixant toutes les stipulations contractuelles ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, plus particulièrement la compétence obligatoire « organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 janvier 2020 approuvant le programme d'actions du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) 2020-2026 d'ambition TEPOS ;

Considérant que le premier axe du programme d'actions du PCAET 2020-2026 se consacre notamment à la concrétisation d'une stratégie d'utilisation et de gestion durable du parc roulant ;

Considérant que Roannais Agglomération a fait le choix, dans le cadre du renouvellement du contrat de Délégation de Service Public des transports de l'agglomération roannaise, d'aller au-delà de ses obligations et d'opérer la transition de sa flotte bus, entièrement thermique aujourd'hui, vers une flotte de bus propres 100% électriques à l'horizon 2026 ;

Considérant qu'à cette fin, le dépôt du service de transports de l'agglomération roannaise (STAR), situé 76 rue de Matel à Roanne, doit être réaménagé pour permettre l'accueil, la maintenance et la recharge de la flotte de bus électriques, dont la première livraison de matériels roulants électriques est programmée pour octobre 2023 ;

Considérant que Roannais Agglomération agit en tant qu'entité adjudicatrice compte tenu de son statut d'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) ;

Considérant la consultation relative à la mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du dépôt de bus urbains de la STAR, en vue de l'électrification du matériel roulant, lancée en procédure adaptée le 25 novembre 2022 ;

Considérant qu'en parallèle, une consultation pour l'acquisition de bus électriques et du système de charge a été lancée le 4 octobre 2021 en procédure avec négociation ;

Considérant que ce marché prend la forme d'un accord-cadre mono-attributaire « à bons de commandes » avec un montant minimum de 4 000 000 € HT et avec un montant maximum de 40 000 000 € HT sur la durée de l'accord cadre ;

Considérant que 9 sociétés ont remis une candidature, et qu'après analyse de celles-ci, 5 candidats ont été retenus pour présenter une offre dans le cadre de la procédure restreinte engagée ;

Considérant qu'au terme de la phase « offre », seuls 3 candidats ont remis des offres, correspondant à 5 offres ;

Considérant les négociations engagées avec chacun des candidats ;

Considérant qu'après analyse des offres remises après négociations, la Commission d'appel d'offres du 2 mai 2022 a attribué l'accord-cadre au Groupement IVECO France (mandataire) / CEGELEC MOBILITY ;

#### **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- approuve l'accord-cadre « Acquisition de bus électriques et du système de charge » avec le Groupement IVECO France (mandataire) / CEGELEC MOBILITY au vu des prix unitaires du bordereau des prix unitaires et des prix sur devis pour des éventuelles prestations supplémentaires ;
- précise que cet accord cadre est mono-attributaire à bons de commandes avec un montant minimum de 4 000 000 € HT et avec un montant maximum de 40 000 000 € HT sur la durée de l'accord cadre ;
- précise que l'accord-cadre est conclu pour une durée de 8 ans ferme à compter de sa notification ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit accord-cadre;
- dit que les dépenses seront prélevées en section d'investissement au budget annexe Transports – autorisation de programme n°194 « Mise en place d'une flotte propre ».

N° DCC 2022-079 - Grand Eolien - Convention d'avances en comptes courants au profit de la Société par Actions Simplifiées (SAS) PARC DES VENTS DES NOËS

Vu l'article L 1522-4 et L1522-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « Grand éolien » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°DCC-2016-071 du 26 mai 2016 approuvant le plan de développement éolien ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°DCC-2017-009 du 23 février 2017 approuvant la création d'une Société d'Economie Mixte dans le cadre du plan de développement éolien ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°DCC-2018-158 du 23 octobre 2018 approuvant le projet de création de trois sociétés par actions simplifiées, filiales de la Société d'Economie Mixte Roannaise des Energies Renouvelables en matière éolienne (sociétés Parc des Vents des Noës et Parc des Vents d'Urbise) et solaire (société Parc Solaire de Roanne) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°DCC- 2021-041 du 25 février 2021 approuvant la participation de Roannais Agglomération à la société Parc des Vents de Noës à hauteur de 72 % de son capital social ;

Considérant qu'en sus de cette participation, Roannais Agglomération peut faire un apport à la société Parc des Vents des Noës de disponibilités de trésorerie en réalisant auprès d'elle une nouvelle avance en comptes courants d'associés ;

Considérant que les associés de la société Parc des Vents de Noës ont fait une première avance de 1 650 000 euros en juin 2021 et une seconde de 120 000 euros en janvier 2022 ;

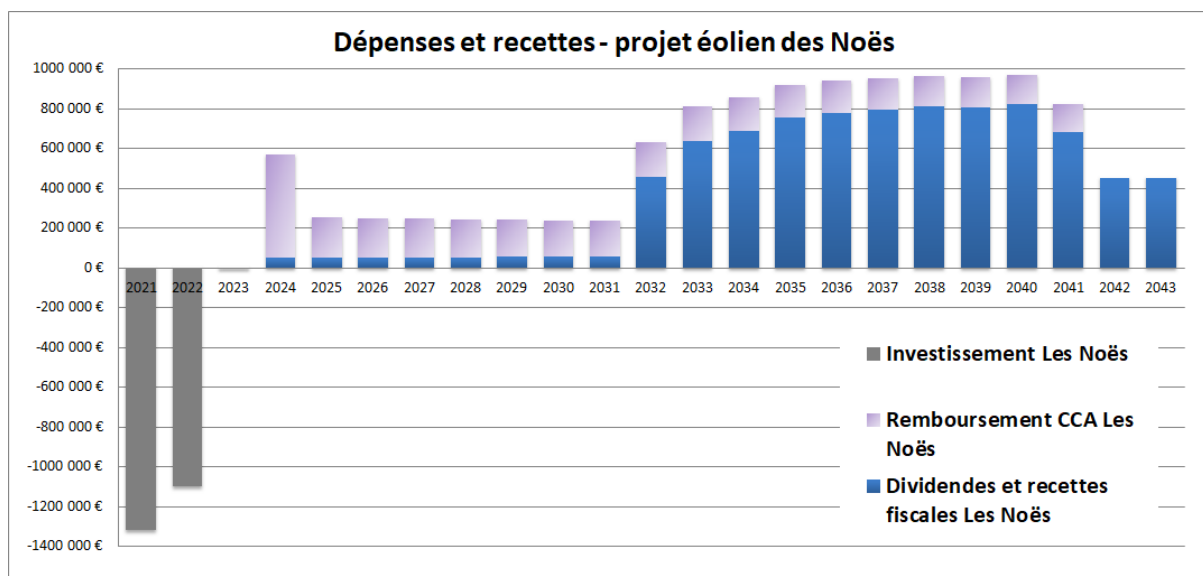
Considérant que la société nécessite une troisième avance d'un montant de 1 250 000 euros pour couvrir les dépenses de la société jusqu'à l'obtention du prêt bancaire en mai-juin 2022 ;

Considérant que la répartition des parts de la société entre les associés, il est proposé que :

- la société de financement régional OSER, associée, mette à la disposition de la société, sous forme d'avances en comptes courants, la somme de 250 000 € ;
- Roannais Agglomération mette à disposition de la société, sous forme d'avances en comptes courants, la somme de 1 000 000 €.

Considérant que les apports constituent pour les actionnaires une créance exigible selon les termes du projet de convention annexée à la présente délibération ;

Considérant que le projet éolien des Noës permettra de générer 9,6M€ de recettes nettes pour Roannais Agglomération sur 20 ans ;



**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- accorde une avance à la société Parc des Vents des Noës, d'un montant maximum de 1 000 000 €, sous la forme d'un apport en compte courant d'associés ;
- approuve la convention d'avances en comptes courants, au profit de la société Parc des Vents des Noës ;

- autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention et tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de celle-ci ;
- dit que l'avance sera imputée au chapitre 27 et que les intérêts annuels seront portés au chapitre 76 du budget général pour les exercices s'y rapportant.

## N° DCC 2022-080- Assainissement - Tarifs assainissement collectif

Vu les articles L2224-12-2, L2224-12-4 et R 2224-19-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Service de l'Assainissement Collectif de Roannais Agglomération est à caractère industriel et commercial. En conséquence, ses recettes doivent être suffisantes pour faire face à l'ensemble des dépenses d'exploitation et financer les dépenses d'investissement. Il convient donc d'approuver les tarifs appropriés pour l'équilibre de ce budget ;

Considérant que ces tarifs doivent répondre au strict principe d'égalité de traitement des usagers de ce service public ; la fixation des tarifs différents applicables pour un même service rendu implique qu'il existe entre usagers des différences de situation appréciables ou qu'une nécessité d'intérêt général en rapport avec les conditions d'exploitation du service commande cette mesure ;

Considérant que les tarifs proposés figurent dans le catalogue « Tarifs MAI 2022 Assainissement Collectif ».

Considérant que l'intégralité des tarifs s'entend hors taxe. Les taux de TVA appliqués aux différents tarifs sont les taux de TVA en vigueur.

Considérant que l'ensemble de ces tarifs sont applicables sur l'intégralité du territoire de Roannais Agglomération, comme définis dans le catalogue « Tarifs MAI 2022 Assainissement Collectif ».

### **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

- abroge la délibération du Conseil communautaire n° DCC 2021-262 du 16 décembre 2021 portant sur le même objet ;
- approuve les modalités relatives aux tarifs Assainissement Collectif ;
- approuve les tarifs du catalogue « Tarifs MAI 2022 Assainissement Collectif » ;
- dit ces tarifs seront applicables à compter du 23 mai 2022 sur l'ensemble du territoire de Roannais Agglomération en remplacement des tarifs votés le 16 décembre 2021 ;
- dit que les recettes seront inscrites au budget correspondant.

## **DEUXIEME PARTIE DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**NEANT**



## **TROISIEME PARTIE DECISIONS DU PRESIDENT**

N° DP 2022-179 du 19 mai 2022 - Travaux, maintenance et entretien - Aménagement des abords de la plage de Villerest et de la salle de réception « la Papèterie » (Groupement de commandes entre Roannais Agglomération et la commune de Villerest) Lot 1 « Terrassements- Voirie – Réseaux – Bassin de rétention » - Avenant n°1 avec la société EIFFAGE ROUTE CENTRE EST

Vu les articles L.2194-1-6°, R.2194-8 et R.2194-9 du code de la commande publique portant sur les modifications de faible montant des marchés publics ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence obligatoire « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité touristique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020, accordant délégation de pouvoirs au Président pour approuver et attribuer les avenants aux marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, quels que soient le montant, l'objet, la nature ou le mode de passation du marché initial ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant le groupement de commandes constitué entre Roannais Agglomération et la Commune de Villerest pour l'aménagement des abords de la plage de Villerest, chacun exécutant les prestations le concernant ;

Considérant le marché de travaux d'aménagement des abords de la plage de Villerest et de la salle « la Papèterie » de Roannais Agglomération, approuvé par délibération du Bureau communautaire du 7 octobre 2019 ;

Considérant qu'il convient de prendre en compte en plus-value, des compléments de prestations devenus nécessaires à la bonne exécution des travaux du lot 1, notamment :

- l'apport de matériaux complémentaires,
- la fourniture et la pose de vannes guillotines,
- la réalisation d'un busage de fossé,
- la réalisation d'encrochement complémentaire,
- les aménagements provisoires pour la mise en service du site à l'été 2020, suite au décalage du chantier lié à la crise sanitaire,
- la création d'une mare en compensation de celle qui n'est plus étanche,
- la création d'un chemin d'accès PMR supplémentaire,
- la pose de marches dans le talus ;

Considérant qu'il convient de prendre en compte, en moins-value, un apport de terre végétale moins important que prévu et un ajustement des quantités réellement réalisées ;

Considérant que ces modifications entraînent une augmentation du montant forfaitaire du lot 1 de 36 235,42 € HT, soit une augmentation du montant du lot de + 4,84% ;

Considérant qu'il convient d'acter cette modification par voie d'avenant au marché.

### **DECIDE**

- d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement des abords de la plage de Villerest et de la salle de réception « la Papèterie », lot 1 « Terrassements- Voirie – Réseaux – Bassin de rétention », avec la société EIFFAGE ROUTE CENTRE EST comme suit :

N° du lot	Dénomination du lot	Montant initial forfaitaire HT	Montant de l'avenant n°1 HT	Nouveau montant forfaitaire HT	% d'augmentation du marché
1	Terrassements- Voirie Réseaux – Bassin de rétention	747 899,83 €	36 235,42 €	784 135,25 €	+ 4,84%

N° DP 2022-180 du 19 mai 2022 - Travaux, maintenance et entretien - Aménagement des abords de la plage de Villerest et de la salle de réception « la Papèterie » (Groupement de commandes entre Roannais Agglomération et la commune de Villerest) - Lot 2 « Espaces verts- Mobiliers » - Avenant n°1 avec le groupement PEPINIERES ET JARDINS D'AIGUILLY / CHARTIER

Vu les articles L.2194-1-6°, R.2194-8 et R.2194-8 9 du code de la commande publique portant sur les modifications de faible montant des marchés publics ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité touristique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020, accordant délégation de pouvoirs au Président pour approuver et attribuer les avenants aux marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, quels que soient le montant, l'objet, la nature ou le mode de passation du marché initial ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant le groupement de commandes constitué entre Roannais Agglomération et la Commune de Villerest pour l'aménagement des abords de la plage de Villerest, chacun exécutant les prestations le concernant ;

Considérant le marché de travaux d'aménagement des abords de la plage de Villerest et de la salle « la Papèterie » de Roannais Agglomération, approuvé par délibération du Bureau communautaire du 7 octobre 2019 ;

Considérant qu'il convient de prendre en compte, en plus-value, des compléments de prestations devenus nécessaires à la bonne exécution des travaux du lot 2, notamment :

- la modification des essences d'arbres et des jeux sélectionnés,
- la réalisation d'un nettoyage du site intermédiaire,
- la fourniture et la pose de barrières, potelets, d'appuis vélos et de panneaux de signalétique supplémentaires ;

Considérant qu'il convient de prendre en compte, en moins-value :

- la non-réalisation des barbecues maçonnés,
- la diminution du nombre de tables et de bancs posés et un ajustement des quantités réellement réalisées ;

Considérant que ces modifications entraînent une augmentation du montant forfaitaire du lot 2 de 24 858,77 € HT, soit une augmentation du montant du lot de + 4,34% ;

Considérant qu'il convient d'acter cette modification par voie d'avenant au marché.

## **DECIDE**

- d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement des abords de la plage de Villerest et de la salle de réception « la Papèterie », lot 2 « Espaces verts- Mobiliers », avec le groupement PEPINIERES ET JARDINS D'AIGUILLY / CHARTIER, comme suit :

N° du lot	Dénomination du lot	Montant initial forfaitaire HT	Montant de l'avenant n°1 HT	Nouveau montant forfaitaire HT	% d'augmentation du marché
2	Espaces verts- Mobiliers	573 384,00 €	24 858,77 €	598 242,77 €	+ 4,34%

N° DP 2022-181 du 19 mai 2022 - Achats publics - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Notre-Dame-de-Boisset - Résiliation du marché avec le groupement Bureau d'études REALITES (mandataire) / BIONSIGHT

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022, portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire en matière d'équilibre social de l'habitat – programme local d'habitat ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020, accordant au Président une délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, dont le montant est inférieur ou égal à 90 000€ HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que la délégation précitée porte également sur la résiliation des actes pris dans son champ ;

Considérant que le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la Commune de Notre-Dame-de-Boisset avec le groupement Bureau d'Etudes REALITES (mandataire) / BIONSIGHT a été approuvée par Décision du Président n°DP 2019-231 du 18 juin 2019

Considérant que Roannais Agglomération a décidé de mettre fin à la procédure de modification du PLU de la Commune de Notre-Dame-de-Boisset pour motif d'intérêt général ;

Considérant que seules les phases 1 et 2 de la tranche ferme du marché ont été réalisées ;

Considérant qu'il convient de résilier le marché attribué au groupement Bureau d'études REALITES / BIONSIGHT ;

Considérant que le marché prévoit que la résiliation pour « motif d'intérêt général » ne donne pas lieu à indemnité ;

## **DECIDE**

- de résilier, pour « motif d'intérêt général », le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la Commune de Notre-Dame-de-Boisset avec le groupement Bureau d'études REALITES (mandataire) / BIONSIGHT ;
- de préciser que la décision de résiliation pour « motif d'intérêt général » ne donne lieu à aucune indemnité.

N° DP 2022-182 du 19 mai 2022 - Développement économique - Aéroport de Roanne - Piste et ses alentours - Commune de Saint-Léger-sur-Roanne - Convention d'usage d'une piste aux fins d'essais avec la société NEXTER SYSTEMS

Vu les dispositions des articles L2122-1-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence obligatoire « Développement économique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 accordant délégation de pouvoirs au Président pour décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler toute promesse de bail, tout bail, toute convention d'occupation, de mise à disposition du domaine public ou du domaine privé, de répartition de charges et les avenants correspondants pour une durée inférieure ou égale à 3 ans, à l'exception des baux du Numériparc ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Eric PEYRON, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 septembre 2021 relative aux tarifs de l'aéroport à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 ;

Considérant que Roannais Agglomération est propriétaire des parcelles de terrain cadastrées section AA numéro 12 sur la commune de Saint-Léger-sur-Roanne, section AD numéro 10 sur la commune de Pouilly-les-Nonains, et section AW numéro 6 sur la commune de Saint-Romain-la-Motte, lesdites parcelles situées dans l'enceinte de l'aéroport de Roanne ;

Considérant que la société NEXTER SYSTEMS, ayant son siège 13 route de la Minière à Versailles, a sollicité Roannais Agglomération pour accéder à un terrain d'une certaine envergure afin de réaliser des essais de véhicules, au sein du site aéroportuaire de Roanne, sur une courte durée de 3 jours consécutifs ;

Considérant qu'une convention d'usage d'une piste aux fins d'essais est nécessaire pour formaliser les conditions d'utilisation de cette piste et de ses alentours avec la société NEXTER SYSTEMS ;

## **DECIDE**

- d'approuver la convention d'usage d'une piste aux fins d'essais, avec la société NEXTER SYSTEMS, société anonyme, ayant son siège 13 route de la Minière 78034 Versailles cedex ;
- de préciser que cette convention aménage un simple droit d'usage de la piste et de ses alentours d'une surface de 4 ha 18 a 92 ca, à prendre sur des terrains situés au sein du site aéroportuaire de Roanne, issus des parcelles cadastrées section AA numéro 12 sur la commune de Saint-Léger-sur-Roanne, section AD numéro 10 sur la commune de Pouilly-les-Nonains et section AW numéro 6 sur la commune de Saint-Romain-la-Motte ;
- de dire que ce droit d'usage est consenti exclusivement pour la réalisation d'essais sur un véhicule de la gamme de NEXTER et des activités associées à ces essais, incluant la pose de blocs bétons par un prestataire de NEXTER ;
- d'indiquer que la convention prendra effet à compter de sa signature et prendra fin au plus tard au 31 décembre 2022 ;
- de préciser que cette mise à disposition de la piste couvre une période de trois jours consécutifs au cours de l'année 2022, renouvelable ;
- d'indiquer que la redevance est fixée conformément à la grille tarifaire en vigueur.

N° DP 2022-184 du 20 mai 2022 - Marché de fournitures, pose et dépose de signalisation de repérage route des vins de la Côte Roannaise. Référé précontractuel -Décision d'ester en justice

Vu l'article L5216-5 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences des communautés d'agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020, accordant au Président délégation de pouvoirs pour ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de Roannais Agglomération, intenter toutes les actions en justice et défendre les intérêts de la Communauté d'Agglomération dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire, ou de la décision de désistement d'une action. Exercer toutes les voies de recours utiles, y compris en cassation. Se faire assister par l'avocat de son choix ;

Vu la consultation lancée par Roannais Agglomération pour la fourniture, pose et dépose de signalisation de repérage pour la Route des vins de la Côte Roannaise ;

Considérant le rejet de l'offre de la société Bourgogne Franche Comté signaux au motif de son caractère anormalement bas ;

Considérant le référé précontractuel déposé le 11 mai 2022 par la société Bourgogne Franche Comté Signaux devant le Tribunal administratif de Lyon ;

## **DECIDE**

- d'ester en justice, au nom de Roannais agglomération, dans le cadre du référé précontractuel engagé par la société Bourgogne Franche Comté Signaux à l'encontre de la décision rejetant son offre au motif de son caractère anormalement bas pour le marché de fourniture, pose et dépose de signalisation de repérage pour la Route des vins de la Côte Roannaise ;

- d'exercer toutes les voies de recours nécessaires à la défense des intérêts de Roannais agglomération ;
- de confier la défense des intérêts de Roannais Agglomération au Cabinet Philippe PETIT et Associés situé au 2, rue de la République 42000 SAINT-ETIENNE ;
- de signer tous les documents nécessaires à la procédure et aux honoraires d'avocat

## QUATRIEME PARTIE ARRETES DU PRESIDENT

N°AP 2022-047 du 23 mai 2022 - DELEGATION DE SIGNATURE - Abrogation de l'arrêté n° AP 2022-039 du 15 avril 2022 - Jérôme CHARRETIER Responsable du Pôle « Assainissement » mis à disposition de Roannais Agglomération pour l'exercice de la compétence assainissement

Vu l'article L5211-9 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation de signature n° AP 2022-039 du 15 avril 2022 ;

Considérant le volume d'affaires traitées et dans un souci d'efficacité du service à rendre aux usagers ;

Considérant qu'une erreur a été relevée dans l'arrêté N°AP 2022-039 précité quant aux fonctions de Monsieur Jérôme CHARRETIER ;

Considérant que Monsieur Jérôme CHARRETIER exerce les fonctions de Responsable du Pôle « Assainissement » au bénéfice de Roannaise de l'eau et est mis à disposition de Roannais Agglomération pour l'exercice de la compétence assainissement ;

### A R R E T E

#### **ARTICLE 1 :**

L'arrêté n° AP 2022-039 du 15 avril 2022 se rapportant à la délégation de signature accordée à **Jérôme CHARRETIER** est abrogé.

#### **ARTICLE 2 :**

Délégation est attribuée à **Jérôme CHARRETIER**, en sa qualité de Responsable du Pôle « Assainissement » au bénéfice de Roannaise de l'eau, et mis à disposition de Roannais Agglomération pour l'exercice de la compétence assainissement, pour la signature :

- Des bons de commande et acceptation de devis inférieurs à 4 000 € HT pour les achats relatifs à son Pôle « Assainissement ».
- Des courriers n'ayant pas un caractère décisionnel se rapportant à son Pôle « Assainissement » ;

#### **ARTICLE 3 :**

Le bénéficiaire de la présente délégation agit **sous la surveillance et la responsabilité du Président.**

Sa signature déléguée devra toujours être précédée de la mention suivante :

Le Président,  
pour le Président et par délégation,  
Responsable du Pôle « Assainissement »  
  
**Jérôme CHARRETIER**

#### **ARTICLE 4 :**

La présente délégation prendra effet dès que l'arrêté sera exécutoire et pour la durée de mandat du Président. Elle cessera de produire effet à compter du jour où son bénéficiaire cessera d'exercer ses fonctions au titre desquelles elle a été consentie ou en cas d'abrogation.

#### **ARTICLE 5 :**

Le Directeur Général de Roannais Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Mme la Sous-Préfète ;
- publié au recueil des actes administratifs
- notifié à l'intéressé

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

N°AP 2022-048 du 23 mai 2022 - DELEGATION DE SIGNATURE - \_Jean-Philippe NOAILLY - Responsable "Missions de Roannaise de l'eau" Mis à disposition de Roannais Agglomération pour l'exercice de la compétence Assainissement

Vu l'article L5211-9 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant le volume d'affaires traitées et dans un souci d'efficacité du service à rendre aux usagers ;

Considérant que Monsieur Jean Philippe NOAILLY exerce les fonctions de Responsable « Missions de Roannaise de l'eau » au bénéfice de Roannaise de l'eau et est mis à disposition de Roannais Agglomération pour l'exercice de la compétence assainissement ;

## **A R R E T E**

#### **ARTICLE 1 :**

Délégation est attribuée à **Jean Philippe NOAILLY**, en sa qualité de Responsable « Missions de Roannaise de l'eau » au bénéfice de Roannaise de l'eau, et mis à disposition de Roannais Agglomération pour l'exercice de la compétence assainissement, pour la signature :

- des bons de commande et acceptation de devis inférieurs à 4 000 € HT pour les achats relatifs à sa mission ;
- des courriers n'ayant pas un caractère décisionnel se rapportant à son service ;

#### **ARTICLE 2 :**

Le Directeur Général de Roannais Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Mme la Sous-Préfète ;
- publié au recueil des actes administratifs ;
- notifié à l'intéressé ;

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.